



## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**DIRECTION ECOLOGIE**

**Division Biodiversité**

Arrêté préfectoral n° 31-2018-02 du 2 mars 2018  
relatif à une autorisation de destruction, capture,  
déplacement d'individus ainsi que de destruction,  
altération, dégradation d'aires de repos et/ou de  
reproduction d'espèces protégées dans le cadre de la  
création de la ligne Haute Tension souterraine entre  
Gourdan-Lestelle et Gourdan-Pointis

Le Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-14 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié relatif aux conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4<sup>e</sup> de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur DIDIER KRUGER directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

**Vu** l'arrêté du 19 février 2018 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie aux agents de la DREAL Occitanie ;

**Vu** la demande de dérogation déposée le 2 février 2018 par la délégation régionale sud-ouest du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) composée des formulaires CERFA (N°13 617\*01, N°13 614\*01, N°11 616\*01) et d'un dossier technique réalisé par le bureau d'étude Ecotone intitulé « Création des liaisons souterraines à 63000 Volts Gourdan- Lestelle et Gourdan-Pointis – Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et porter atteinte à leurs milieux particuliers en application de l'article L411-2 du code de l'environnement » ;

**Vu** l'avis favorable du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie en date du 6 février 2018 ;

**Vu** l'avis favorable sous réserve du Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature en date du 6 mars 2018 ;

**Vu la mise en ligne des pièces constitutives de la demande aux fins de participation du public effectuée du 12 au 26 février 2018 inclus sur le site Internet de la DREAL Occitanie ;**

**Considérant les préconisations du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées en date du 27 février 2018 et plus particulièrement le fait que la Nigelle de France soit située en dehors de la zone impactée par les travaux ;**

**Considérant le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3-REnR) Midi-Pyrénées qui détermine les conditions d'accueil par le réseau électrique, de la production d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 et qui définit les renforcements à réaliser sur le réseau électrique afin de permettre le raccordement de la production d'électricité d'énergie renouvelable fixée par la région Midi-Pyrénées dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) ;**

**Considérant ainsi que l'augmentation des besoins de transit conduit à créer de nouveaux ouvrages électriques entre Lannemezan et Mancioux ;**

**Considérant alors que ce projet est de raison impérative d'intérêt public majeur ;**

**Considérant que le site d'implantation choisi est une solution satisfaisante au titre des enjeux identifiés et des espèces protégées identifiées, et qu'il n'existe pas de meilleure alternative ;**

**Considérant que la qualité du diagnostic de l'état initial est satisfaisante ;**

**Considérant les mesures environnementales proposées ;**

**Considérant que dans ces conditions, la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces protégées citées en annexe, dans leur aire de répartition naturelle ;**

**Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,**

**- Arrête -**

**Article 1er –** Une dérogation à la protection stricte des espèces de faune sauvages, dont les listes sont fixées par arrêtés interministériels, est accordée à la délégation régionale sud-ouest du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) domiciliée Centre Développement et Ingénierie Toulouse - 82, Chemin des Courses - BP 13731 - 31037 TOULOUSE cedex 1 dans le cadre du projet de création d'une ligne à Haute Tension souterraine entre Gourdan-Lestelle et Gourdan-Pointis.

**Article 2 –** Dans le cadre de l'aménagement visé à l'article 1, la dérogation porte, conformément aux formulaires CERFA susvisés, sur 58 espèces protégées.

L'ensemble des espèces et des autorisations est détaillé en **annexe 1** du présent arrêté.

Les atteintes aux espèces et habitats concernés seront exclusivement réalisés dans le cadre du chantier d'aménagement visé à l'article 1.

<b>Groupe d'espèces</b>	<b>Nombre d'espèces</b>	<b>Impacts environnementaux</b>
Oiseaux	24	- la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées - la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

Mammifères (hors chiroptères)	3	- la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées - la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées
Chiroptères	15	- la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées - la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées
Amphibiens	7	- la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées - la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées
Reptiles	6	- la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées - la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées
Insectes	3	- la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées - la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées,

**Article 3 –** La dérogation est accordée à partir de la date de signature du présent arrêté et pour la période des travaux visés à l'article 1 ainsi que pour la durée de mise en œuvre des mesures environnementales et de suivi listées dans le présent arrêté. Elle cesse d'avoir effet dans le cas où il s'écoulerait un délai de cinq ans avant le début des travaux ou si leur mise en œuvre était interrompue pendant deux ans.

Le bénéficiaire est tenu de respecter les engagements présentés dans son dossier de demande de dérogation repris complétés ou précisés en annexes du présent arrêté.

**Article 4 –** Les impacts sur les espèces (atteintes aux spécimens et aux habitats) autorisés par cette dérogation concernent le périmètre de l'aménagement visé à l'article 1 et cartographié en **annexe 2** du présent arrêté (département de la Haute Garonne - tracés entre les communes de Gourdan et Lestelle et les communes de Gourdan et Pointis).

**Article 5 –** Afin de réduire au maximum les impacts des travaux sur les espèces de faune protégées et plus largement sur le milieu naturel, RTE et l'ensemble de ses prestataires engagés dans les travaux d'aménagement visés à l'article 1 mettent en œuvre les mesures d'évitement et de réduction d'impacts suivantes, détaillées en **annexe 3** du présent arrêté :

Type de mesure	Nom de la mesure
Évitement	ME1 : Choix du tracé le moins impactant ME2 : Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles
Réduction	MR1 : Planning du chantier MR2 : Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire MR3 : Mise en défens des zones sensibles en phase travaux MR4 : Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution MR5 : Protection des zones humides MR6 : Prévention contre la colonisation des tranchées par les amphibiens et réalisation de sauvetages

MR7 : Mise en place de techniques de moindre impact au niveau des fossés à Agrion de Mercure
MR8 : Mise en place de techniques de moindre impact pour le Damier de la Succise
MR9 : Mise en place de techniques de moindre impact pour les chauves-souris lors des travaux d'encorbellement
MR10 : Adaptation des techniques d'abattage des arbres
MR11 : Espèces exotiques envahissantes
MR12 : Remise en état des sites après le chantier

**Art.6.** – Afin de garantir le succès des mesures d'évitement et de réduction, une mesure d'accompagnement, détaillée en **annexe 4** du présent arrêté, sera mise en place :

**MA1 : Mise en place d'un Comité de suivi**

**Art. 7.** – Un écologue compétent, à la fois sur les aspects naturalistes et sur le suivi de chantier, est désigné par RTE, en tant que contrôle extérieur environnement, pour assurer le suivi écologique de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction (**annexe 5** du présent arrêté).

MS1 : Suivi environnemental du chantier
MS2 : Suivi de la prairie à Damier de la Succise
MS3 : Suivi des fossés à Agrion de Mercure
MS4 : Suivi du fossé à Campagnol amphibie
MS5 : Espèces exotiques envahissantes

Les coordonnées de cet écologue sont fournies aux services mentionnés à l'article 13, dans les meilleurs délais, après sa désignation par RTE.

Les données brutes recueillies lors de l'état initial et des suivis seront transmises aux têtes de réseau du Système d'Information sur la Nature et les Paysages d'Occitanie (SINP Occitanie), ainsi qu'aux animateurs des plans nationaux d'actions (PNA) des espèces concernées, suivant un format informatique d'échange permettant leur intégration dans les bases de données existantes.

De plus, RTE s'engage à mettre en place un comité de suivi, dès le début des travaux, de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction (**Annexe 4** du présent arrêté).

**Art. 8.** – RTE est tenue de déclarer aux services de l'État mentionnés à l'article 13, dès qu'elle en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente dérogation, qui sont de nature à porter atteinte aux espèces protégées.

**Art 9.** – Des modifications substantielles pourront faire l'objet d'avenants ou d'arrêtés modificatifs. Elles ne deviendront effectives qu'après leur notification.

**Art 10.** – La présente autorisation ne dispense pas d'autres accords ou autorisations qui pourraient être par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération, au titre d'autres législations.

**Art. 11.** – La mise en œuvre des dispositions du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L. 415-3 du code de l'environnement. Ces agents et ceux des services mentionnés à l'article 13 ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente dérogation, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils peuvent demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté. Le non-respect du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L. 415-3 suscité.

**Art. 12.** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai des deux mois suivant sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être formé devant le préfet de Haute-Garonne, ou un recours hiérarchique devant le ministre de la transition écologique et solidaire - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature – Tour Séquoia – 92055 PARIS CEDEX. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant deux mois vaut rejet de la demande).

**Art. 13.** – Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, le directeur départemental des territoires de Haute-Garonne, le chef du service départemental de Haute-Garonne de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le chef du service départemental de Haute-Garonne de l'Agence Française pour la Biodiversité, le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Garonne.

*Le présent arrêté s'accompagne de 5 annexes relatives à la liste des espèces protégées concernées par la présente dérogation (annexe 1), au périmètre d'application de la dérogation (annexe 2), aux mesures environnementales (annexe 3), à la mesure d'accompagnement (annexe 4), aux mesures de suivi (annexe 5).*

*Ces annexes sont consultables auprès de la DREAL Occitanie (Direction de l'Ecologie, Département Biodiversité) – 1, rue de la Cité administrative – 31074 Toulouse*

Fait à Toulouse, le 5 mars 2018

Pour le Préfet et par délégation,

Chef de la division biodiversité  
montagne et atlantique  
Michael DOUETTE



**Annexe 1 de l'arrêté n°31-2018-02**

portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvage protégées, pour le  
Projet de création des lignes Haute Tension souterraines entre Gourdan-Lestelle et Gourdan-Pointis dans le  
département de Haute-Garonne

**Espèces concernées par la présente dérogation**

<b>Espèces</b>		<b>Altérité nécessitant une demande de dérogation</b>			
<b>Groupe</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Destruction, altération, dégradation d'habitat</b>	<b>Destruction d'individus</b>	<b>Perturbation/déplacement d'individus</b>	<b>Destruction/enlèvement de flore</b>
Oiseaux	Accenteur mouchet	X			
	Bergeronnette des ruisseaux	X			
	Bergeronnette grise	X			
	Bruant jaune	X			
	Bruant zizi	X			
	Chouette hulotte	X			
	Cisticole des joncs	X	X (risque)		
	Fauvette à tête noire	X			
	Fauvette grisette	X			
	Grimpereau des jardins	X			
	Huppe fasciée	X			
	Hypolais polyglotte	X			
	Mésange à longue queue	X			
	Milan noir	X			
	Moineau domestique	X			
	Pic noir	X			
	Pic vert	X			
	Pie-grièche écorcheur	X			
	Pipit des arbres	X			
	Pouillot de Bonelli	X			
	Rossignol philomèle	X			
	Rougequeue noir	X			
	Sittelle torchepot	X			
	Verdier d'Europe	X			
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Grand murin/Petit murin	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Grand rhinolophe	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Minioptère de Schreibers	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Murin à moustaches	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Murin à oreilles échancrées	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Murin de Bechstein	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Murin de Daubenton	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Murin de Natterer	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Oreillard gris/Oreillard roux	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Petit rhinolophe	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Pipistrelle commune	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Pipistrelle de Kuhl	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Pipistrelle de Nathusius	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Pipistrelle pygmée	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
Mammifères	Hérisson d'Europe	X	X (risque)		
	Ecureuil roux	X			
	Campagnol amphibia	X	X (risque)		
Reptiles	Couleuvre à collier	X	X (risque)		
	Couleuvre verte et jaune	X	X (risque)		
	Couleuvre vipérine		X (risque)		
	Lézard des murailles	X	X (risque)		
	Lézard vert occidental	X	X (risque)		
	Orvet fragile		X (risque)		

	Alyte accoucheur	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Crapaud épineux		X (risque)	X (si sauvetage)	
	Grenouille agile	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
Amphibiens	Rainette méridionale	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Salamandre tachetée		X (risque)	X (si sauvetage)	
	Triton marbré	X	X (risque)	X (si sauvetage)	
	Triton palmé		X (risque)	X (si sauvetage)	
Insectes	Agrion de Mercure		X	X	
	Damier de la Succise		X	X	
	Grand capricorne	X	X	X	

**Annexe 2 de l'arrêté n°31-2018-02**  
portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvages protégées, pour le  
Projet de création des lignes Haute Tension souterraines entre Gourdan-Lestelle et Gourdan-Pointis dans le  
département de Haute-Garonne

**Localisation du périmètre de la dérogation  
correspondant au périmètre du projet**

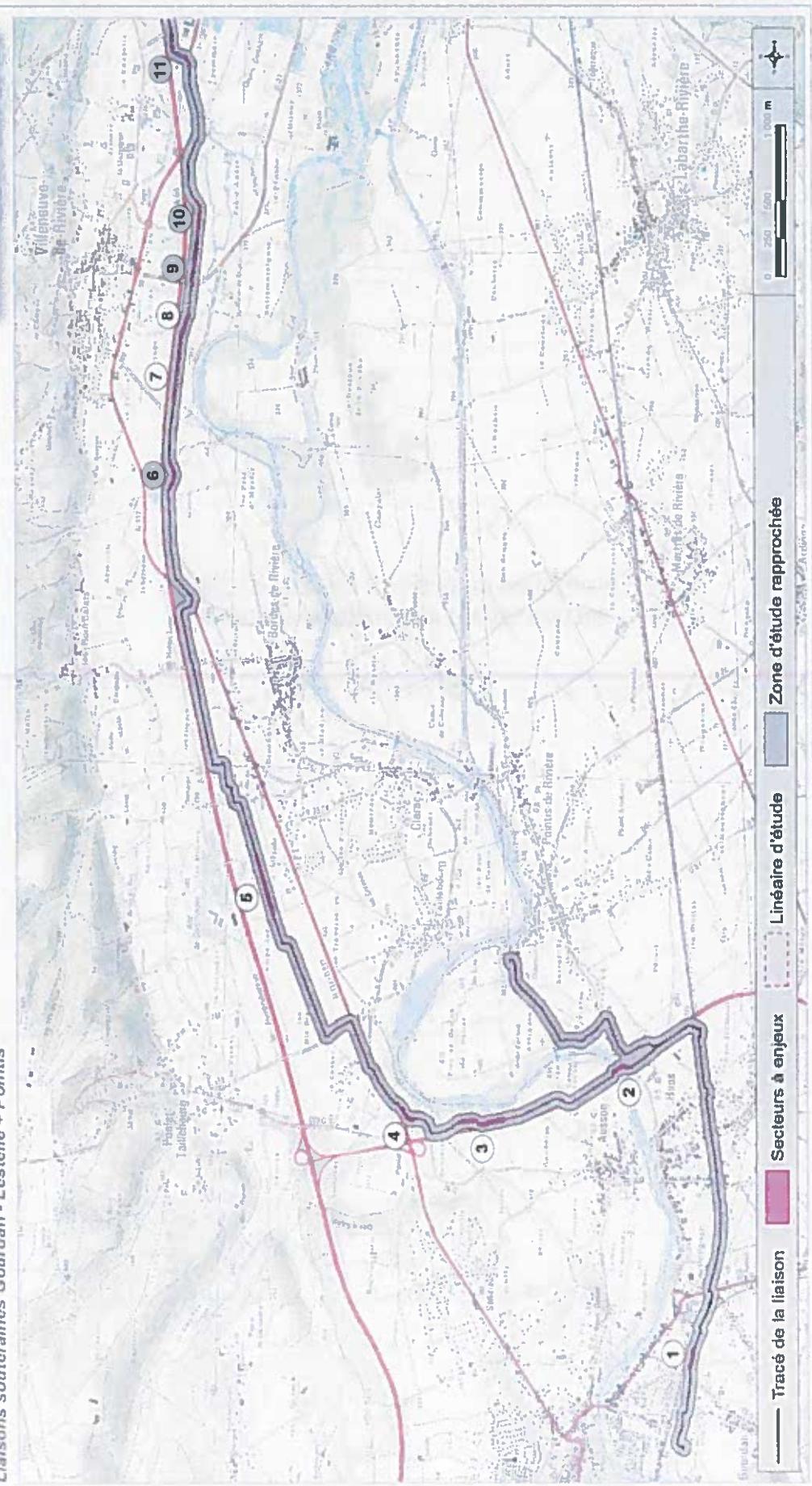
**FUSEAU RETENU ET LINÉRAIRE ÉTUDIÉ**  
*Liaisons souterraines Gourdan - Lescalle + Pointis*

## FUSEAU RETENU ET LINÉRAIRE ÉTUDE *Relations soviétiques Gourdan - Lestolin + Pointis*



ECOTONE

RECHERCHE DE MATERIAUX

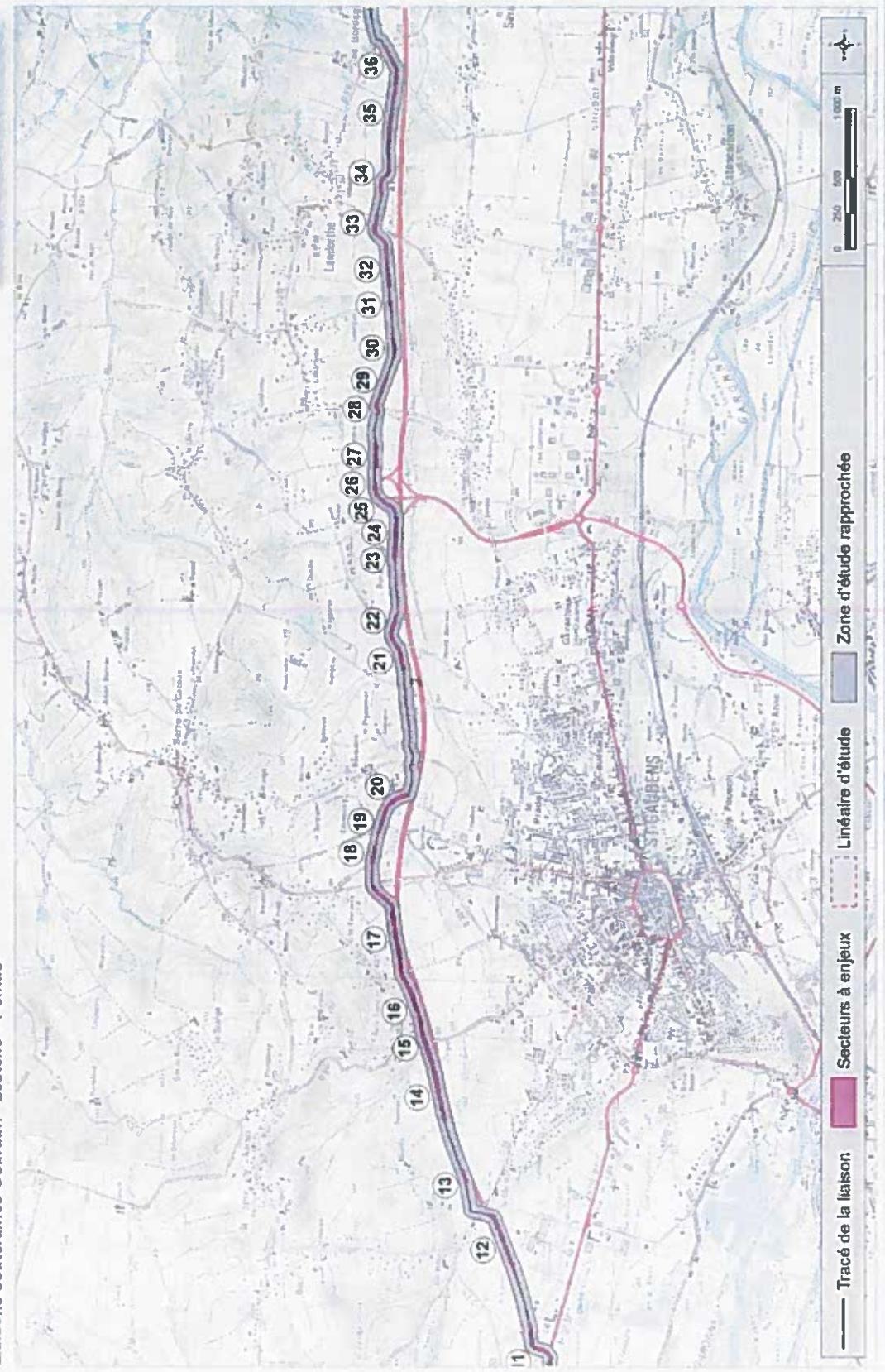


## **Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n° 31-2018-02 « Périmètre de la dérogation »**

page 2 / 17

## FUSEAU RETENU ET LINÉAIRE ÉTUDIÉ

Liaisons souterraines Gourdan - Lestelle + Pointis

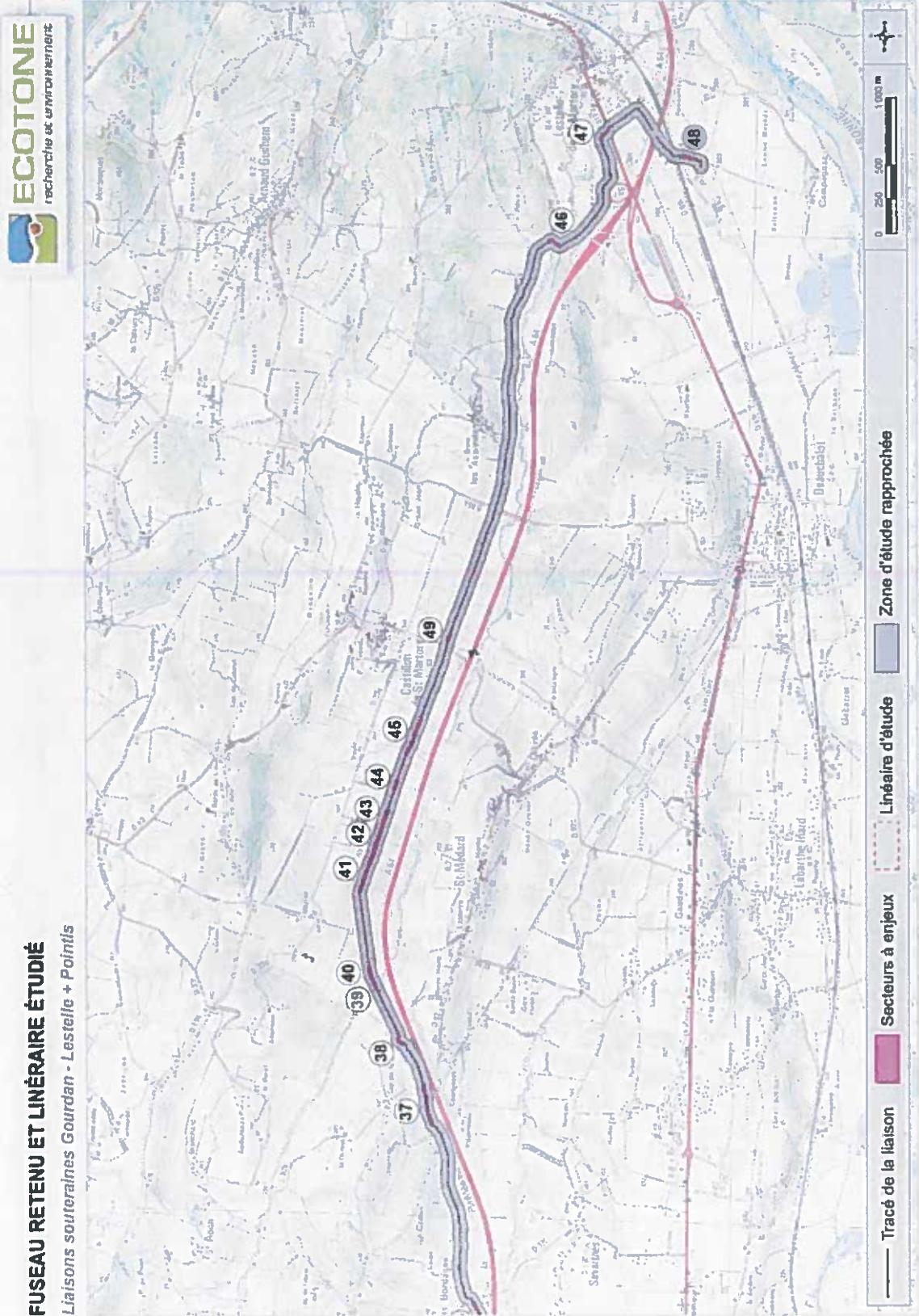


Source : RTE

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n° 31-2018-02 « Périmètre de la dérogation »

## FUSEAU RETENU ET LINÉAIRE ÉTUDIÉ

Liaisons souterraines Gourdan - Lestelle + Pointis

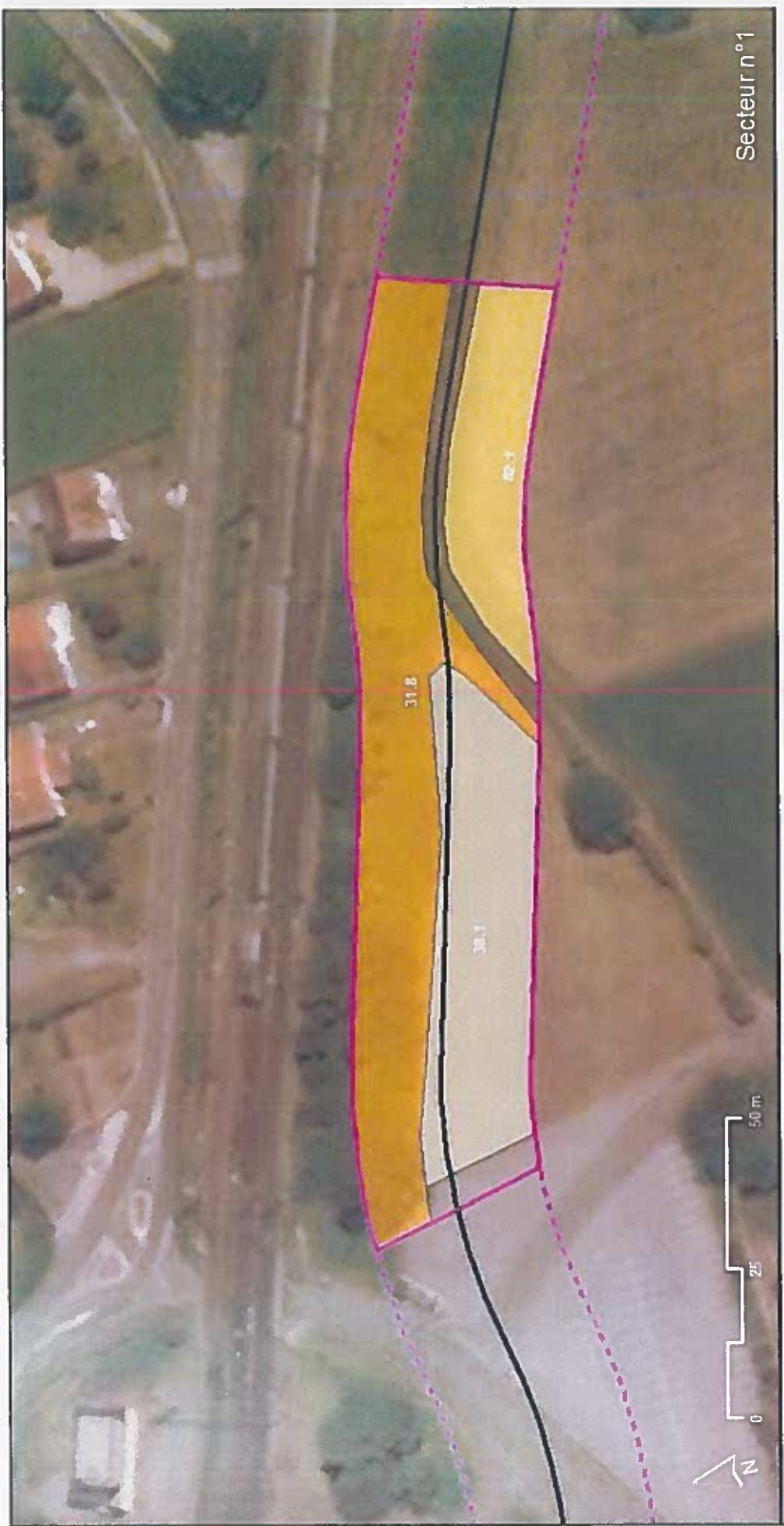


Source: RTE

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n° 31-2018-02 « Périmètre de la dérogation »

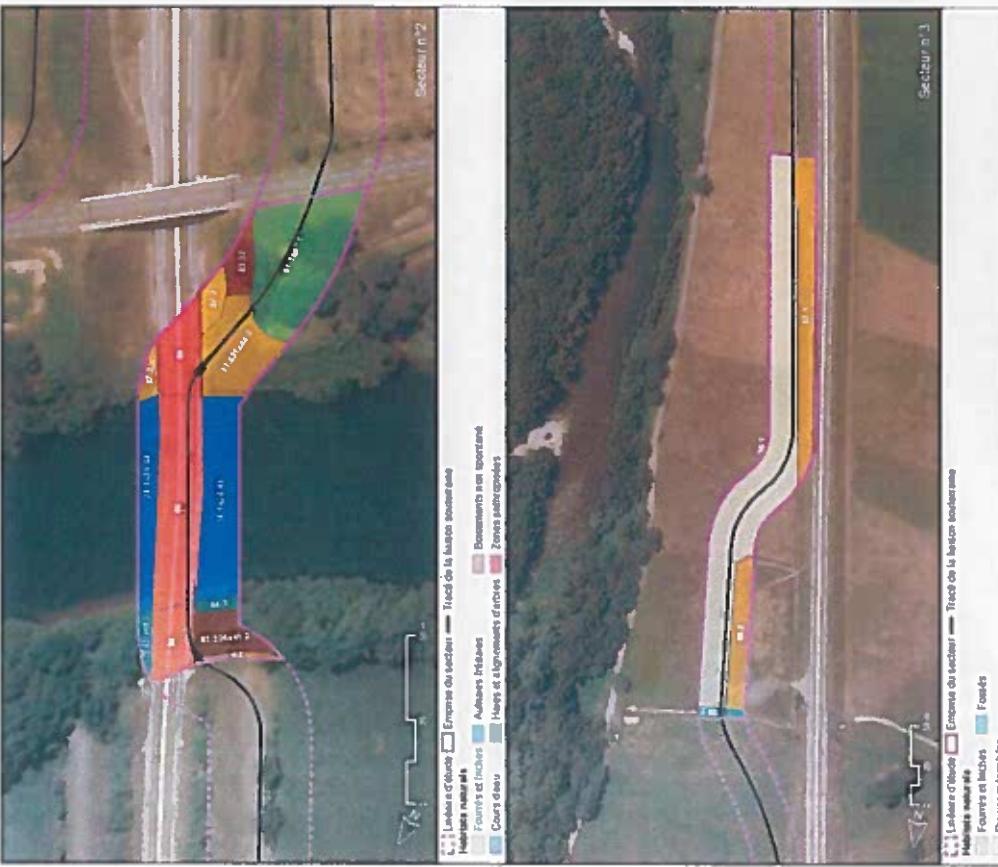
page 4/17

Périmètre par secteur

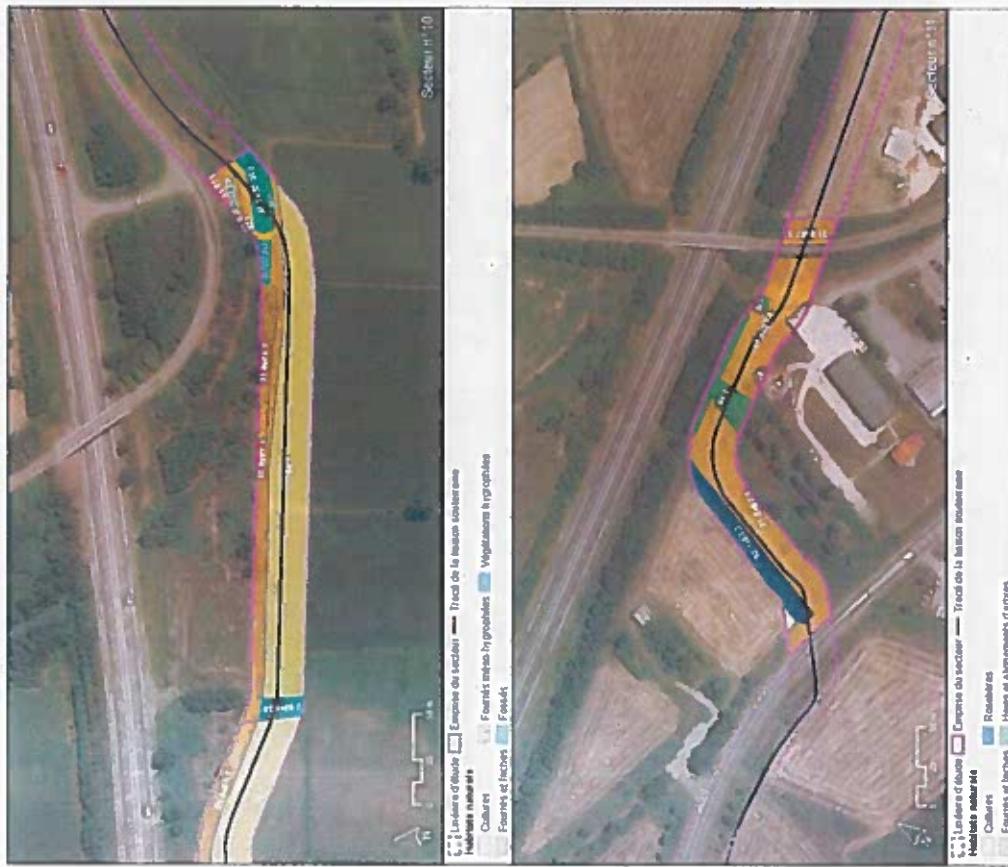


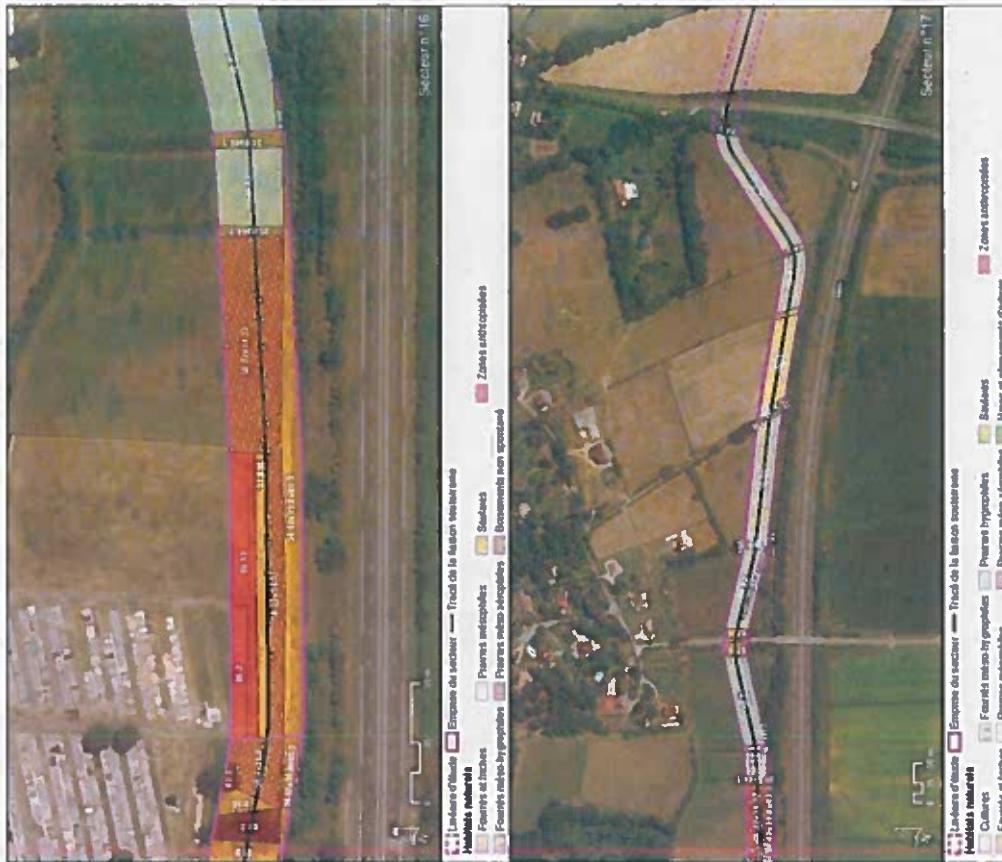
Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n° 31-2018-02

« Périmètre de la dérogation »

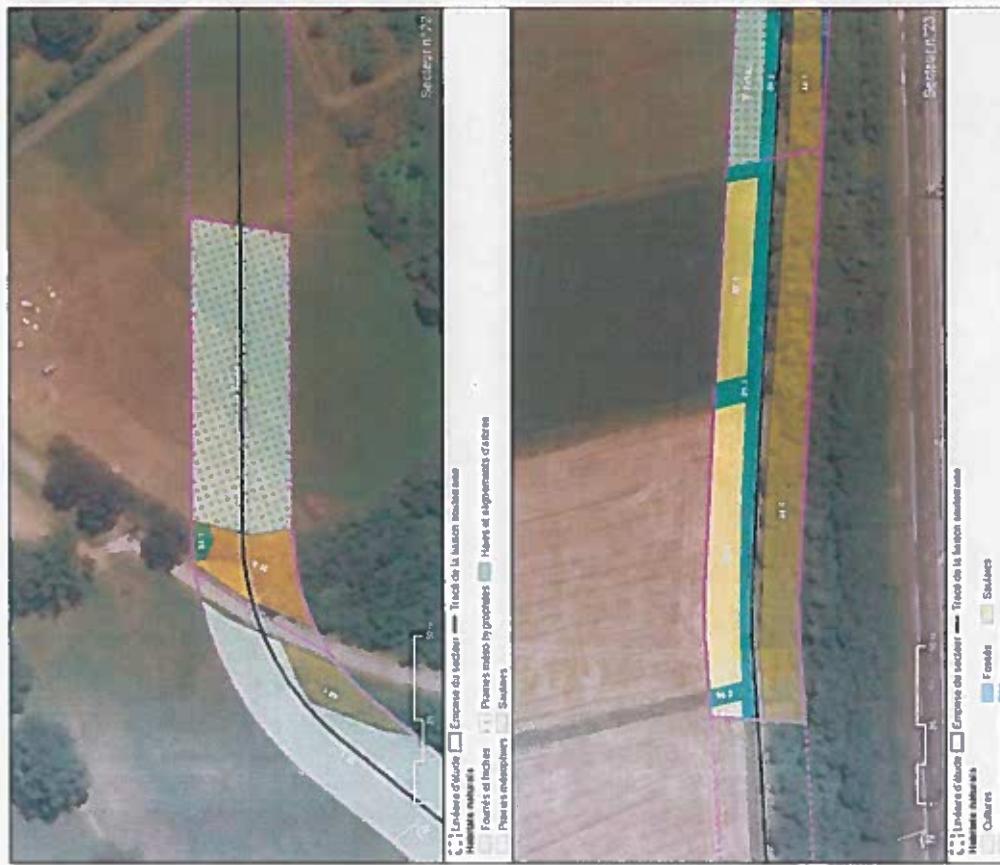


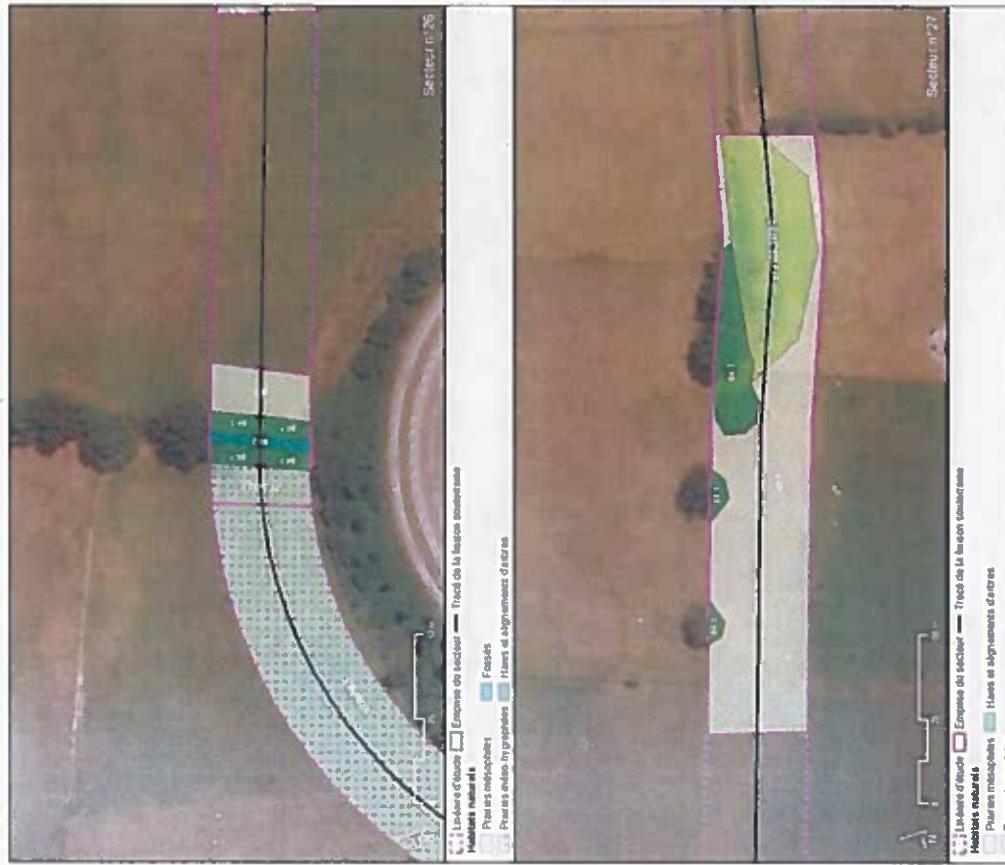


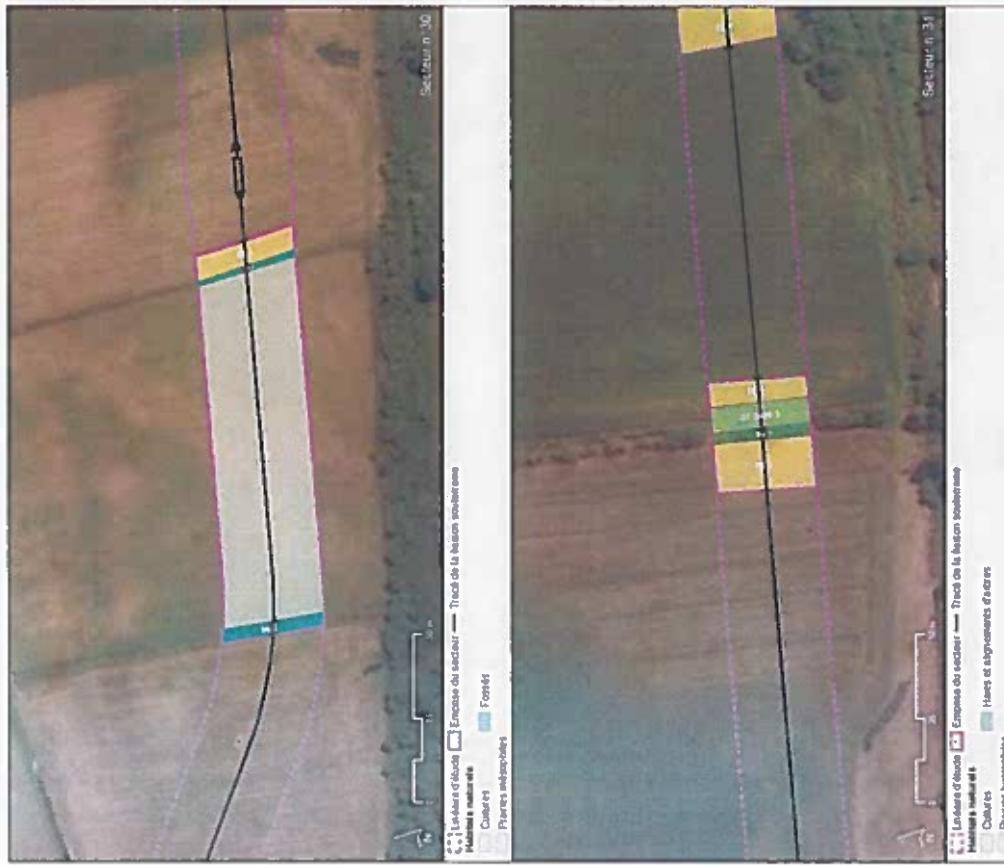


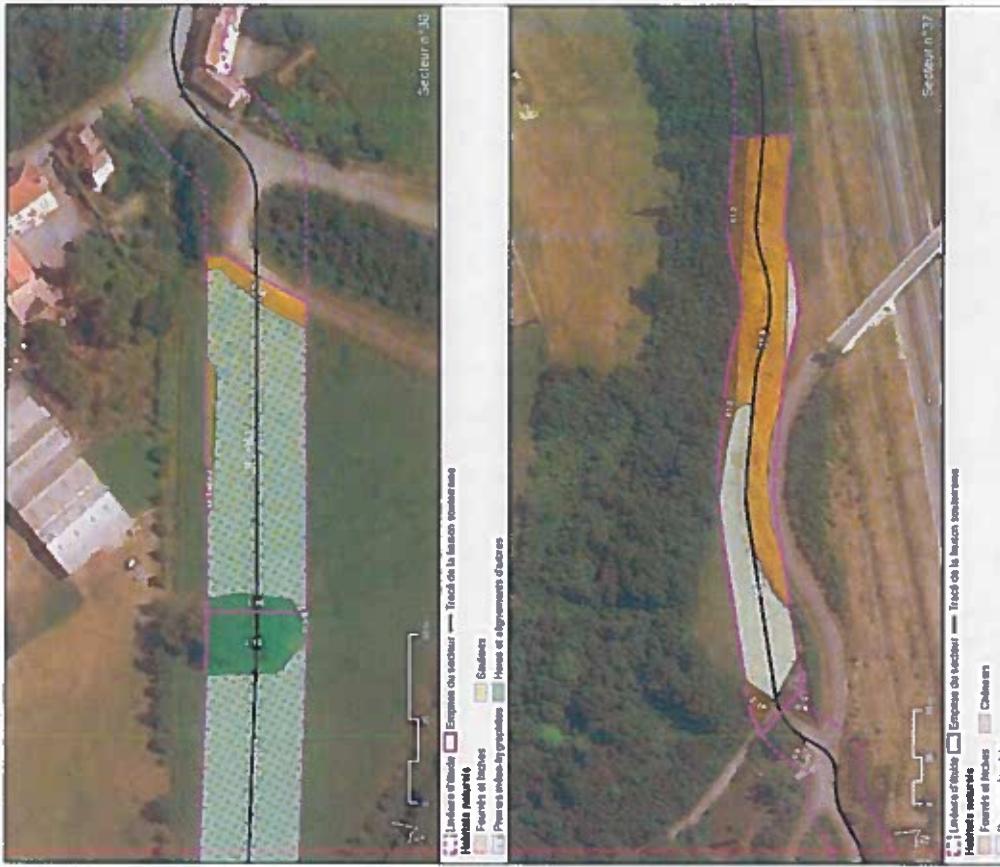


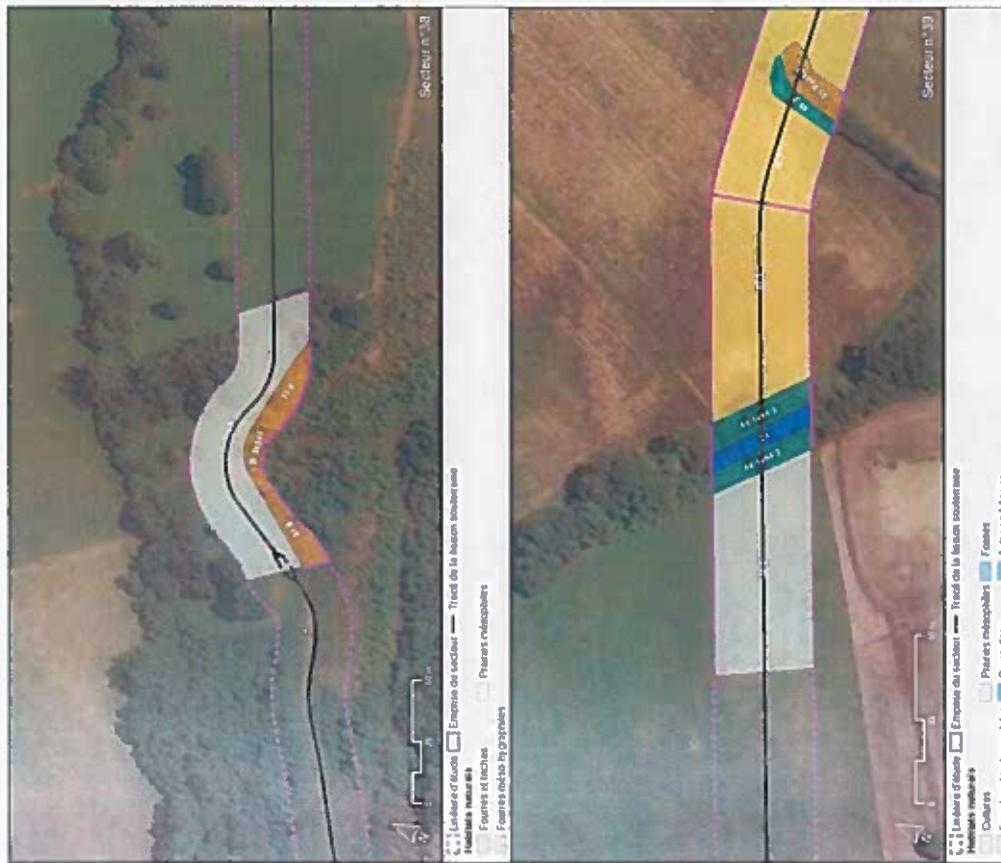


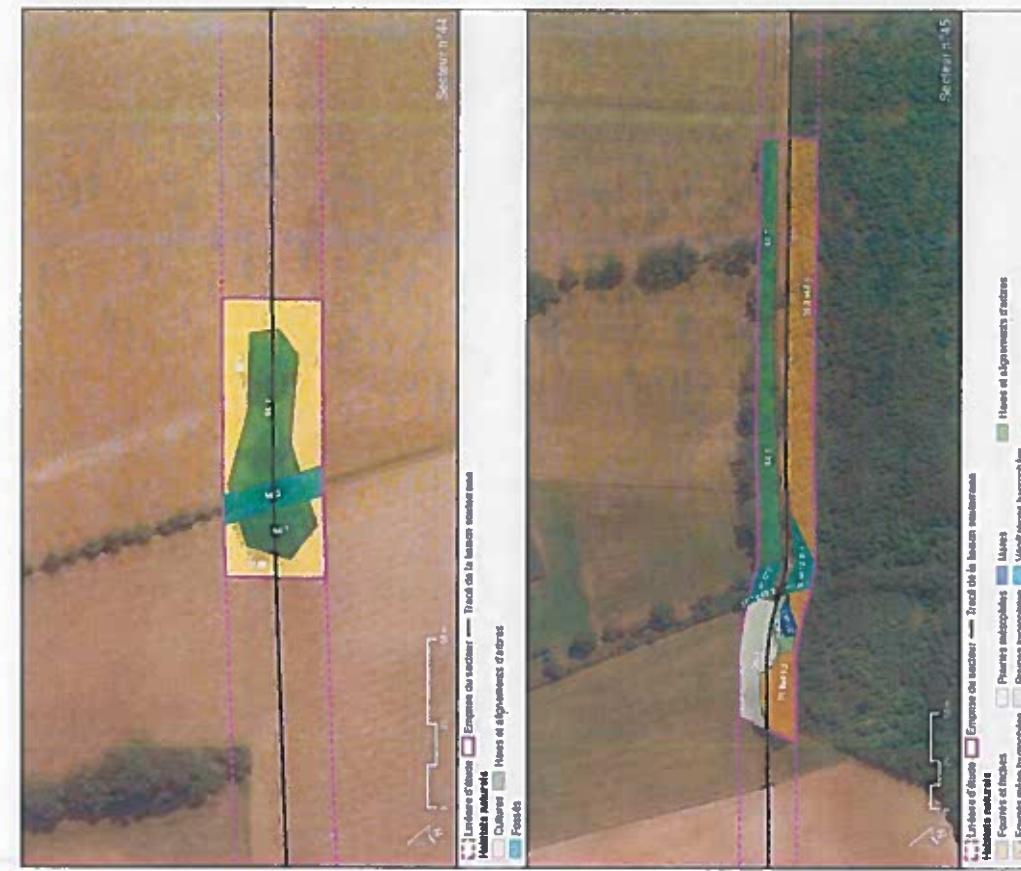














### Annexe 3 de l'arrêté n°31-2018-02

portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvages protégées pour le  
Projet de création des lignes Haute Tension souterraines entre Gourdan-Lestelle et Gourdan-Pointis dans le département de Haute-Garonne

#### Mesures d'évitement et de réduction relatives aux espèces protégées

et

#### Cartographies associées

Type mesure	Nom de la mesure	Description	Calendrier/localisation de réalisation
Évitement	ME1 Choix du tracé le moins impactant	<p><u>Évitement géographique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation privilégiée d'infrastructures existantes : 50% du linéaire total concerne des passages sous routes, cheminement existants ;</li> <li>- Évitement d'arbres favorables au Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) et aux chauves-souris ;</li> <li>- Évitement de zones humides ;</li> <li>- Évitement de haies ;</li> </ul> <p><u>Évitement technique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Franchissement de cours d'eau par ouvrages d'art existants : pose en encorbellement sur un pont pour le franchissement de la Garonne ;</li> <li>- Franchissement de cours d'eau en sous-œuvre : passage en forage dirigé des deux traversées du Jô.</li> </ul>	Voir fiches secteurs Définition en phase de conception du projet Mise en œuvre en phase travaux
ME2	Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles	<p><u>Localisation des installations de chantier en dehors des zones sensibles</u></p>  <p>Le stationnement des engins de chantier, le stockage des matériaux, les voies d'accès peuvent impacter la faune, les habitats naturels, et la flore patrimoniale.</p>	Voir fiches secteurs En phase chantier

		<p>Les installations de chantier, les accès et les zones de stockage ne seront donc pas localisés dans les zones d'intérêt écologique. Les habitats peu sensibles et pouvant être facilement remis en état (terrains déjà remaniés, cultures, pâtures) seront privilégiés.</p> <p>Les aires de dépôts et de vie du chantier seront positionnées en dehors des zones sensibles, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors des habitats naturels et habitats d'espèces à enjeux localisés en périphérie de l'emprise projet ;</li> <li>- À distance des réseaux de fossés et des cours d'eau pour éviter tout risque de pollution vers les milieux récepteurs ;</li> <li>- En dehors des milieux humides (prairies humides, mares) ;</li> <li>- À l'écart des boisements et vieux arbres favorables aux insectes saproxylques et aux chauves-souris.</li> </ul>	
Réduction	MR1 Planning du chantier	<p>L'organisation du chantier privilégiera les accès depuis des voiries et chemins existants ; les pistes de chantier superflues venant accroître l'emprise du chantier seront minimisées.</p> <p>En dehors de la bande tampon de 15 m de part et d'autre du tracé où les zones à interdire au chantier sont déjà définies (cf. cartes dans les fiches par secteur), les propositions de l'entreprise seront analysées en phase de préparation de chantier, avec l'écologue en charge du suivi de chantier.</p>	<p>Voir fiches secteurs Durant la phase chantier</p> <p><i>Linéaires pour lesquels les travaux ne sont pas contraints à une période donnée</i></p> <p>Sur 30 km du tracé, les enjeux liés aux milieux naturels, faune et flore sont considérés comme nuls à faibles : il s'agit de linéaires sur route, en milieu urbain ou sur des terrains remaniés, où les habitats sont d'un intérêt nul à faible. Pour ces linéaires, aucune contrainte de période de travaux à respecter n'est nécessaire.</p> <p><i>Linéaires nécessitant d'abord un défrichement préalable en période non sensible puis les travaux ne sont pas contraints à une période donnée</i></p> <p>Pour certains linéaires, afin de rendre les milieux impactés non attractifs pour la faune et d'éviter la présence d'individus en reproduction pendant les travaux proprement-dits, le dégagement des emprises sera effectué hors période sensible pour la faune, puis les milieux seront maintenus dans un état écologiquement peu attractif pour la faune jusqu'à l'arrivée des entreprises.</p> <p>Ainsi, les opérations de défrichement et de dévégétalisation préalables aux travaux seront effectuées de façon privilégiée en intégrant le calendrier biologique des espèces protégées et leur présomption de présence. Ces travaux seront limités au strict nécessaire dans l'espace. Ils respecteront les périodes sensibles du cycle biologique des espèces :</p>

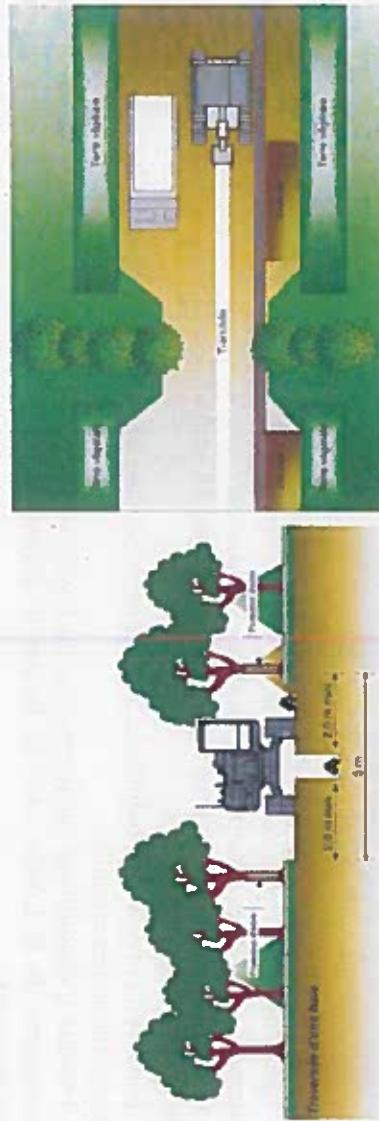
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des opérations de défrichement et de dévégétalisation préalables en dehors de la période de nidification de l'aviafune, de reproduction et de gestation des mammifères, afin d'éliminer tout risque de destruction d'individus (oeufs, larves, juvéniles, individus non volants...) et de limiter la perturbation des espèces</li> <li>- Réalisation des abattages d'arbres favorables aux chauves-souris en prenant en compte les périodes sensibles pour ces espèces, à savoir l'hivernage, la mise-bas et l'élevage des jeunes. Ainsi, un abattage à l'automne est privilégié.</li> </ul>	Entre septembre et mi-mars de manière générale
		<p><u>Linéaires pour lesquels les travaux sont contraints à une période donnée</u></p> <p>En fonction des enjeux, dans certains secteurs la planification des travaux est contrainte à une période donnée, qui ne peut dépasser certains mois. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux d'encorbellement au niveau du pont de la Garonne en prenant en compte les périodes sensibles pour les chauves-souris ;</li> <li>- Travaux au niveau d'un fossé favorable au Campagnol amphibie en dehors de la période de présence de cette espèce ;</li> <li>- Travaux au niveau de l'habitat du Damier de la Succise à la période permettant la récupération des Chenilles ;</li> <li>- Travaux d'ensouillage sur le ruisseau du Lavet, en dehors de la période du pic saisonnier des naissances de la Loutre, afin de limiter le dérangement (zone de passage et d'alimentation uniquement) ;</li> <li>- Travaux sur le secteur 48 en dehors de la période de nidification de la Cisticole des joncs.</li> </ul>	Voir fiches secteurs
		<p>LOCALISATION MENSUELLE</p> <p>SECTION DROITE</p> <p>Opérations de défrichement et de dévégétalisation en dehors à toute période</p> <p>Débroussalement</p> <p>Abattage d'arbres</p> <p>Travaux destinés à aménager le site</p> <p>Entretien</p> <p>Terres sur le Secteur A C campagnol amphibie</p> <p>Terres sur pente à l'ouest de la Serrue</p> <p>Ensemencage ruisseau Le Lavet</p> <p>Terres sur le secteur 48</p>	Voir fiches secteurs
MR2	Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire	<p>L'emprise courante du chantier est de l'ordre de 6 mètres de large en moyenne et peut aller jusqu'à 12 mètres maximum de large. Elle comprend la tranchée elle-même, le dépôt de la terre végétale décapée, le dépôt des terres excavées (déblais), le stockage des fourreaux préparés et la piste de chantier.</p> <p>Cette emprise est plus importante au droit des chambres de jonction et lors de la réalisation des forages dirigés et fonçages</p>	Voir fiches secteurs

Afin de limiter les impacts sur certaines espèces peu mobiles ou des habitats bien particuliers, l'emprise travaux sera réduite au maximum lors de la traversée de certains milieux sensibles ou de la proximité de certains habitats :

- présence d'arbres favorables au Grand capricorne et/ou aux chauves-souris arboricoles
- haies traversées perpendiculairement par le tracé (largeur de trouée réduite) ;
- franchissement de fossés, notamment ceux favorables au Campagnol amphibia (secteur 31) et à l'Agrion de Mercure (secteurs 6, 21, 31 et 33) ;
- traversée de la prairie sur le secteur 33, habitat de reproduction du Damier de la Succise ;
- habitats de reproduction d'amphibiens, notamment ceux franchis perpendiculairement par le tracé et ne pouvant être évités ;
- zones humides.

Ces réductions d'emprise travaux s'effectueront par exemple par :

- l'utilisation d'une trancheuse,
- en supprimant ponctuellement la piste de chantier
- en déplaçant les zones de stockage sur un milieu adjacent à enjeux moindres.



Exemple de réduction d'emprise chantier au droit d'une haie (source : RIE)

MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux	<p>Les habitats situés en dehors des emprises strictement nécessaires aux travaux seront préservés en y interdisant l'accès aux engins et au personnel de chantier.</p> <p>Pour cela, un balisage préventif renforcé, ou mise en défens, sera mis en place au niveau des habitats naturels et habitats d'espèces situés à proximité immédiate des emprises chantier. Cela concerne notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les zones humides ;</li> <li>- les arbres à Grand capricorne (incluant la couronne des arbres) ;</li> <li>- les cours d'eau et leurs ripisylves ;</li> <li>- les haies ;</li> <li>- les mares, fossés.</li> </ul> <p>Des visites conjointes entre l'entreprise réalisant les travaux et l'écologie en charge du suivi de chantier seront effectuées afin de délimiter sur le terrain les zones à interdire aux engins et au personnel. Les zones seront mises en défens dès le démarrage des travaux et le balisage restera en place durant toute la période de travaux.</p> <p><i>Communication auprès des entreprises du chantier</i></p> <p>Des panneaux seront installés à titre d'information au niveau des zones sensibles.</p> <p>Ces mesures seront explicitées lors des réunions de préparation du chantier avec l'entreprise(s) retenue(s).</p>	<p>Voir fiches secteurs</p> <p>Mise en place avant le démarrage des travaux</p> <p>Voir fiches secteurs</p> <p>Pendant toute la durée des travaux</p>
MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution	<p>Afin de limiter le risque d'incident de type déversement accidentel de produits polluants (hydrocarbures,etc.) et éviter toute pollution dans les milieux humides et la nappe phréatique durant les périodes de travaux, des mesures préventives seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les engins de chantier devront justifier d'un contrôle technique récent et les conducteurs devront être titulaires d'un CACES correspondant ;</li> <li>- Le stockage des huiles, carburants et autres produits polluants et/ou dangereux se fera uniquement sur des aires signalées, loin de toute zone écologiquement sensible, et en dehors des zones inondables. Le stockage sera fait sur des bacs de rétention ayant une capacité supérieure à celle des fûts ou réservoirs stockés, à l'abri de la pluie ;</li> <li>- Le stockage de matériaux, d'engins ou de remblais sera interdit à proximité immédiate des</li> </ul>	

	cours d'eau et zones humides ; - Le franchissement de cours d'eau par les engins de chantier sera interdit ; - L'entretien courant et le ravitaillement des engins sera interdit à proximité des milieux ensibles et des cours d'eau. Le ravitaillement des engins de chantier se fera par porteur spécialisé muni d'un dispositif anti-refoulement. La vidange et l'entretien lourd des engins et camions sera effectué en atelier spécialisé ; - Le lavage des goulottes de toupies à béton s'effectuera à l'écart des cours d'eau et fossés, sur une aire appropriée dans un bac de lavage ; - Les rejets directs dans le milieu naturel seront proscrits. Les déchets inertes et autres substances seront récupérées et traitées selon la filière adaptée (DIB, DD...). Les boues issues des forages dirigés seront récupérées et traitées (unité de recyclage) ; - Des kits anti-pollution seront présents dans les engins de chantier afin de pouvoir intervenir immédiatement ; - Un schéma d'intervention en cas de pollution accidentelle sera établi, détaillant la procédure à suivre en cas de pollution grave et les moyens d'intervention en cas d'incident (évacuation du matériel ou matériaux à l'origine de la pollution, mise en place de produits absorbants, curage des sols, etc.) ; - Les entreprises devront se tenir régulièrement informées des alertes météorologiques et des crues des cours d'eau ; - Une remise en état soignée du site sera effectuée en fin de chantier, avec l'élimination de tous les déchets de diverses natures et l'enlèvement de tous les matériaux utilisés pour la mise en œuvre des travaux.	Voir fiches secteurs Pendant toute la durée des travaux
MRS5 Protection des zones humides	Les mesures spécifiques précisées ici correspondent à des dispositions appliquées sur les zones de chantiers concernées par des zones humides. L'objectif est de limiter au maximum l'effet du projet sur les zones humides, ainsi les mesures suivantes seront appliquées, au cas par cas en fonction des zones de chantier :  - absence de remaniement du sol ou d'apport de matériaux pour la réalisation des pistes de chantier ; - utilisation privilégiée d'engins légers exerçant une pression moindre sur le sol ; - pose réalisée avec une trancheuse afin de limiter l'emprise chantier ; - travaux réalisés lorsque les conditions météorologiques sont les plus favorables, soit en période sèche, lorsque les sols sont portants, afin de limiter le tassement et la création d'ornières. L'utilisation de plaques de répartition pour la circulation des engins peut être envisagée.	Voir fiches secteurs Durant la phase de reproduction des
MR6 Prévention contre la colonisation du chantier par les amphibiens et	Sauvetages d' <i>individus</i>  Un écologue muni des autorisations nécessaires réalisera un sauvetage des amphibiens présents	Voir fiches secteurs Durant la phase de reproduction des

réalisation de sauvetages	<p>au niveau des habitats de reproduction traversés par le tracé, juste avant le démarrage des travaux sur ces milieux, dans le cas où ceux-ci seraient effectués pendant la période de reproduction des espèces présentes. Il les déplacera sur une ou des zones favorables préalablement identifiées, en dehors de la zone de travaux.</p> <p>Par ailleurs, en cas de découverte d'amphibiens dans les tranchées de la liaison souterraine ou les chambres de jonction, un sauvetage des individus sera effectué avant la fermeture de celles-ci.</p>	<p>Les amphibiens seront récupérés à l'aide d'une épuisette puis seront placés dans des seaux et déplacés le plus rapidement possible vers un site d'accueil à proximité immédiate. Les manipulations d'individus seront réduites au maximum et le protocole d'hygiène SHF sera respecté afin de limiter la dissémination de champignons pathogènes causant notamment la Chytridiomykose.</p>	<p>Chaque sauvetage fera l'objet d'un compte-rendu qui consignera les espèces récupérées, le nombre d'individus, le stade de développement, le sexe si identifiable et le lieu de relâché.</p>	<p><u>Measures préventives</u></p>	<p>Afin de limiter le risque de colonisation des chambres de jonction en travaux par des individus d'amphibiens, des dispositifs seront mis en place au niveau de celles situées à proximité d'habitats de reproduction d'amphibiens : isolement du chantier par installation de clôtures mailles fines imperméables à la petite faune tout autour de la tranchée. Différentes clôtures peuvent être envisagées (toile polypropylène, grillage acier à mailles fines, géotextile).</p>		<p>Des linéaires de fossés accueillant des individus d'Agrion de Mercure en reproduction sont présents sur cinq secteurs d'étude. Parmi ceux-ci, cinq fossés ou cours d'eau sont directement traversés par la liaison souterraine, et seront franchis en tranchée ouverte.</p> <p>Afin de limiter l'impact sur cette espèce, l'entreprise travaux sera réduite au maximum au niveau des traversées de ces fossés et des mesures spécifiques seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation des travaux de façon privilégiée quand les fossés sont à sec,</li> <li>- mise en place de barrages sur le fossé de part et d'autre de la zone de travaux, afin d'isoler</li> </ul>	<p>Voir fiches secteurs Lors des travaux sur les fossés favorables secteurs 6, 31 et 33</p>
MR7	Mise en place de techniques de moindre impact au niveau des fossés à Agrion de Mercure							

	<p>celle-ci des écoulements attenants éventuels. Afin de maintenir la continuité hydraulique, le cas échéant, un pompage sera mis en place de l'amont vers l'aval,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- après isolement de la zone de travaux, transfert de l'eau et des vases du fond de fossé dans une partie non impactée de celui-ci, afin de récupérer des larves et pontes éventuellement présentes : pompage de l'eau et dans la mesure du possible des vases. En cas d'impossibilité de pomper la vase du fond des fossés, celle-ci sera récupérée manuellement à l'aide d'une pelle (à main) sur les premiers centimètres,</li> <li>- remise en état du fossé à l'identique de l'état initial et enlèvement des barrages, à la fin des travaux.</li> </ul>	<p>Afin de favoriser la recolonisation de la zone de travaux, des hydrophytes/hélophytes favorables à la reproduction de l'espèce (<i>Ache inondée - Helosciadium inundatum</i> et <i>Ache nodiflore - Helosciadium nodiflorum</i>), seront prélevées à proximité et replantées sur la zone impactée, par un écologue lors de la remise en état. Dans tous les cas, la végétation hydrophile/hélophyte présente de part et d'autre de la zone impactée recolonisera rapidement la zone.</p>	<p>Voir fiches secteurs Lors des travaux sur le secteur 33, entre août et début avril</p>
MR8	<p>Mise en place de techniques de moindre impact pour le Damier de la Succise</p>	<p>Le secteur 33 présente des pieds de Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>), plante-hôte du Damier de la Succise.</p> <p>Afin de limiter l'impact sur l'espèce, l'emprise travaux sera réduite au maximum à ce niveau et des balisages de mises en défens seront installés. Sur la zone impactée, les mesures suivantes seront mises en œuvre afin de limiter la destruction d'individus et de favoriser la recolonisation à la fin des travaux.</p>	<p><u>Transfert de nids larvaires si avérés sur la zone</u></p> <p>Les Chenilles du Damier de la Succise sont grégaires et produisent un cocon protecteur sur la plante hôte sur laquelle elles ont été pondues. Elles se dispersent peu lors des trois premiers stades larvaires et effectuent de petites migrations d'un pied à l'autre lorsque la ressource alimentaire est épuisée. Elles passent l'hiver dans un petit cocon à l'abri au niveau du sol. Lorsqu'au début du printemps les conditions redeviennent favorables, les Chenilles sortent de leur cocon (cf. phénologie de l'espèce ci-dessous).</p> <p>Afin de réduire l'impact sur le Damier de la Succise, une opération de déplacement des Chenilles présentes au sein de l'emprise de travaux sera entreprise par un écologue, juste avant le démarrage des travaux. Les Chenilles seront déplacées en dehors de l'emprise des travaux sur un secteur proche et riche en plantes hôtes. Ce déplacement pourra donc se faire d'août à début avril.</p> <p>Le transfert des Chenilles s'effectuera par déplacement des parties de pieds de Succise des prés portant des nids larvaires et fixation sur un pied d'accueil. Il s'agira simplement de couper les</p>

plantes hôtes au niveau du collet et d'éliminer délicatement toutes les tiges et ramifications sans utilité et de ne conserver ainsi que la partie de la plante où est fixé le nid larvaire. Sur la station d'accueil, chaque nid sera fixé individuellement sur une plante hôte à l'aide d'attaches de type raphia. Ces opérations éviteront de rompre la soie des nids durant les diverses phases de manipulations (prélèvement, transport, mise en place sur la station d'accueil).

**Phénologie du Damier de la Succise**

	jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Adulte												
Oeuf												
Chenille												
Chrysalide												

**Remise en état de la zone de travaux par ensemencement avec des graines de la plante-hôte**

Après l'intervention, le site sera remis en état par réglement de la terre végétale décapée au démarrage des travaux.

Afin de favoriser la recolonisation rapide du site par le Damier de la Succise, un ensemencement avec des graines de la plante-hôte sera effectué.

Afin d'assurer une provenance locale des graines, celles-ci seront récoltées sur le site même, au niveau de la zone impactée et plus globalement de la prairie située sur le secteur 33. Il pourra s'agir par exemple des capitules des plantes coupées pour le transfert de nids larvaires.

**Vérification systématique par un chiroptérologue de la présence ou absence de chauves-souris**

Mise en place de techniques de moindre impact pour les chauves-souris lors des travaux d'encorbellement

Voir fiches secteurs Avant tout travaux

d'encorbellement, en septembre/octobre

**Obturation temporaire des gîtes**

Si aucun individu n'a été observé lors de la vérification, une obturation temporaire des gîtes potentiels sera faite. Elle sera effectuée en utilisant des polystyrènes ou d'autres matériaux de type bâche. S'il y a présence de quelques individus ou d'une colonie, il sera nécessaire de mettre en place le

		<p>système d'obturation temporaire après la sortie crépusculaire des animaux.</p> <p>L'opération d'obturation temporaire des gîtes sera suivie par un chiroptérologue qui fournira les détails de cette opération. Ces dispositifs seront maintenus durant toute la durée des travaux et empêcheront ainsi l'installation de chauves-souris (à noter, que le reste du pont sera accessible pendant les travaux).</p> <p>Ils seront retirés à la fin des travaux.</p>	
MR10 Adaptation des techniques d'abattage des arbres	<i>Identification des arbres à coléoptères saproxyliques et/ou chiroptères</i>	<p>Avant le début des opérations de dégagement des emprises, un écologue réalisera une visite des arbres devant être abattus pour vérifier la présence d'enjeux relatifs aux coléoptères saproxyliques (Grand capricorne) et/ou aux chiroptères. Les arbres présentant des enjeux feront l'objet d'un marquage (peinture par exemple), afin de s'assurer de la mise en œuvre d'un protocole particulier de coupe par l'entreprise travaux.</p> <p>Pour les chiroptères, une visite des cavités sera effectuée avec un endoscope muni d'une caméra infrarouge. En amont des abattages (<i>a minima</i> la veille), un système anti-retour sera installé sur les cavités occupées ou jugées favorables aux chiroptères. Ce système permettra la sortie des individus mais les empêchera de retourner ensuite dans les cavités.</p> <p><u>Modalités de coupe des arbres présentant des enjeux chiroptères</u></p> <p>Des individus pouvant quand même se trouver dans les cavités malgré les mesures de protection mises en place, une méthodologie d'abattage particulière sera employée pour les arbres repérés par l'écologue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement de la descente de l'arbre : la chute directe des fûts présente un risque de mortalité non négligeable pour les individus qui seraient encore dans les cavités. Afin de limiter cet impact, les arbres seront descendus avec précaution et ne seront pas tombés directement ;</li> <li>- découpe spécifique autour des cavités : en présence de cavités sur le tronc ou une grosse charpentiére, les découpes ne seront pas effectuées au niveau de l'entrée des cavités mais en-dessous et largement au-dessus de celles-ci.</li> </ul> <p>Un sauvetage éventuel sera effectué, en cas de découverte d'animaux.</p> <p><u>Modalités de coupe des arbres présentant des enjeux coléoptères saproxyliques</u></p> <p>La première étape consistera à couper, avant abattage de l'arbre, le houppier (ensemble des branches portées par le tronc) des arbres. Un bûcheron - élaguer professeur travaillera donc en taille aérienne, voire à partir d'échelle ou de nacelle, selon les contraintes. Les grosses</p>	

<p>branches (diamètre supérieur à 30-40 cm environ) seront conservées car pouvant contenir des larves. Elles seront mises de côté puis transportées sur le site d'accueil. Ce dernier devra être communiqué à la DREAL avant le transport des arbres.</p>	<p>Les arbres seront ensuite coupés à leur base, en limitant les découpes pour conserver le maximum de bois, habitat nourricier des larves. Aucun « bouchon » (goudron de Norvège, pâte cicatrisante) ou mastic ne sera appliquée au niveau des sections pour cicatriser les coupes. Le déplacement des troncs s'effectuera à l'aide d'une pelle mécanique, à l'aide de sangles. Une attention particulière sera portée aux vieux arbres qui pendant le chargement pourraient se briser.</p>	<p>Afin de permettre leur utilisation par le Grand capricorne, les fûts seront installés sur le site d'accueil en position debout et non couchée. Afin de rechercher une continuité dans le développement des larves transférées (et possibilité de colonisation de nouveaux sites), les fûts seront disposés à proximité de chênes.</p>	<p>Afin de garder les troncs en position verticale plusieurs techniques peuvent être utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les appuyer contre d'autres arbres existants ;</li> <li>- creuser un trou avec une pelle, ficher le tronc dedans et le reboucher pour que ce dernier tienne debout ;</li> <li>- mettre en place des pieux solides sur lesquels seront appuyés les troncs avant d'être sanglés avec des sangles de type sangles de bâches à camion.</li> </ul>	<p>Les grosses branches seront disposées en tas au sol à proximité des fûts. Ces tas de branches pourront servir d'abri à diverses espèces (reptiles, amphibiens, mammifères terrestres). Par ailleurs, si certaines d'entre elles étaient attaquées par des larves de Grand Capricorne, ce transfert laisserait une possibilité d'accomplissement du cycle biologique.</p> <p>Les souches sont le siège du développement larvaire du Lucane cerf-volant, un autre insecte saproxyle. Il est donc utile de les déplacer également et de les stocker au contact du sol à proximité des fûts déplacés.</p> <p>Un panneau d'information sera installé, précisant de ne pas toucher au bois (recherches scientifiques, protection de la biodiversité).</p>	<p>Au sein de la zone chantier ainsi que des zones d'évitement une surveillance et une gestion de la flore exotique envahissante sera mise en place.</p> <p>Un ensemencement systématique sera réalisé à la fin des travaux, à l'avancement (sauf sur les terres agricoles cultivées).</p>	<p>Pendant la durée des travaux Sur tous les secteurs</p> <p>Pendant la durée des travaux Secteurs 6, 10, 12, 13,</p> <p>Certaines zones déjà identifiées feront l'objet d'une gestion et d'une surveillance accrue. (Cependant de nouvelles zones pourront être identifiées lors du suivi chantier et une gestion pourra être proposée en fonction des enjeux définis)</p>
	MR11 Especes exotiques envahissantes					

<p>Les espèces exotiques envahissantes de flore détectées, il sera procédé à leur destruction par des moyens appropriés et à l'évacuation des résidus.</p> <p>La liste des espèces et les moyens de lutte détaillés sur le site internet que le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées leur a dédié (<a href="http://pee.bnmp.fr">http://pee.bnmp.fr</a>) devront être consultés.</p> <p>Pour éviter toute dispersion de ces espèces, l'écologue en charge du suivi du chantier veillera à ce que les points suivants soient bien pris en compte lors des travaux:</p>	<p>14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 33, 34, 35, 41, 45, 46.)</p> <p><b>Surveillance des apports de matériaux</b></p> <p>En phase chantier, l'écologue en charge du suivi de chantier sensibilisera les responsables du chantier à la problématique des plantes exotiques envahissantes et à la vigilance à apporter aux terres remaniées.</p> <p>Aucun apport exogène de terre végétale n'est envisagé sur ce projet.</p> <p><b>Récupération et stockage de la terre végétale</b></p> <p>La terre végétale sera systématiquement mise de côté lors des travaux, puis étalée en surface après travaux, afin de maintenir en place une banque de semences adaptée au site. Cela évitera l'évacuation et le transport de matériaux et réduira le risque d'apport de graines exogènes.</p> <p>La récupération et le stockage de la terre végétale seront effectués sur le site de manière à lui garder sa fertilité (ne pas l'enfoncer sous de la terre moins riche ou contenant des gravats) et à pouvoir la réutiliser après la période de chantier. Cette terre, contenant une banque de semences importante, sera réutilisée afin de faciliter la recolonisation du site par des espèces initialement présentes, et limiter l'introduction d'espèces envahissantes.</p> <p><b>Conditions de récupération :</b></p> <p>La récupération de la terre végétale se fera sur les premiers centimètres au niveau de la zone de chantier, au début des travaux.</p> <p>Le décapage se fera sur les sols ressuyés, mais en aucun cas sur des sols mouillés ou en période pluvieuse. En effet, une terre mouillée, malléable et fragile, peut se compacter de manière durable, et compromettre la reprise végétale pour de nombreuses années après la reconstitution.</p> <p><b>Conditions de stockage :</b></p> <p>La couche de terre végétale, à cause de la vie qu'elle contient, sera stockée en tas n'excédant pas 1,5 m lors de la mise en dépôt pour éviter le compactage sous son propre poids. Les machines ne circuleront pas sur les dépôts puisque cela provoquerait des compactages et une destruction de la porosité. Les dépôts ne seront pas aplatis ou lissés.</p> <p>Pour l'ensemble du linéaire, les procédés de pose de la liaison souterraine incluent la remise en état des sites à la fin des travaux. Ainsi, les pistes provisoires et les plateformes de chantier</p>
MR12 Remise en état des sites après le	Dès la fin des travaux

chantier	<p>seront enlevées et les milieux seront remis en leur état d'origine.</p> <p>La remise en état des milieux sera réalisée dans l'objectif premier de soutenir une reprise naturelle des habitats dégradés/détruits lors de la phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la terre végétale préalablement décapée et stockée sera remise en place en gardant la structure d'origine, favorisant alors la reprise naturelle du milieu en profitant du stock de graines présentes dans la terre et permettant une recolonisation plus efficace de la flore locale,</li> <li>- des replantations d'arbustes seront effectuées lors de la remise en état du chantier pour reconstruire les haies arrachées pour les travaux. Le choix des essences tiendra compte des contraintes de servitudes RTE (pas d'arbres) et des espèces locales.</li> </ul> <p>La mise en œuvre et la réussite de cette mesure sont conditionnées notamment par la séparation des terres durant la phase préparatoire du chantier et le stockage dans de bonnes conditions, sans mélange avec d'autres terres issues d'horizons inférieurs ou matériau.</p> <p><i>Remise en état spécifique au niveau de l'habitat de Damier de la Succise (secteur 33)</i></p> <p>Au niveau du secteur 33, afin de favoriser la recolonisation rapide de l'emprise chantier par le Damier de la Succise, un ensemencement avec des graines de la plante-hôte sera effectué. Celles-ci seront récoltées sur le site même, préalablement aux travaux au niveau de la zone impactée ou plus globalement de la prairie située sur le secteur 33.</p> <p><i>Remise en état spécifique au niveau des fossés à Agrion de Mercure (secteurs 6, 31 et 33)</i></p> <p>Afin de favoriser la recolonisation de la zone de travaux par l'Agrion de Mercure, des hydrophytes/hérophyttes favorables à la reproduction de l'espèce (<i>Ache inondée - Helosciadium imundatum</i> et <i>Ache nodiflore - Helosciadium nodiflorum</i>), seront prélevées à proximité et replantées sur la zone impactée lors de la remise en état.</p>
----------	---



## FICHES SECTEUR



Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Hippolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Art. 3	N	3
Oiseaux	Noisette domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Pouillot voleuse	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art. 3	obs à prox	1
Oiseaux	Verdier d'Europe	<i>Cuculus chloris</i>	Art. 3	obs sur site	2
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Art. 2	Rpo	

## COUPLAGE D'INVENTAIRES D'ESPÈCES



## ADAPTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX AVEC UN ENJEU ECOPROTEGÉS (MESURE VIR)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défrichements entre début septembre et mi-mars

Période de travaux	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
	[vert]	[vert]	[vert]	[orange]	[orange]	[orange]	[orange]	[orange]	[vert]	[vert]	[vert]	[vert]

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

#### Measures générales

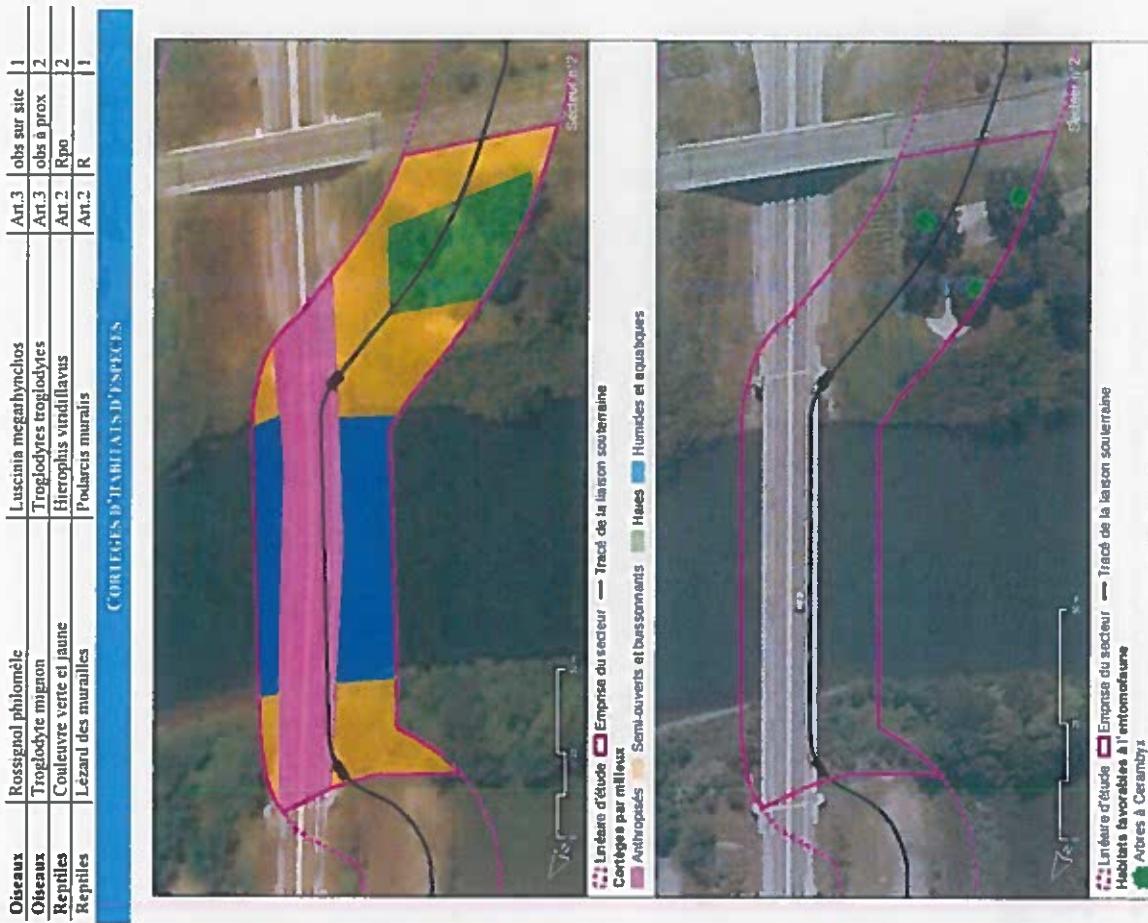
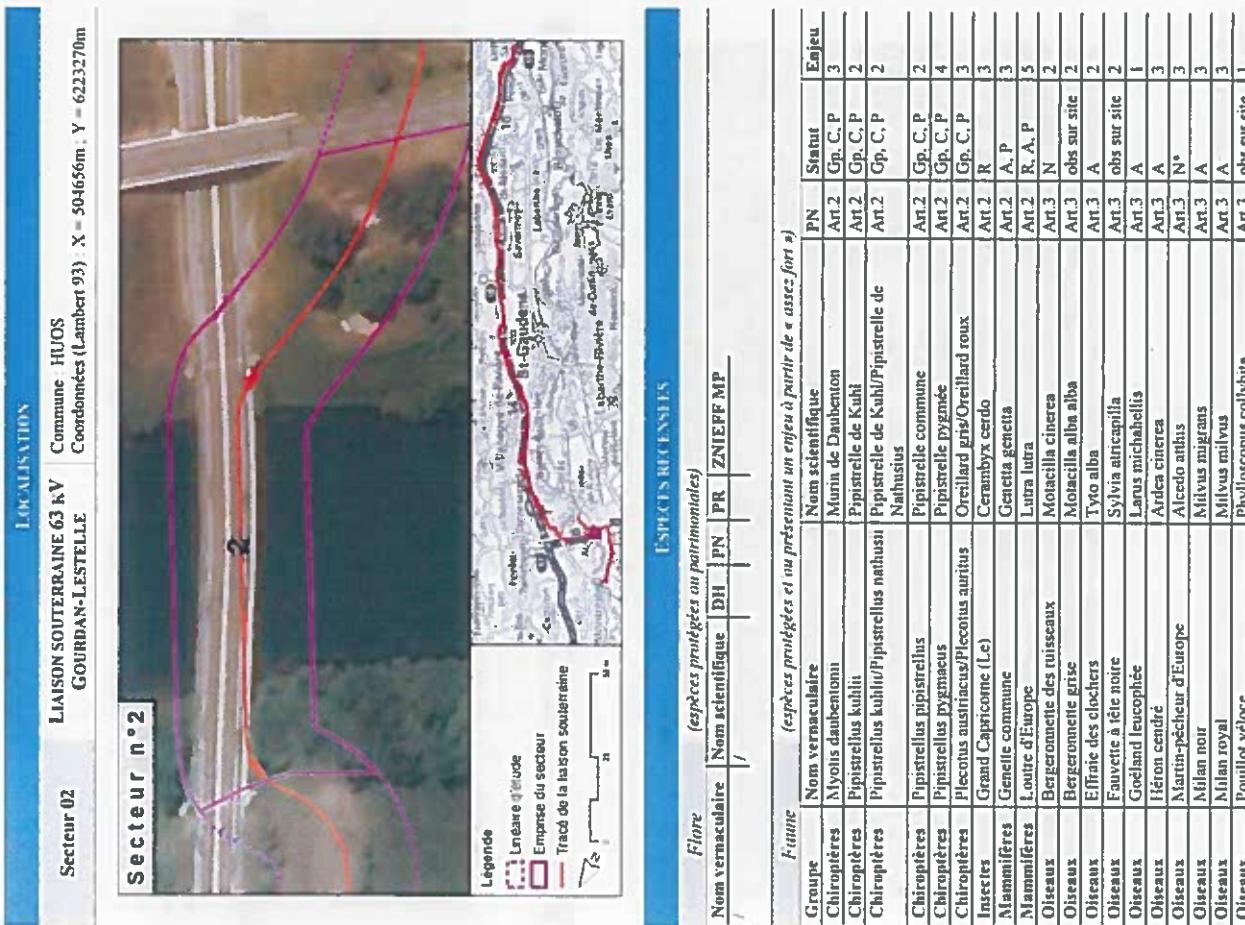
- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 01

### LOT ALIMENTATION DES ZONES SENSIBLES



- Linéaire d'étude
- Empreinte du secteur
- Tracé de la liaison souterraine
- Zones écologiques sensibles



## RESUME DES INTERFETS ECOLOGIQUES DU SECTEUR

Flore	Mammifères	Amphibiens	Insectes
Oiseaux	Chiroptères	Reptiles	Poissons
Legend : <i>du secteur le plus remarquable (+++) au moins remarquable (+) localement</i>			



## ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAIL A L'ENVERS EN ECLOGIQUE (MESURE VIR1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars
  - Période spécifique à respecter pour les travaux sur des milieux particuliers
  - Travaux d'enrobement en prenant en compte les périodes sensibles pour les chauves-souris en septembre-octobre

### Contraintes

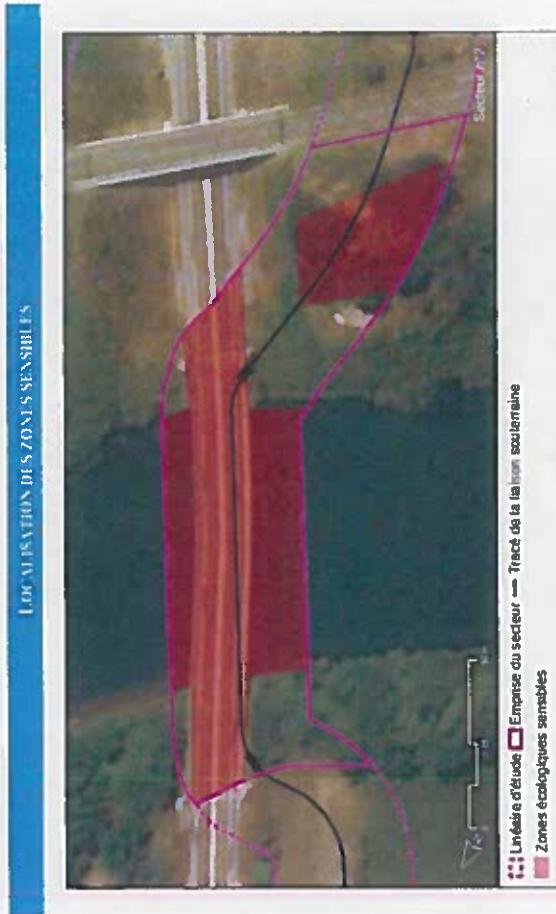
- Periode de travaux
  - Jan
  - Fev
  - Mars
  - Avril
  - Mai
  - Juin
  - Juil.
  - Août
  - Sep.
  - Oct.
  - Nov
  - Déc.

### Measures générales

- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MSI Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

## Measures spécifiques au Secteur I-2

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
  - Franchissement du cours d'eau par ouvrage d'art existant (enrobement)
- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des arbres favorables au Grand capricorne
- MR9 Mise en place de techniques de moindre impact pour les chauves-souris lors des travaux d'enrobement



## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES

Un tracé d'étude □ Empreinte du secteur — Tracé de la liaison souterraine

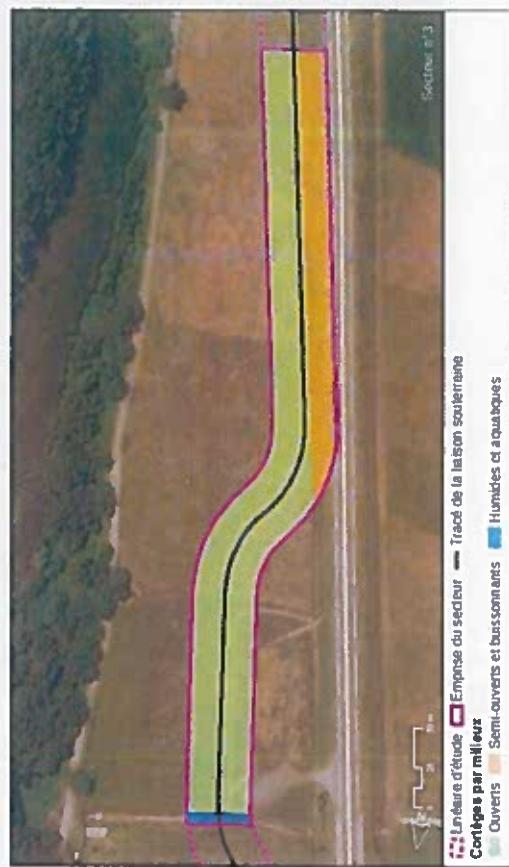
■ Zones écologiques sensibles

LOCALISATION	
Secteur 03	LIAISON SOUTERRAINE 63 KV GOURDAN-LESTELLE
	Commune AUSSON Coordonnées (Lambert 93) : X = 504304m ; Y = 6224380m

### Secteur n°3



### CORTEGES D'HABITATS D'ESPÈCES



ESPECES PROTÉGÉES OU PRÉCIEUSES				
(espèces protégées ou patrimoniales)				
Florae	DII	PN	PR	ZNIEFF MP
Nom vernaculaire				

Faune (espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez fort »)				
Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut
Oiseaux	Braun grisé	Emberiza caesia	Art.3	N
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art.3	Obs à prox
Oiseaux	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	Art.3	N*
Oiseaux	Mésange à longue queue	Argithalos caudatus	Art.3	Obs sur site
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Art.3	Obs à prox
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Art.3	A
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	Art.3	N*
Oiseaux	Rougegorge familier	Erythacus rubecula	Art.3	Obs à prox
Oiseaux	Tourterelle	Saxicola rubicola	Art.3	N*
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art.3	Obs à prox
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art.2	R

### RÉSUMÉ DES SITUATIONS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX A UN SECTEUR (MESURE MR1)

### Contraintes

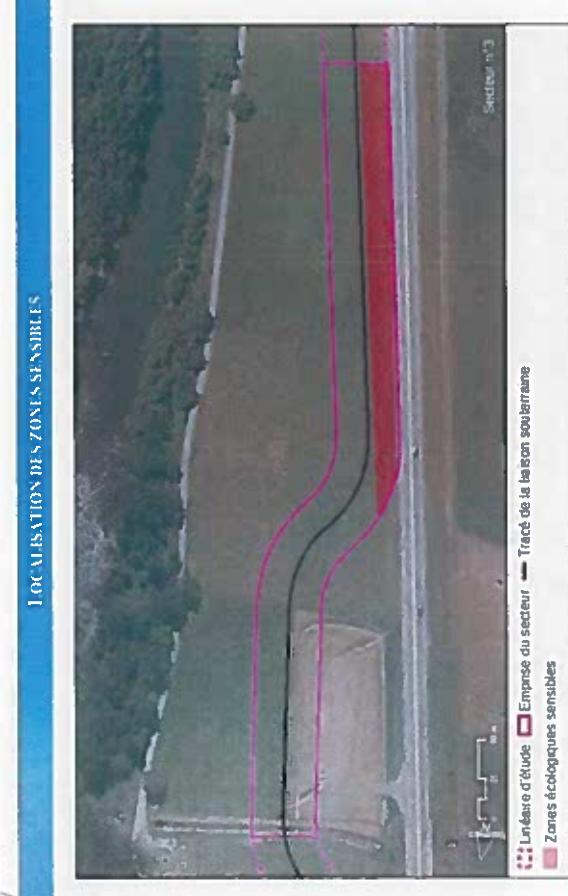
Période de travail	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL	Août	Sep.	Oct	Nov	Déc
Période de travail	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### VISUELS D'EVITEMENT ET DE RÉDUCTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des arrêts et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques du Secteur 03



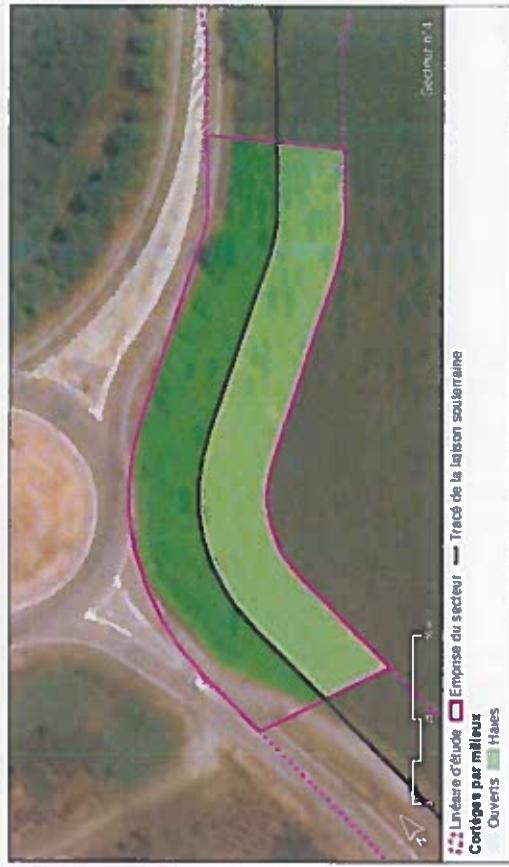
## Localisation

**Secteur 04** LIAISON SOUTERRAINE (3 KV) Commune AUSSON Coordonnées (Lambert 93) : X = 504351m ; Y = 6224940m  
GOURDAN-LESTELLE

### Secteur n°4



## CORIGÉS D'HABITAT VIVANT D'ESPÈCES



## RÉSUME DES INFRASTRUCTURES ECOLOGIQUES DU SECTEUR



## ESPECES VERTICIALES

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Fiore (espèces protégées ou patrimoniales)			
		DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Emjeu
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	An.3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	An.3	obs à prox	2
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	An.3	A	3
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	An.2	R	1

## ESPECES PROTÉGÉES ET QUI PRÉSENTENT UN ENJEU À PARTIR DE LA ZONE FORTE

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Emjeu
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	An.3	obs sur site	2

## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL A UN SECTEUR D'ACTIVITÉS (MESURE MRI)

### Caractéristiques

Période de travaux	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

MEURES D'AVERTISSEMENT ET DE RÉDUCTION

### Measures générales

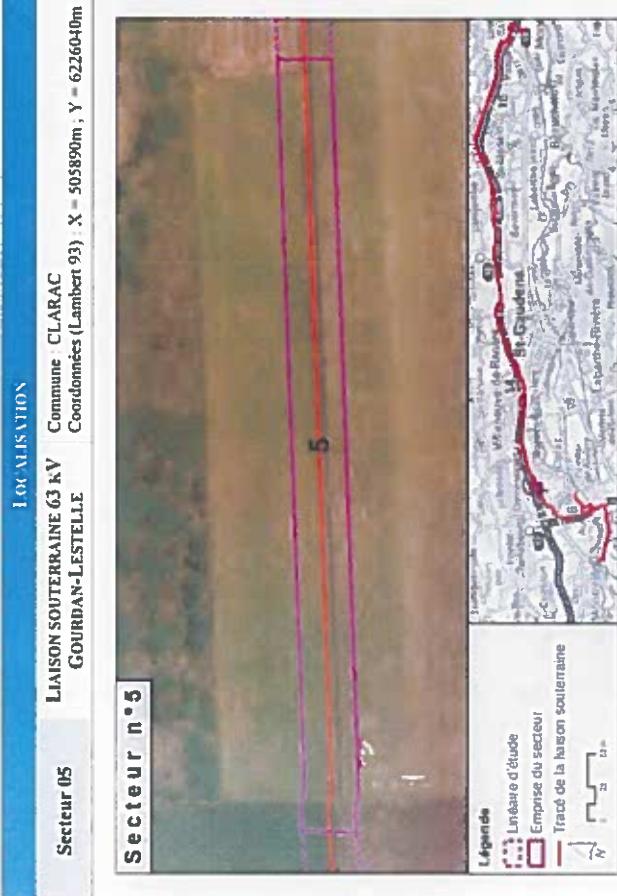
- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MSI Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MRI2 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques du Secteur 04

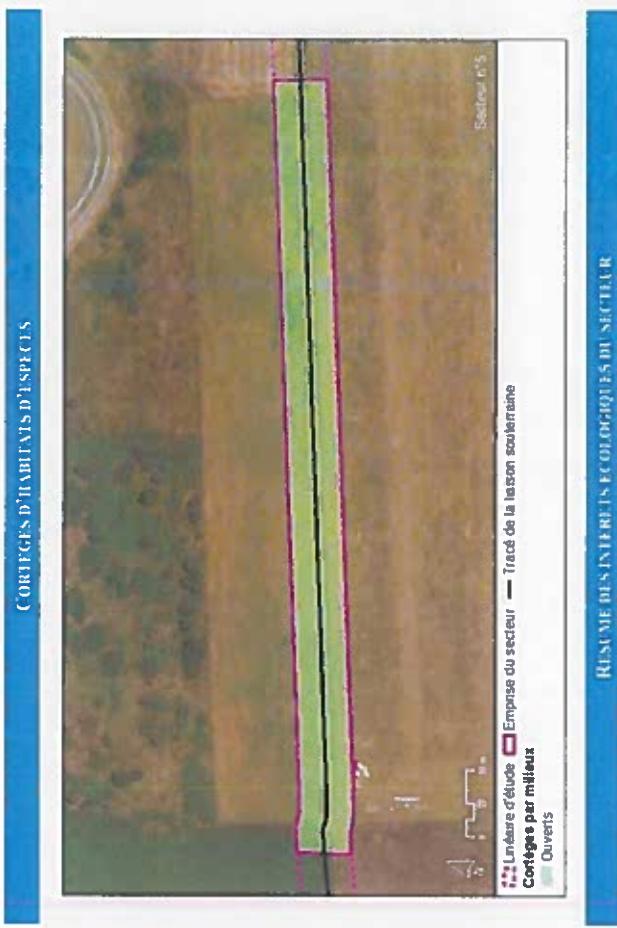
## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



## LIAISON SOUTERRAINE (3 KV) Secteur 05 GOURDAN-LESTELLE



## CORTEGES D'INVENTAIRES D'ESPECES



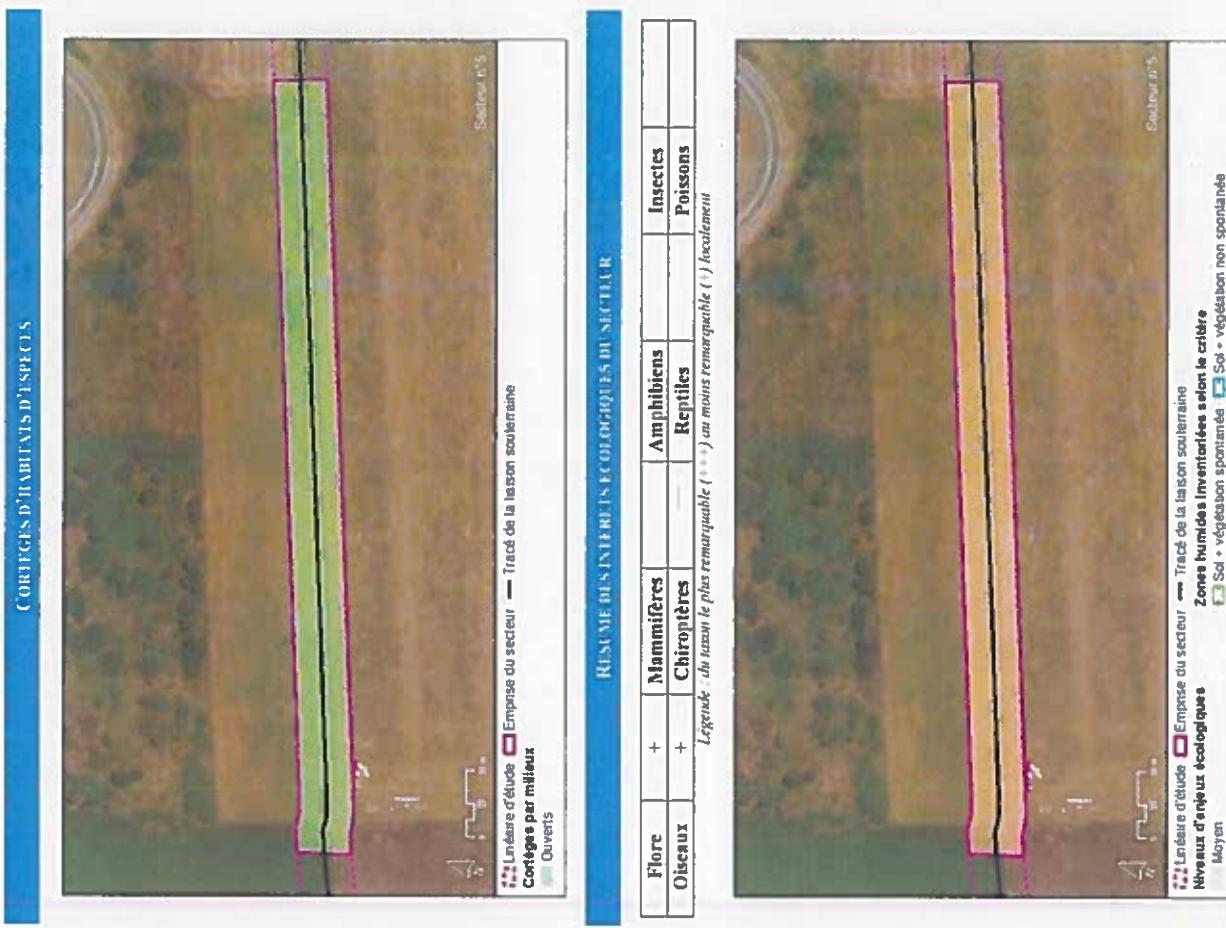
## ESPECES MACHINES

Flore	DH	PN	PR	ZNIEFF MP	D
Oiseaux					
<i>(espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de l'assèchement)</i>					
Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Bardeau	<i>Cyanus segetum</i>				

*Faune (espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de l'assèchement)*

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Oiseaux	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Bonelliée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Art 3	A	3
Oiseaux	Buse Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Art 3	A	3
Oiseaux	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art 3	N*	2
Oiseaux	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Art 3	A	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	obs à prox	2
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Art 3	obs à prox	2
Oiseaux	Nilkan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art 3	A	3
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	obs sur site	1
Oiseaux	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	obs à prox	1
Oiseaux	Roussignol phénolète	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Art 3	obs à prox	1

## LOCAISATION



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL VERS UN ENVIRONNEMENT CHANTIER (MESURE MIR)

### Contraintes

Période de travail	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux												
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■											

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MSI Suivi environnemental du chantier
- MIR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MIR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MIR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques du Secteur 05

#### Localisation des zones sensibles



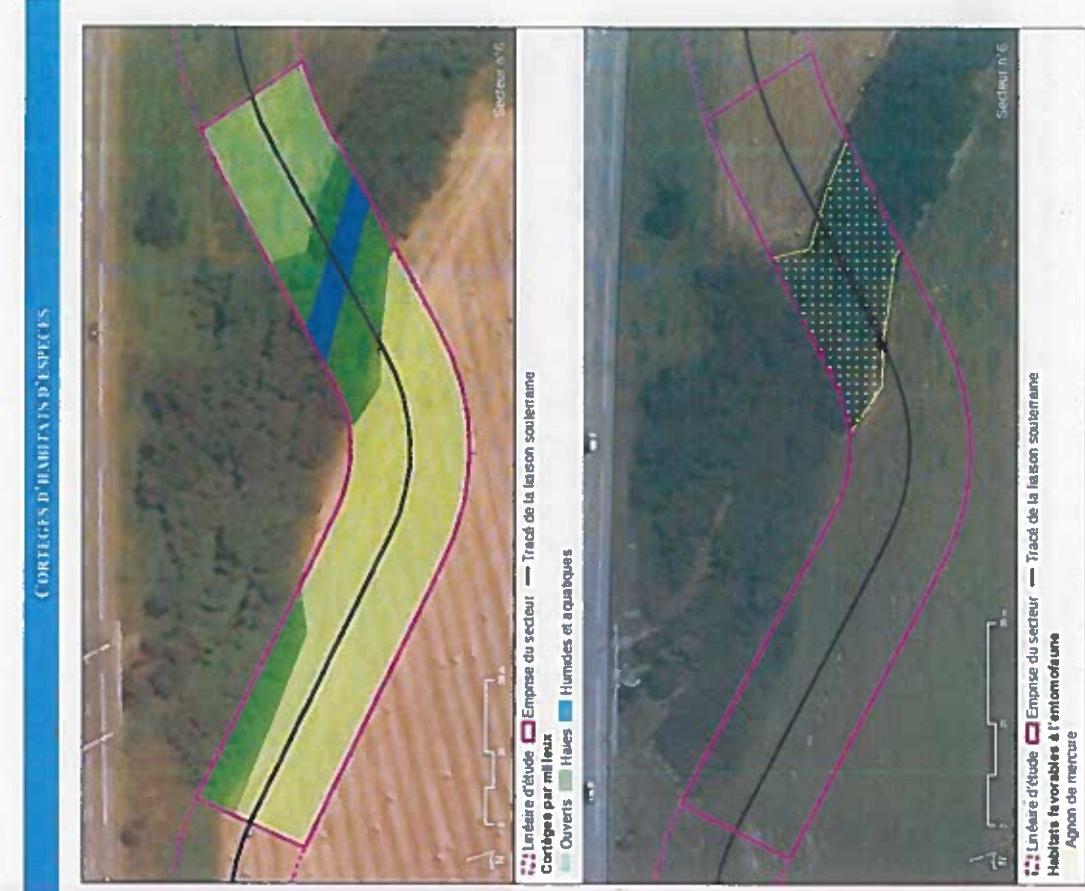
Localisation	
Secteur ID	LIAISON SOUTERRAINE 63 KV GOURDAN-LESTELLE
	Commune VILLENFUIVE-DE-RIVIERE Coordonnées (Lambert 93) : X = 508631m , Y = 6226790m



**Faune (espèces protégées et/ou présentant un enjeu à partir de « assez forte »)**

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut
Amphibiens	Crapaud épineux	Bufo bufo spinosus	Art.3	R*
Amphibiens	Grenouille agile	Rana dalmatina	Art.2	R*
Chiroptères	Mystacin daubentonii	Mystacin daubentonii	Art.2	C.P.
Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrellus communis	Art.2	Gp.C., P
Insectes	Agrion de Mercure (L.)	Coenagrion mercuriale	Art.3	R
Mammifères	Loutre d'Europe	Lutra lutra	Art.2	R*, A, P
Mammifères	Putois d'Europe	Mustela putorius		R.A, P
Oiseaux	Accenteur mouchet	Prunella modularis	Art.3	Npo
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art.3	P
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Héron cendré	Ardea cinerea	Art.3	A
Oiseaux	Hypoleistes polyptychus	Hippolais polyglotta	Art.3	N*
Oiseaux	Nésanée à longue queue	Agelaius caudatus	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Nésanée bleue	Cyanistes caeruleus	Art.3	obs à prox
Oiseaux	Nésanée charbonnière	Parus major	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Art.3	A
Oiseaux	Moineau domestique	Passer domesticus	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Pie-griotte écriteau	Lanius collurio	Art.3 et 4	N*
Oiseaux	Rouleur d'Europe	Coracias garrulus	Art.3	Mig
Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Art.3	N

Oiseaux	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Art.3	N° obs sur site
Oiseaux	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Art.3	2
Reptiles	Lazard des murailles	Podarcis muralis	Art.2	1



## RÉSUMÉ DES ENTREPRISES DE TRAVAUX EN SECTEUR

### Mesures spécifiques du Secteur 06

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Franchissement de milieux favorables à l'Agiron de Mercure
  - Zones humides à végétation spontanée
- MR7 Mise en place de techniques de moindre impact lors des travaux sur les fossés à Agrion de Mercure
- MR11 Espèces exotiques envahissantes



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES (MESURE MR1)

- Contraintes**
- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars
  - Période spécifique à respecter pour les travaux sur des milieux particuliers
  - Ensuite sur le ruisseau du Laret en prenant en compte les périodes sensibles pour le dérangement de la Loutre d'Europe entre début septembre et fin décembre

Période de travaux

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

## MESURES D'AVAILLEMENT ET DE MÉDIATION

### Mesures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
  - ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles ; cf carte ci-après
  - ME3 Suivi environnemental du chantier
  - MR3 Mise en place des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
  - MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
  - MR12 Remise en état des sites après le chantier



## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX A UN SECTEUR D'ACTIVITÉ (MESURE M9)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défichements entre début septembre et mi-mars

### Contraintes

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

## MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des arrêts et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques

au Secteur 07

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



## LOCALISATION

**LIAISON SOUTERRAINE 63 KV**  
Commune: VILLENEUVE-DE-RIVIERE  
Coordonnées (Lambert 93) X = 509644m, Y = 6226670m  
Secteur 08

### Secteur n°8



## CORRIDORS D'HABITAT ET ESPECES



## ESPECES PROTÉGÉES AU PATRIMONIALE

Flore	(espèces protégées au patrimoniale)	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Nom vernaculaire	Nom scientifique				

Flame (espèce protégée en vertu à partir de « assez fort »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Emplacement
Oiseaux	Accenteur monchette	Prunella modularis	Art 3	Npo	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Hypoleistes polyglotte	Hippolais polyglotta	Art 3	N	3
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Melan noir	Milvus migrans	Art.3	A	3
Oiseaux	Milan royal	Milvus milvus	Art.3	A	3
Oiseaux	Moineau fringuet	Passer domesticus	Art 3	A	3
Oiseaux	Pouillot vénelle	Phylloscopus collybita	Art 3	obs sur site	1
Oiseaux	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Art 3	mid détruit	2
Oiseaux	Verrier d'Europe	Carduelis chloris	Art.3	obs sur site	2
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Heterophis viridissimus	Art 2	Rpo	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art 2	R	1



Niveaux d'enjeux écologiques  
Fautile ■ Assez fort  
Sol + végétation spontanée ■ Sol + végétation non spontanée

## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AU SECTEUR (MESURE MR1)

### Contraintes

Période de travail	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### VISITE SURVITEMENT ET DE REFUSION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des axes et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur DR

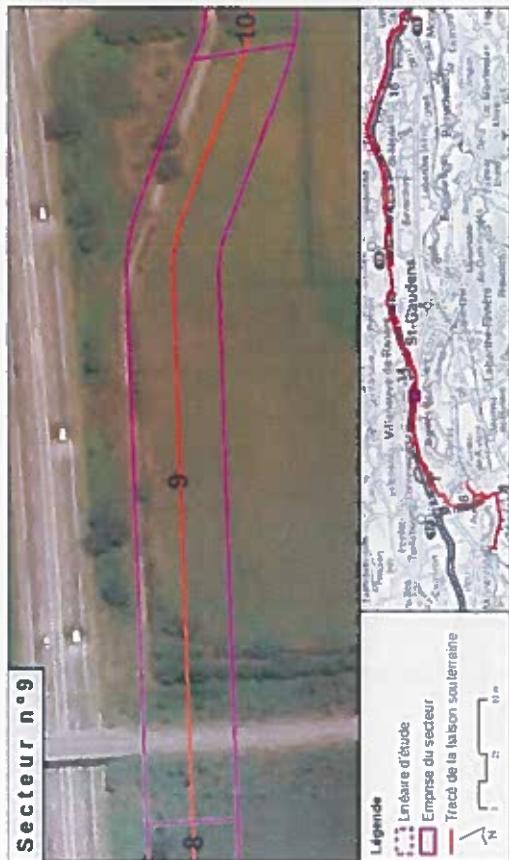
### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Un décret d'ordre ■ Empreinte du secteur — Trace de la liaison souterraine  
■ Zones écologiques sensibles

**LOCALISATION**

Secteur 09      Commune: VILLENEUVE-DE-RIVIÈRE  
LIAISON SOUTERRAINE 63 KV      Coordonnées (Lambert 93) : X = 510024m , Y = 6226610m  
GOURDAN-LESTELLE



**CORTEGES D'HABITATTS D'ESPECES**



**ESPECES RECENNES**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Flore (espèces protégées et en présence un peu à partir de « assez fort »)			
		DIF	PN	PR	ZNIEFF MP
		/	/	/	/

*Faune (espèces protégées et en présence un peu à partir de « assez fort »)*

Groupes	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Oiseaux	Buse Saint-Martin	Circus cyaneus	Art.3	A	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art.3	obs sur site	2
Oiseaux	Hypolais polyptyque	Hippolais polyglotta	Art.3	N	3
Oiseaux	Mossipion philomèle	Luscinia megarhynchos	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Art.3	mid détruit	2
Oiseaux	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Art.3	N°	2
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Art.2	Rpo	2
Reptiles	Lezard des murailles	Podarcis muralis	Art.2	R	1

**RESTAURATION ET RECUPERATION DES HABITATS**



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX A UN ENVIRONNEMENT SENSIBLE (MEASURE VIR1)

- Secteur nécessitant des opérations prédictables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

Contraintes	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travail	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations prédictables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

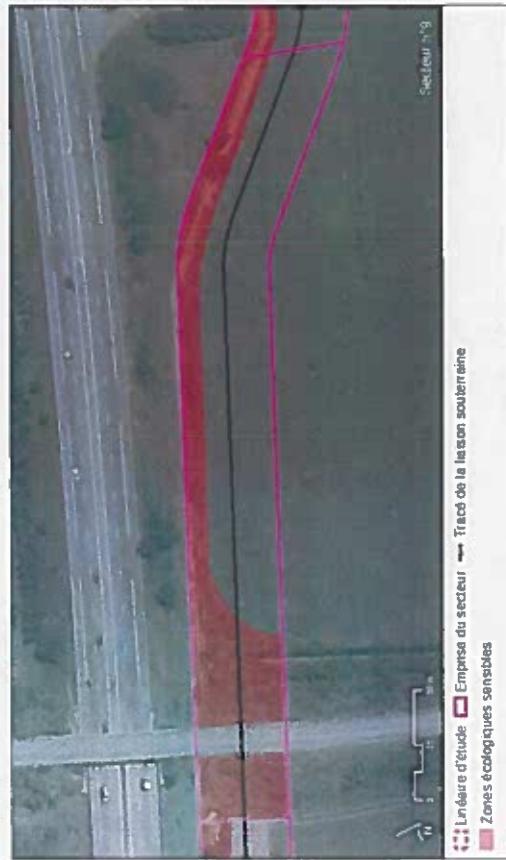
### MEURES D'ENVIRONNEMENT ET DE REDUCTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 09

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Legend:

■ Linéaire d'étude ■ Zone écologique sensible

■ Empreinte du secteur ■ Tracé de la liaison souterraine

INTRODUCTION

**Secteur 10** LIENSON SOUTERRAINE 63 KV Commune VILLENEUVE-D'ERVIERE  
Gouydan 1 secteur Coordonnées (lat/long) : Y = 403780m - X = 6176670m



CONTINUOUS INTEGRALS

**Secteur 10** LIENSON SOUTERRAINE 63 KV Commune VILLENEUVE-D'ERVIERE  
Gouydan 1 secteur Coordonnées (lat/long) : Y = 403780m - X = 6176670m



卷之三

ESPÈCES RÉCENSES						
Flore	Nom vernaculaire	(espèces privilégiées ou patrimoniales)				
		Num scientifique	Dit	PN	PR	ZNIEFF MP

PRESSURE DESIGN FOR COOLING SYSTEMS

Flore		Mammifères		Amphibiens	++	Insectes	
Oiseaux	+	Chiroptères		Reptiles	+	Poissons	



ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL A UNE JEUNÉ COLOGNAISE (MÉSURE VIRI)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juli.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
<i>Période de travaux</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

**NESTLE DEVISEMENT ET DE REDUCTION**

Aftermath's game testing

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
  - ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
  - ME3 Suivi environnemental du chantier
  - ME4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
  - ME5 Remise en état des sites après le chantier

### *Altérités spécifiques*

- MR2 Limitation des emprises du chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des habitats de reproduction d'amphibiens
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MRE Sauvegarde d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
  - MRE Mise en place de clôtures provisoires contre la petite faune pendant toute la durée d'ouverture des chambres de jonction

Issues



**LOCALISATION**

Secteur 11      LIAISON SOUTERRAINE 63 KV      Commune VILLENEUVE-DE-RIVIERE  
GOURDAN-LESTELLE      Coordonnées (Lambert 93) : X = 5111319m ; Y = 6226610m

**Secteur n°11**

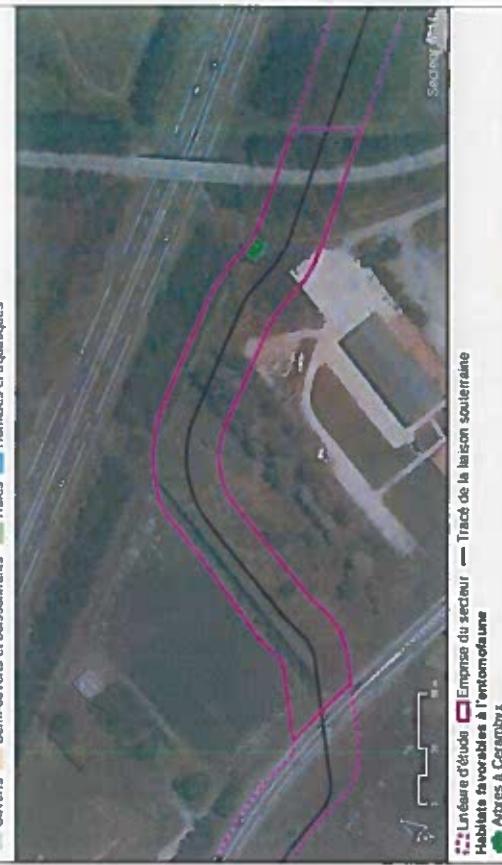


**EFFECTS RELEVÉS**

Flore	espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez-fort »)			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	PN	ZNIEFF MP

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeu
Amphibiens	Triton palmé	Lissotriton helveticus	Art. 3 R / Phase terrestre	2
Oiseaux	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Art. 3 A	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	obs à prox	2
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Art. 3 A	3
Oiseaux	Moineau domestique	Passer domesticus	obs à prox	1
Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	obs sur site	1
Oiseaux	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	nid détruit	2
Oiseaux	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	obs sur site	2
Reptiles	Lezard des murailles	Podarcis muralis	Art. 2 R	1

**CORTEGES D'HABITATS D'ESPECIES**



**RÉSUME DES RÉSULTATS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR**

Florae	Oiseaux	Mammifères	Chiroptères	Amphibiens	Reptiles	Insectes	Poissons
	++			+	+	++	

Légende : dans le tableau le plus remarquable (+ +) au niveau localement



#### ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX VENANT EN CONTRADICTION AVEC MR1

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défichement entre début septembre et mi-mars

##### Contraintes

Periode de travaux	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul	Août	Sep.	Oct	Nov	Déc
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

#### MEASURES D'EVITEMENT ET DE MITIGATION

##### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- NR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- NR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

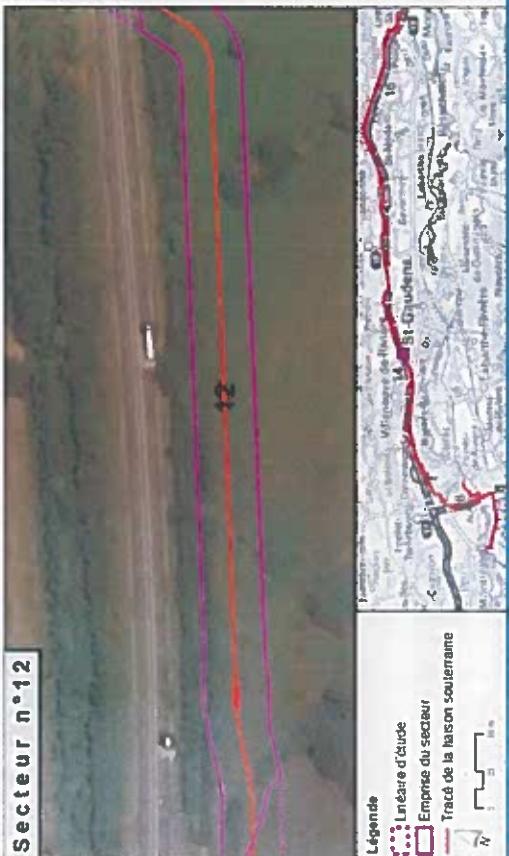
##### Measures spécifiques au Secteur 1/

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Arbres favorables au Grand capricorne

CONTINUITY

Secteur 12 LAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune SAINT-GAUDENS  
Gouyouval FESTEJES Coordonnées (d'ambert 93) : X = 512196m Y = 622696m

Sector n.12



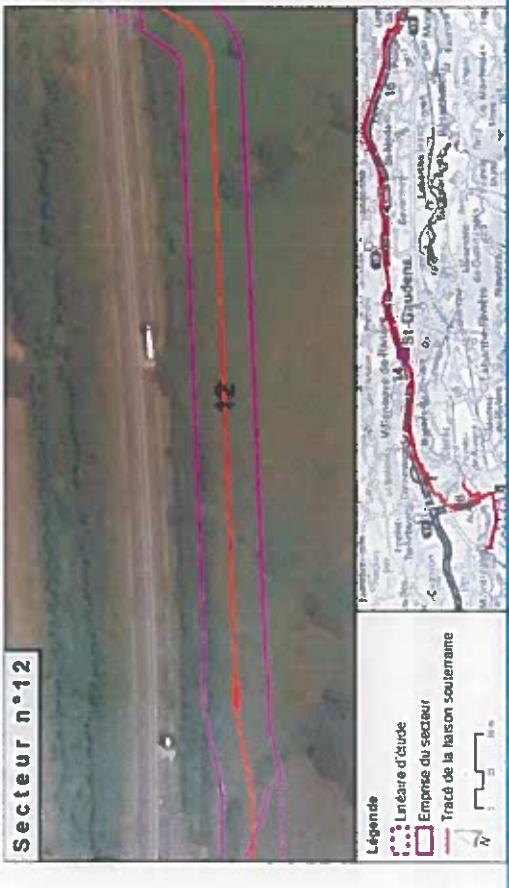
#### SPECIES REFERENCES

Florae	(espèces protégées ou patrimoniales)					
	Non vernaculaire	Non scénique	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
France	(espèces protégées et ou présentant un enjeu à parir)					
	Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	P	H	M
	Amphibiens	Crapaud éminent	Bufo bufo spinosus	Amphibiens	Amphibiens	Amphibiens
	Amphibiens	Grenouille belle	Rana dalmatina	Amphibiens	Amphibiens	Amphibiens
	Amphibiens	Rainette méridionale	Hyla meridionalis	Amphibiens	Amphibiens	Amphibiens
	Amphibiens	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Amphibiens	Amphibiens	Amphibiens
	Amphibiens	Triton mache	Triotus macromelanus	Amphibiens	Amphibiens	Amphibiens
	Amphibiens	Triton palmé	Lissotriton helveticus	Amphibiens	Amphibiens	Amphibiens
	Mammifères	Hélrisson d'Europe	Erinaceus europaeus	Mammifères	Mammifères	Mammifères
	Oiseaux	Bergeronnette grise	Motacilla alba alba	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Brauner zizi	Emberiza citrinella	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Chouette hulotte	Strix aluco	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Grimpeur des jardins	Certhia brachyptyla	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Héron cendré	Ardea cinerea	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Hypolais polyglotte	Hippolais polyglotta	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Oiseaux	Troglodyte musqué	Troglodytes troglodytes	Oiseaux	Oiseaux	Oiseaux
	Renfées	Conure des colibris	Nannopterum auritum	Renfées	Renfées	Renfées
		Le grand des murailles	Podarcis muralis			

卷之三

Commune SAINT-GAUDENS  
Coordonnées (amont 93) : X = 517198m ; Y = 622686m

卷之三



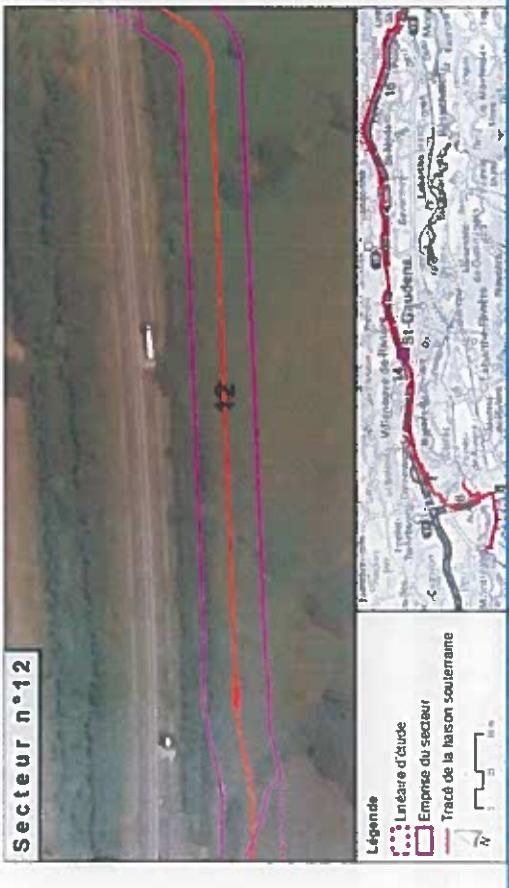
ENZYME REACTANTS

Flore	espèces protégées ou patrimoniales					
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Faune	espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez fort »)					
	Groupe	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu	
<i>Amphibiens</i>	Crapaud vernaculaire	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Art.3	R*/Phase terrestre	2	
<i>Amphibiens</i>	Crapaud épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Art.2	R*/Phase terrestre	3	
<i>Amphibiens</i>	Grengouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Art.2	Phase terrestre	3	
<i>Amphibiens</i>	Ranlette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Art.2	Phase terrestre	3	
<i>Amphibiens</i>	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Art.3	R	3	
<i>Amphibiens</i>	Triton maghe	<i>Triturus marmoratus</i>	Art.2	R	4	
<i>Amphibiens</i>	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Art.3	R	2	
<i>Mammifères</i>	lézard d'Europe	<i>Erinaceus europaeus europeus</i>	Art.2	R, A, P	2	
<i>Oiseaux</i>	Becceronette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	Art.3	obs sur site	2	
<i>Oiseaux</i>	Bousard rizzi	<i>Emberiza cirlus</i>	Art.3	obs sur site	2	
<i>Oiseaux</i>	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Art.3	A	2	
<i>Oiseaux</i>	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	obs sur site	2	
<i>Oiseaux</i>	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachyactyla</i>	Art.3	A	2	
<i>Oiseaux</i>	Idéon cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Art.3	A	3	
<i>Oiseaux</i>	Hypoleuc polyptile	<i>Hippolais polyglotta</i>	Art.3	N	3	
<i>Oiseaux</i>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art.3	obs sur site	1	
<i>Oiseaux</i>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art.3	A	3	
<i>Oiseaux</i>	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Art.3 et 4	No	4	
<i>Oiseaux</i>	Rougequeue phénicolle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Art.3	obs sur site	1	
<i>Oiseaux</i>	Roujegeuze familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	obs sur site	1	
<i>Oiseaux</i>	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art.3	obs sur site	2	
<i>Renfentes</i>	Couetteau collier	<i>Nannus mystax</i>	Art.2	R	3	
<i>Renfentes</i>	Lezard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art.2	R	1	

APPLIED PHYSICS LETTERS

Commune SAINT-GAUDENS  
Coordonnées (amont 93) : X = 517198m ; Y = 622686m

卷之三



+ 1

**Section n°12**

**Légende du plan le plus remarquable (++) au moins remarquable (+) localement**

Référence	Oiseaux	Florae	Mammifères	Chiroptères	Reptiles	Insectes	Poissons
+	+++	++	+	+	+	+++	++

**Niveaux d'humidité écologique**

- Faible
- Assez fort
- Très fort

**Zones humides Inventoriées selon le critère**

- Sol + Végétation spontanée
- Sol + Vegetation non spontanée

**Enfouissement d'objets**

- Empreinte du secteur
- Trace de la liaison scolaire

## ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX A LA SECTEUR ECOLOGIQUE (SECTEUR MR1)

### Contraintes

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défrichements entre début septembre et mi-mars

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur  
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux  
Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques

#### au Secteur 12

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des habitats de reproduction d'amphibiens
- Zones humides à végétation spontanée
- MR6 Sauvegarde d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
- MR6 Mise en place de clôtures provisoires contre la petite faune pendant toute la durée d'ouverture des chambres de jonction
- MR11 Espèces exotiques envahissantes

## LOCAUXISATION DES ZONES SENSIBLES



Secteur n°12

Ligneure de dérude ■ Emprise du secteur — Tracé de la liaison souterraine

Zones écologiques sensibles ■

## L'AVISATION

Secteur 13      LIENSON SOUTERRAINE 63 KV      Commune : SAINT-GAUDENS  
Gourdan-Lestelle      Coordonnées (Lambert 93) X = 512708m, Y = 622770m

### CONTIGUITS D'HABITATS D'ESPECES



### Secteur n°13



## E SPECIES CITESSES

Flore (espèces protégées au patrimonial)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	PN	PR	ZNIEFF MP	D
Nastéria à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>					

Faune (espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez fort »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Amphibiens	Alysse accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Art.2	R*	4
Chiroptères	Pipistrellus kuhlii	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art.2	Gp. C. P	2
Chiroptères	Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus mathiusi	<i>Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus mathiusi</i>	Art.2	Gp. C. P	2
Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Art.2	Gp. C. P	2
Insectes	Grand Capricorne (Lc)	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art.2	Rpo	3
Insectes	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		R	2
Oiseaux	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	A	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	obs sur site	2
Oiseaux	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Art.3	A	3
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Argaliulus caudatus</i>	Art.3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Art.3	obs à prox	2
Oiseaux	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art.3	A	3
Oiseaux	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Tarier haine	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	N*	2

Legende : dans le tableau le plus remontante (++) ou moins remontante (-) localement



### RECHERCHE D'ENTRETIENS PHYSIOLOGIQUES DU SECTEUR

Flore	+	Mammifères	Amphibiens	Insectes	Reptiles	Poissons
Oiseaux	++	Chiroptères	++			



#### ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX AVANT PHASE CO1,0G (MESURE MR1)

- Secteur nécessitant des opérations pénalisables en période non sensible :
  - Défichements entre début septembre et mi-mars

#### Periodisation de travaux

	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

MESURES D'ENVIRONNEMENT ET DE PROTECTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- NR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 13

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Arbres favorables au Grand capucin et aux chauves-souris
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MR11 Espèces exotiques envahissantes

#### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



#### ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX AVANT PHASE CO1,0G (MESURE MR1)

- Secteur nécessitant des opérations pénalisables en période non sensible :
  - Défichements entre début septembre et mi-mars

#### Periodisation de travaux

	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

MESURES D'ENVIRONNEMENT ET DE PROTECTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles

- NS1 Suivi environnemental du chantier

- NR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)

- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution

- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 13

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Arbres favorables au Grand capucin et aux chauves-souris
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MR11 Espèces exotiques envahissantes

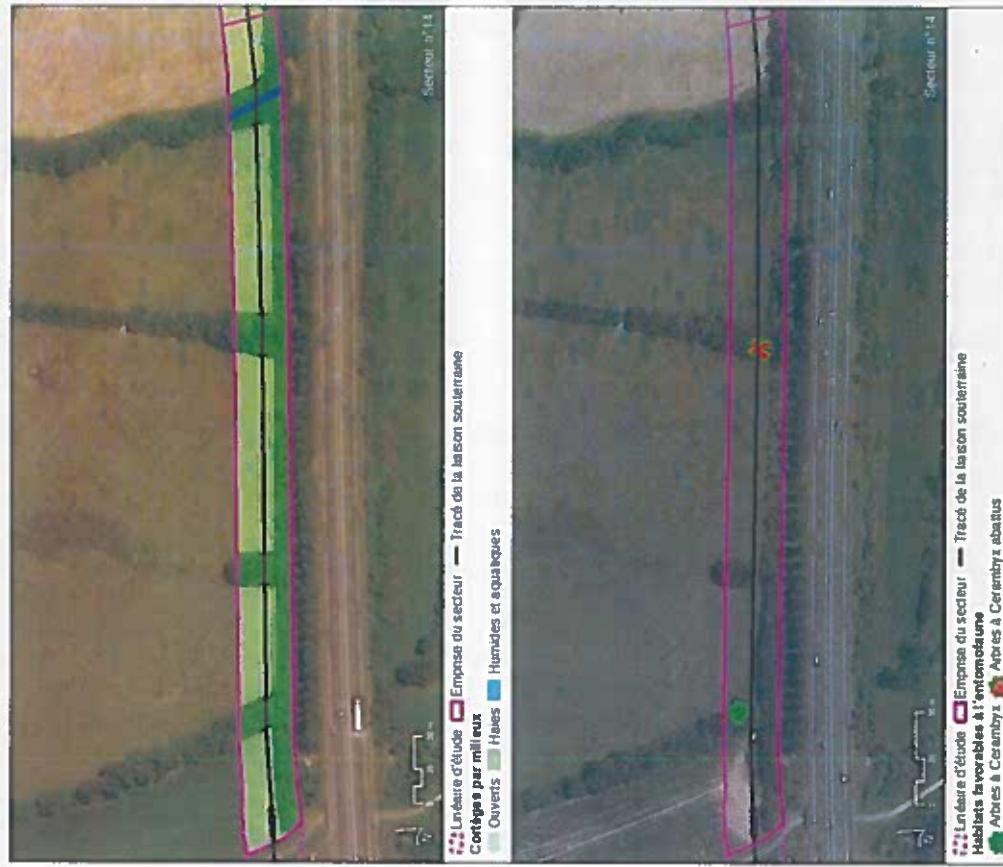
## LOCAISATION

Secteur 14      Liaison SOUTERRAINE 63 KV      Commune : SAINT-GAUDENS  
Gourdan-Lestelle      Coordonnées (Lambert 93) X = 513243m, Y = 622740m

### Secteur n°14



## CORTEGES D'HABITATS D'ESPECES



## ESPECES VERTENUES

### Flore (espèces protégées et ou présentant un intérêt patrimonial)

Flore	DII	PN	PR	ZNIERF MP

### Faune (espèces protégées et ou présentant un intérêt patrimonial)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeu
Amphibiens	Salamandre jauchetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Art.3	R/Phase terrestre
Amphibiens	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Art.3	R/Phase terrestre
Insectes	Grand Capricorne (Le)	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art.2	Rpo
Mammifères	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art.2	A
Oiseaux	Béretmomète grise	<i>Nettapilla alba alta</i>	Art.3	A
Oiseaux	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	A
Oiseaux	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Art.3	A
Oiseaux	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Art.3	N°
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Arctothelos caudatus</i>	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Nisange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Milou noir	<i>Milvus migrans</i>	Art.3	A
Oiseaux	Pie-grièche écorceur	<i>Lanius collurio</i>	Art.3 et 4	N
Oiseaux	Pouillot vénitien	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Rousserolle piémontaise	<i>Rousettula piemontica</i>	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	obs sur site
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	<i>Itopeltis viridisflavus</i>	Art.2	Rpo
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art.2	R

## RESUME DES INTÉRêTS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR

Flore	Mammifères	Chiroptères	Amphibiens	Insectes
Oiseaux	+++	++	++	Poissons

Legend : du terrain le plus remarquable (++) au moins remarquable (-) localement



### ADAPTATION DES PERIODS DE TRAVAIL AVANT ENJEUX ECOLOGIQUES (MESURE MRI1)

- Contraintes**
- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
  - Défichements entre début septembre et mi-mars

Période de travaux	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
	Jaune	Vert	Jaune									

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

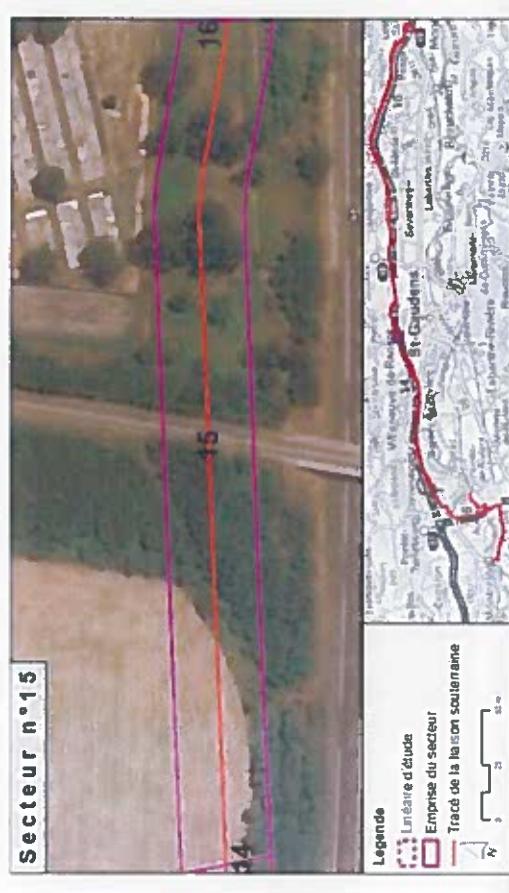
#### Measures spécifiques du Secteur 14

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : entreprise travaux réduite au niveau des haies traversées perpendiculairement
- Zones humides à végétation spontanée
- MR10 Adaptation des techniques d'abattage des arbres
- MR11 Espèces exotiques envahissantes

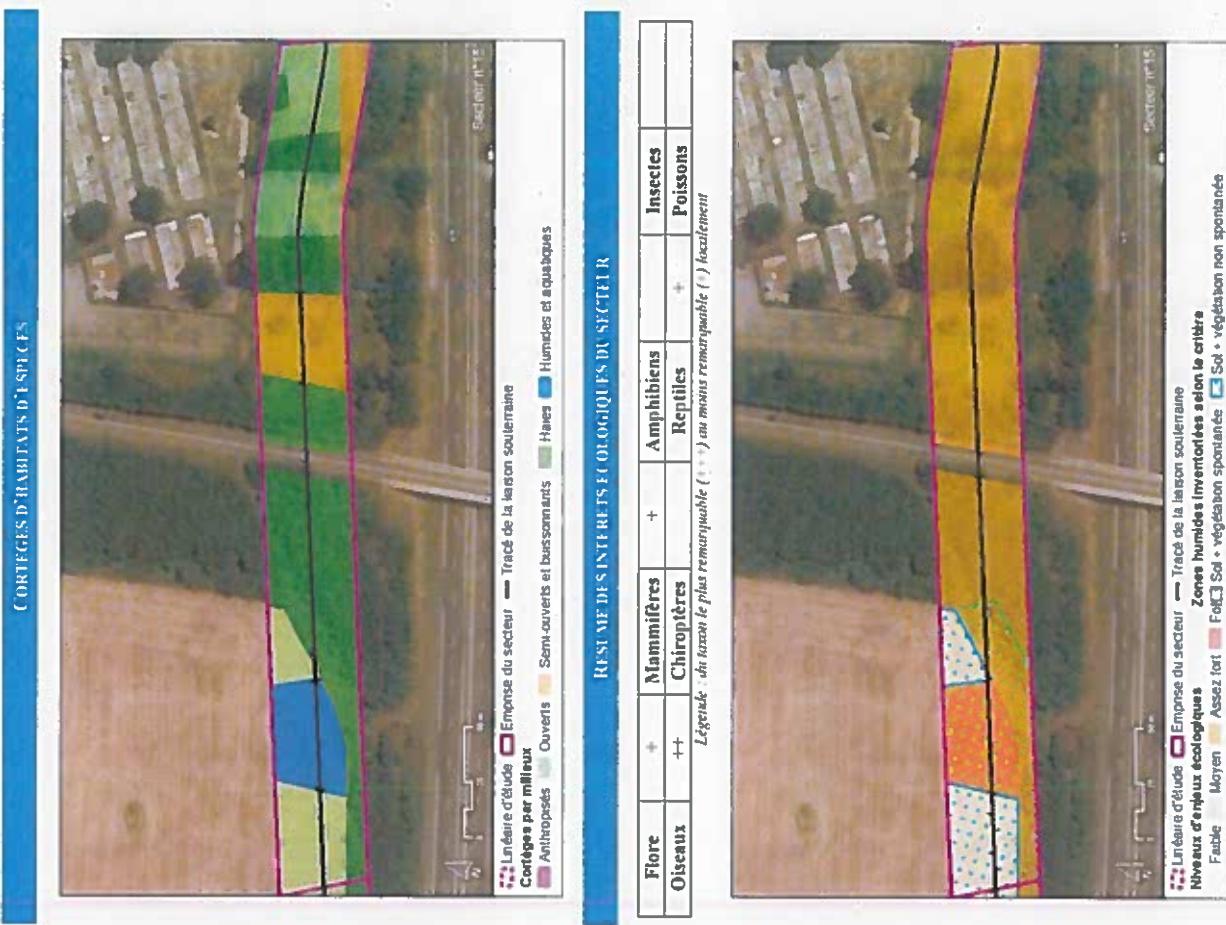
## LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Secteur 15 GOURDAN-LESTELLE

Commune SAINT-GAUDENS  
Coordonnées (Lambert 93) : X = 513646m ; Y = 6227510m

### LÉGENDATION



### CARTES D'HABITATS D'IMPACT



ESPÈCES RÉCENSEES						
Flore	(espèces protégées au patrimonial)	DH	PN	PR	ZNIEFF MP	
Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Colchique d'automne	Colchicum autumnale					
Glaieul commun	Glaucium cornutum					
Masseille à feuilles étoilées	Typha angustifolia					
Petite amourette	Binza minor					
<i>(espèces protégées et ou prélevant un enjeu à partir de « casse fort »)</i>						
Gruppe	Nom vernaculaire	PN	Statut	Enjeu		
Mammifères	Écureuil roux	Art 2	R	2		
Mammifères	Renard d'Europe	Art 2	R, A, P	2		
Oiseaux	Buse variable	Art 3	A	2		
Oiseaux	Estrildes des clochers	Art 3	A	3		
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3	obs sur site	2	
Oiseaux	Hypolais polyglotta	Hypolais polyglotta	Art 3	N	3	
Oiseaux	Loriol d'Europe	Oriolus oriolus	Art 3	Npo	3	
Oiseaux	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Art. 3	obs sur site	2	
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art 3	obs sur site	2	
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Art. 3	N*	1	
Oiseaux	Moineau domestique	Passer domesticus	Art. 3	obs sur site	1	
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	Art 3	A	2	
Oiseaux	Pouillot voleuse	Phylloscopus collybita	Art 3	obs sur site	1	
Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Art. 3	obs sur site	1	
Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Art 3	obs sur site	1	
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Art 2	R	2	
Reptiles	Lezard des murailles	Podarcis muralis	Art 2	R	1	

## ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX EN ENVIRONNEMENT (MESURE MR1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

Contraintes	Periode de travaux	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Aout	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
		Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains malieux	Travaux interdits sur certains malieux du secteur									

### Mesures spécifiques au Secteur 15

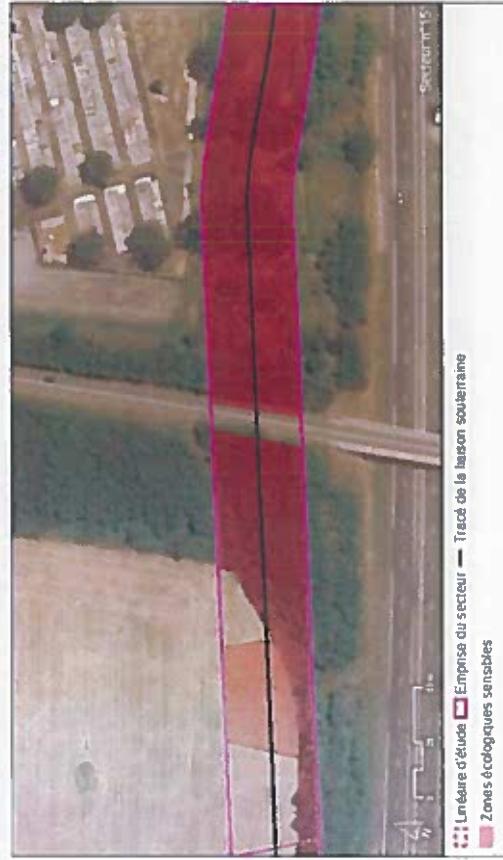
- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Mesures spécifiques au Secteur 15

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : entreprise travaux réduite au niveau des :

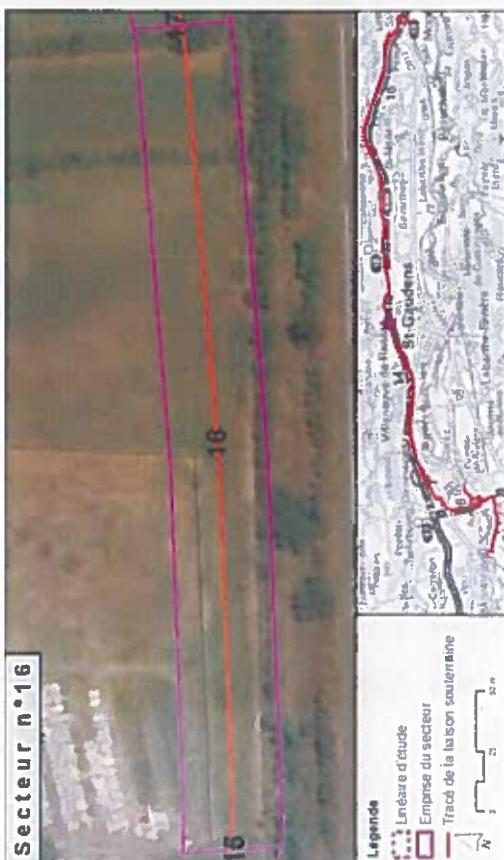
Zones humides à végétation spontanée

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Localisation	
Secteur 16	LIAISON SOUTERRAINE 63 KV GOURDAN-LESTELLE
Coordonnées (Lambert 93) : X = 513880m ; Y = 6227380m	

### Secteur n°16



Oiseaux	Serin cini	Serinus serinus	Art 3	N° obs sur site	2
Oiseaux	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Art 3	N° obs sur site	2
Réptiles	Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Art 2	R	1
Réptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art 2	R	1

### CONTENU D'HABITATS D'ESPÈCES



### ESPECES RECENSEES

Flore	espèces protégées ou patrimoniales)			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	PN	ZNIEFF MP
Colchique d'automne	Colchicum autumnale			D
Glauque commun	Gladiolus communis			D

### Faune

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Insectes	Azuré du Sempeler	Empis pennata		R	4
Insectes	Bordée épivore	Maculinea arion	Art.2	P	4
Oiseaux	Bouvreuil zizi	Pernis apivorus	Art.3	A	3
Oiseaux	Bouscasse variable	Emberiza cirrus	Art.3	obs sur site	2
Oiseaux	Chardonneret élégant	Buteo buteo	Art.3	A	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Carduelis carduelis	Art.3	A	2
Oiseaux	Gimpereau des jardins	Sylvia atricapilla	Art.3	obs sur site	2
Oiseaux	Hypoleistes polyptychus	Certhia brachydactyla	Art.3	A	2
Oiseaux	Nestange à longue queue	Hippolais polyglotta	Art.3	N	3
Oiseaux	Nestange charbonnière	Aegithalos caudatus	Art.3	obs sur site	2
Oiseaux	Milan noir	Parus major			1
Oiseaux	Moineau domestique	Milvus migrans	Art.3	A	3
Oiseaux	Pic vert	Passer domesticus	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Pinson des arbres	Picus viridis	Art.3	A	3
Oiseaux	Pipit des arbres	Fringilla coelebs	Art.3	obs à prox	1
Oiseaux	Pouillot vénole	Aethus trivialis	Art.3	Npo	3
Oiseaux	Rougegorge familier	Phylloscopus collybita	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Rougequeue noir	Enicurus ruficapillus	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Phoenicurus ochruros	Phoenicurus ochruros	Art.3	obs sur site	1

### ESPECES PROTEGEES ET AU PRESENTANT UN ENJEU A PARTIR DE "ASSEZ FORT"

Flore	+/-	Mammifères	+/-	Amphibiens	+/-	Insectes	+/-	Poissons
Oiseaux	+	Chiropèdes	+	Semi-couverts et bussonants	+	Héron	+	

Legend :   
 Linéaire d'étude ■ Empreinte du secteur — Tracé de la liaison souterraine

Contage par milieux ■ Ouviers ■ Antropophages ■ Chiropèdes ■ Héron



### ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX EN FONCTION DU SECTEUR (NIVEAU MR1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

#### Contraintes

Période de travaux	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### MESURES D'ENVIRONNEMENT ET DE RÉALISATION

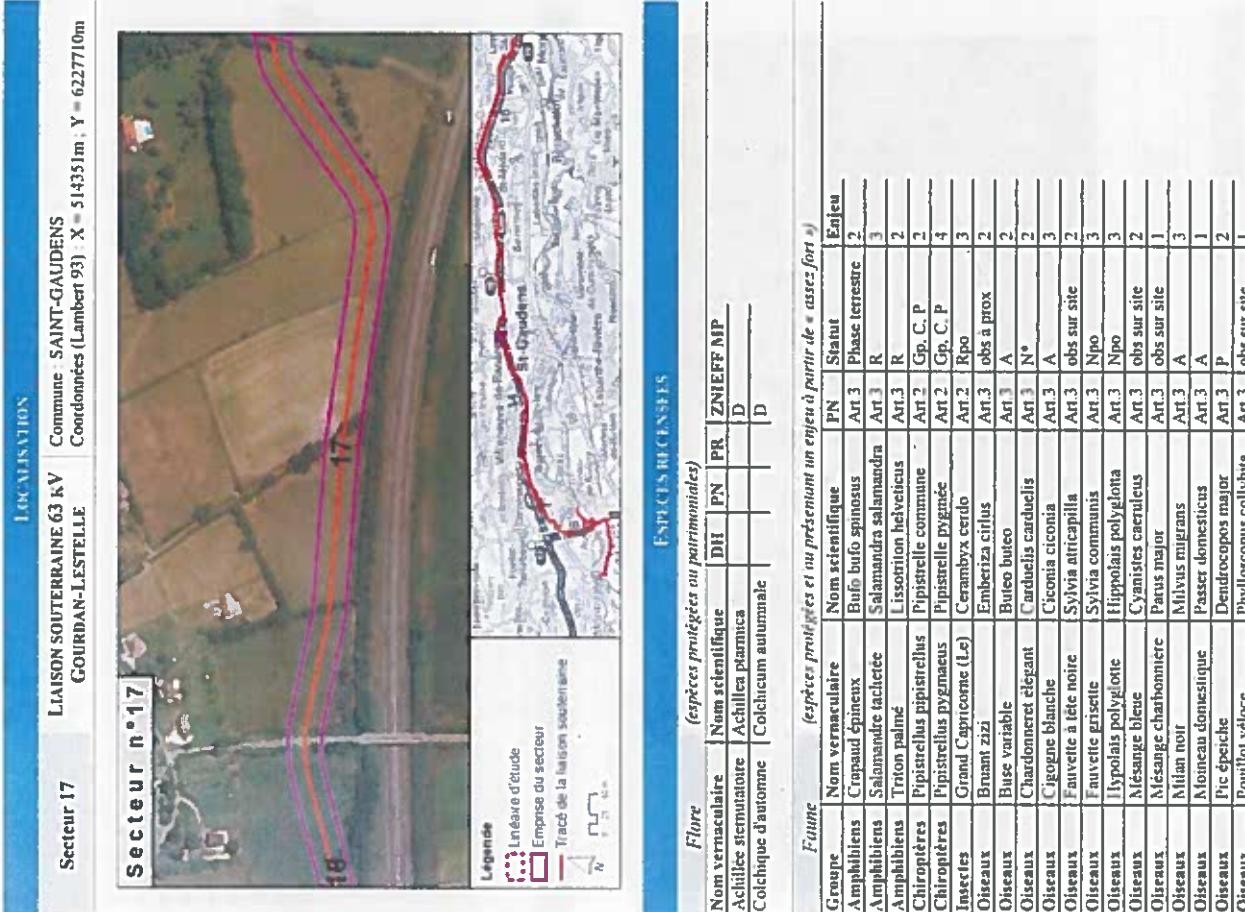
#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques

##### du secteur 16

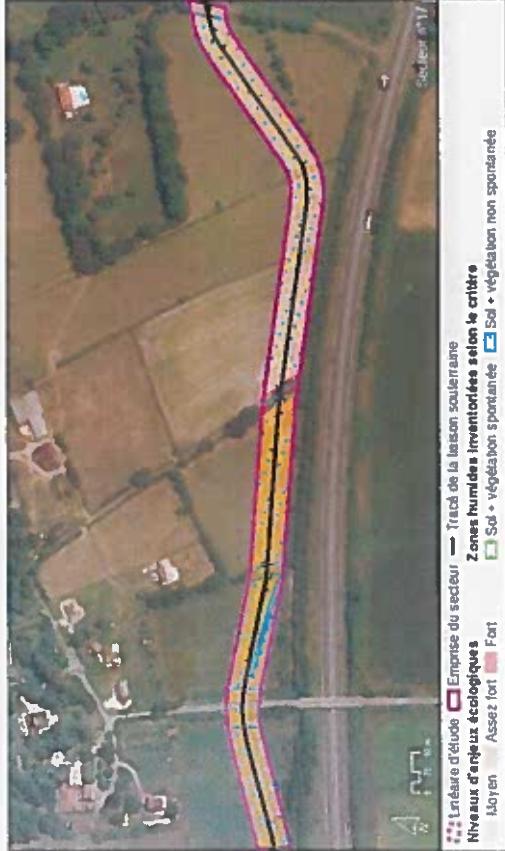
- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MR11 Espèces exotiques envahissantes



## RÉSUMÉ DES INTRUSIFS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR

Flore	+	Mammifères		Amphibiens	++	Insectes	++
Oiseaux	++	Chiroptères	+++	Reptiles	++	Poissons	

Légende du terrain le plus remarquable (++) ou moins remarquable (+) au niveau de l'habitat



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES (MESURE MIR1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

Contrainte

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Période de travaux

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux
Travaux interdits sur certains milieux du secteur

MISE EN PLACE D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Measures générales

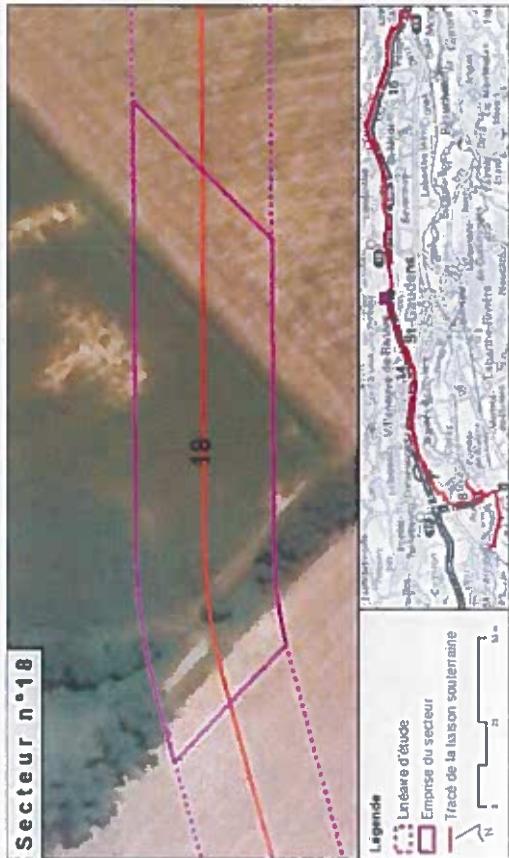
- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MIR1 Suivi environnemental du chantier
- MIR2 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MIR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MIR12 Remise en état des sites après le chantier

## Mesures spécifiques au Secteur 17

• MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des haies traversées perpendiculairement
Arbres favorables au Grand capricorne et aux chauves-souris
Habitats de reproduction d'amphibiens
Zones humides à végétation spontanée
• MR6 Sauvetage d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
• MRL1 Espèces exotiques envahissantes
L.M. MISE EN PLACE DES ZONES SENSIBLES



LOCALISATION			
Secteur 18	LIAISON SOUTERRAINE 63 KV GOURDAN-LESTELLE	Commune : SAINT-GAUDENS	Coordonnées : (Lambert 93) X = 514960m, Y = 6227900m



#### ESPECES PRÉCIEUSES

(espèces protégées au patrimonial)

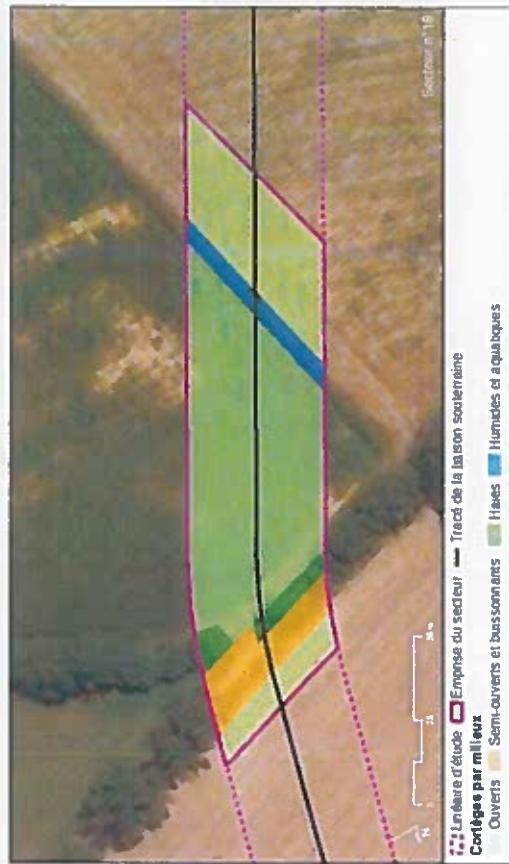
Flame	Dif	PN	PR	ZNIEFF MP
	/	/	/	/

#### Faune

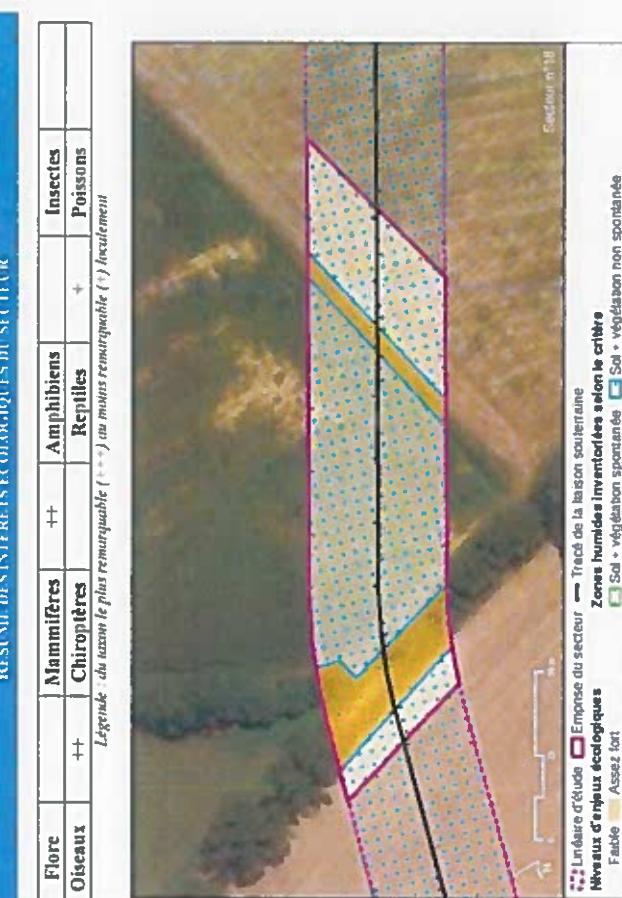
(espèces protégées ou présentant un enjeu à partir de « usages forêt »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	obs à prox	1
Oiseaux	Melan toyal	<i>Melanitta nigra</i>	Art 3	A	3
Oiseaux	Pouillot vénice	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	obs sur site	1
Oiseaux	Rougegorge familière	<i>Erithacus rubecula</i>	Art 3	obs à prox	1
Oiseaux	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art 3	obs à prox	2
Oiseaux	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Art 3	obs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	R	1

#### CORTEGES D'HABITATS D'ESPÈCES



#### RISQUE DE SINISTRE ECOLOGIQUE DU SECTEUR



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX VERS LES CONSIGNES ECOLOGIQUES (MESURE MR1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défichements entre début septembre et mi-mars

Contraintes	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Période de travaux</i>												

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

## MESURES D'EVITEMENT ET D'AMÉLIORATION

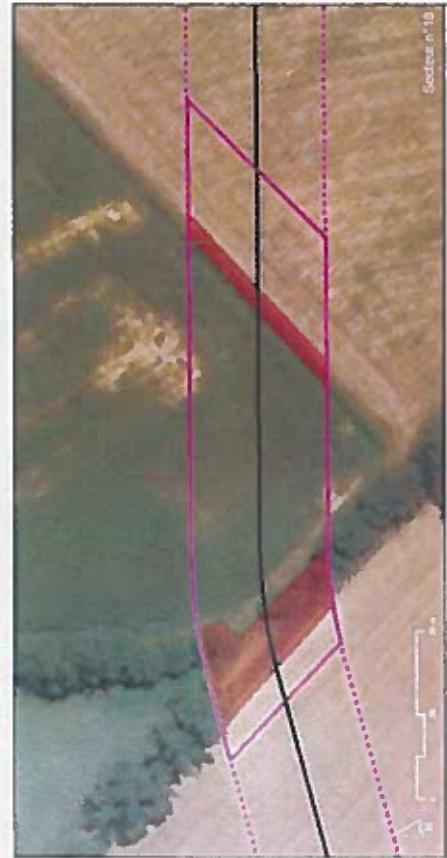
### Caractères généraux:

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- NR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- NR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Mesures spécifiques au Secteur 18

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
- Habitats de reproduction d'amphibiens
- Zones humides à végétation spontanée
- MR6 Sauvetage d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



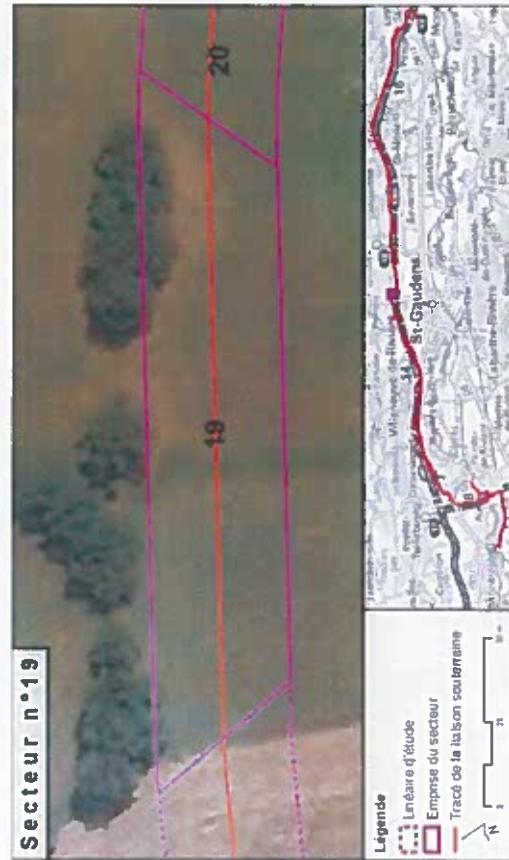
Secteur n°18

- Linéaire d'étude ■ Emprise du secteur — Tracé de la liaison souterraine
- Zones écologiques sensibles

## Lot MINATION

**Secteur 19** LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune SAINT-GAUDENS  
GOURDAN-LESTELLE Coordonnées (Lambert 93) : X = 515183m, Y = 63227860m

### Secteur n°19



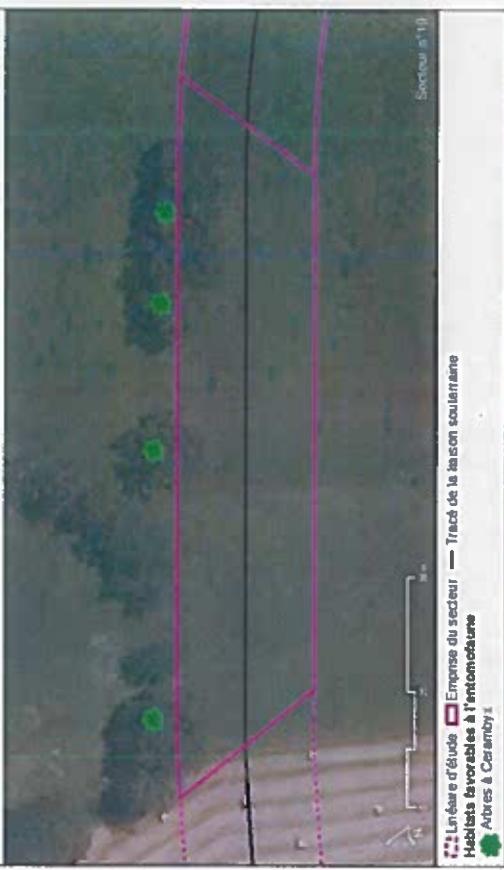
### ESPECES RECHERCHEES

Flore	(espèces protégées ou patrimoniales)	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
/	/	/	/	/	/

### Faune (espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez forte »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeu
Insectes	Grand Capricorne (I.e.)	Cerambyx cerdo	Art 2 Rpo	3
Oiseaux	Bouleau à épingle	Pernis apivorus	Art 3 A	3
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art 3 A	2
Oiseaux	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Art 3 P	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3 obs à prox	2
Oiseaux	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Art 3 Npo	3
Oiseaux	Nésange charbonnière	Parus major	Art 3 obs sur site	1
Oiseaux	Nilan royal	Milvus milvus	Art 3 A	3
Oiseaux	Pic vert	Picus viridis	Art 3 A	3
Oiseaux	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Art 3 obs sur site	1
Oiseaux	Troglodyte mugnon	Troglodytes troglodytes	Art 3 obs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art 2 R	1

## CORPS D'HABITAT(S) D'ESPÈCES



## RÉSULTAT DU SURVEY ECOLOGIQUE DU SECTEUR

Flore		Mammifères		Insectes	
Oiseaux	+	Chiroptères	++	Rétiliens	+

Legende du tableau le plus remarquable (+ + ou moins remarquable (+)) localement



#### ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AU SECTEUR D'ENVIRONNEMENT ET FAUNE (MESURE MR1)

##### Contraintes

Période de travail	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

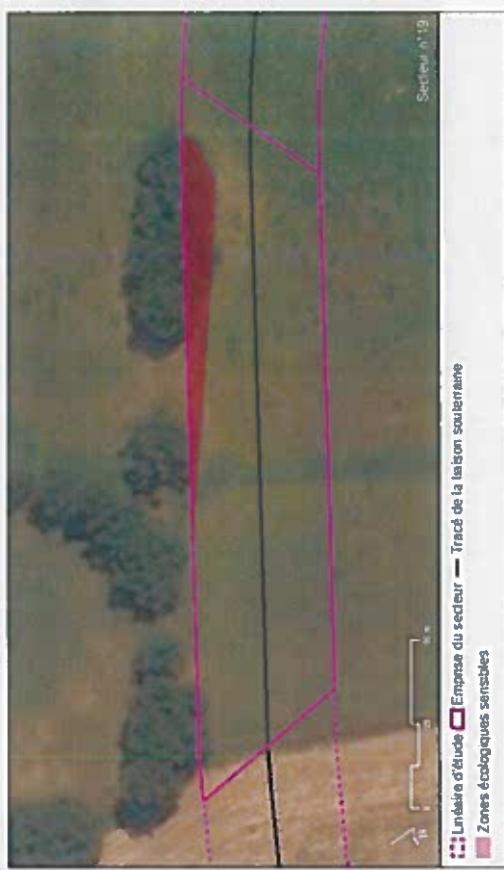
##### Measures techniques

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MR1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

##### Mesures spécifiques au secteur J)

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Arbres favorables au Grand capricorne et aux chauves-souris
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MR11 Espèces exotiques envahissantes

#### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



#### ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AU SECTEUR D'ENVIRONNEMENT ET FAUNE (MESURE MR1)

##### Contraintes

Période de travail	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

##### Measures techniques

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MR1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

##### Mesures spécifiques au secteur J)

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Arbres favorables au Grand capricorne et aux chauves-souris
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MR11 Espèces exotiques envahissantes

## LOCALISATION

**Secteur 20** LIENSON SOUTERRAINE 63 KV Commune SAINT-GAUDENS  
GOURDAN-LESTELLE  
Coordonnées (Lambert 93) : X = 515298m ; Y = 6227740m

### Secteur n°20



## CORTEGS D'HABITATS D'ESPECES



## ESPECES RECENSEES

Flore et espèces protégées ou patrimoniales

Flore	Nombre	DIL	PN	PR	ZNIEFF MP

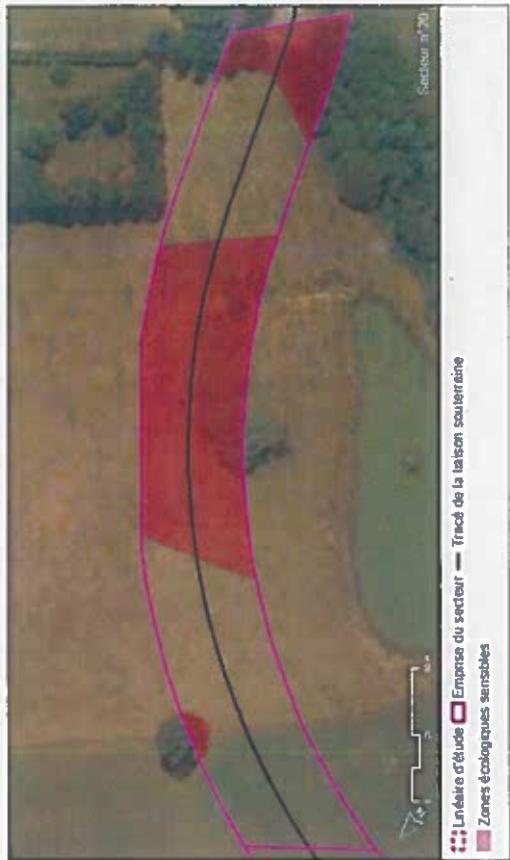
### Flora (espèces protégées et/ou présentant un enjeu à partir de « classe forte »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeu
Amphibiens	Crapaud épineux	Bufo bufo spinosus	Art.3 R°/Phase terrestre	2
Amphibiens	Grenouille agile	Rana dalmatina	Art.2 R°/Phase terrestre	3
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art.3 A	2
Oiseaux	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Art.3 A	2
Oiseaux	Chevalier cubain	Tringa ochropus	Art.3 A	3
Oiseaux	Chouette hulotte	Strix aluco	Art.3 N°	2
Oiseaux	Faucon hobereau	Falco subbuteo	Art.3 A	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art.3 abs sur site	2
Oiseaux	Héron cendré	Ardea cinerea	Art.3 A	3
Oiseaux	Huppe fasciée	Upupa epops	Art.3 N	4
Oiseaux	Huppelais polyglotta	Hippolais polyglotta	Art.3 N°	2
Oiseaux	Loriot d'Europe	Onychognathus oriolus	Art.3 N°	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art.3 abs à prox	2
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Art.3 A	3
Oiseaux	Pouillot voleuse	Phylloscopus collybita	Art.3 abs sur site	1
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art.3 abs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art.2 R	1

## RÉSUMÉ DES INTERRAITS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR

Flora	Mammifères	Amphibiens	Insectes
Oiseaux	Chiroptères	Reptiles	Poissons
<i>Legende : du moins le plus remarquable (+) au moins remarquable (-) localement</i>			

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



### Adaptation des périodes de travail aux enjeux environnementaux (mesure VR1)

#### Contraintes

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défrichements entre début septembre et mi-mars

Période de travaux	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- NR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques

- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Autres favorables au Grand capricorne et aux chauves-souris
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MR11 Espèces exotiques envahissantes

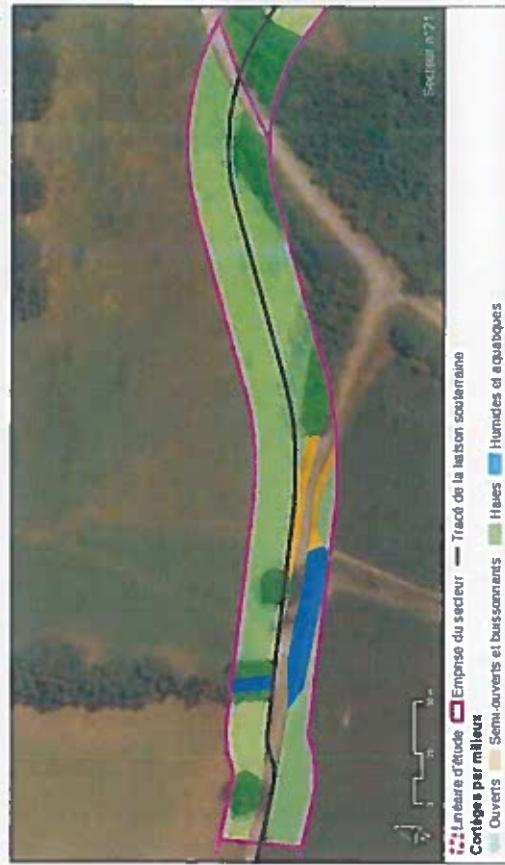
## LOCALISATION

LIAISON SOUTERRAINE 63 KV      Commune SAINT-GAUDENS  
Secteur 21      GOURDAN-LESTELLE  
Coordonnées (Lambert 93) : X = 516324m, Y = 6227680m

### Secteur n°21



## CONTIGUITS D'HABITATS D'ESPÈCES



## RÉSULTAT DE L'INVENTAIRE CYCLOGIQUE DU SECTEUR

Flore	Oiseaux	Mammifères	Chiroptères	Amphibiens	+ +	Insectes	+ +
	+			++	+	+	Poissons

Legende : dans le taxon le plus remarquable (+ +) au moins remarquable (+) lorsqu'il

## 1.01 MISE EN SENSIBILITÉ



### ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AU ENVIRONNEMENT COLONIALES (MIRET MR1)

#### Contraintes

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défichements entre début septembre et mi-novembre

Période de travaux	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### MESURES D'ENTRETIEN ET DE CONCEPTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques du Secteur 2/

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des habitats de reproduction d'amphibiens
- MR6 Sauvegarde d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
- MR11 Espèces exotiques envahissantes



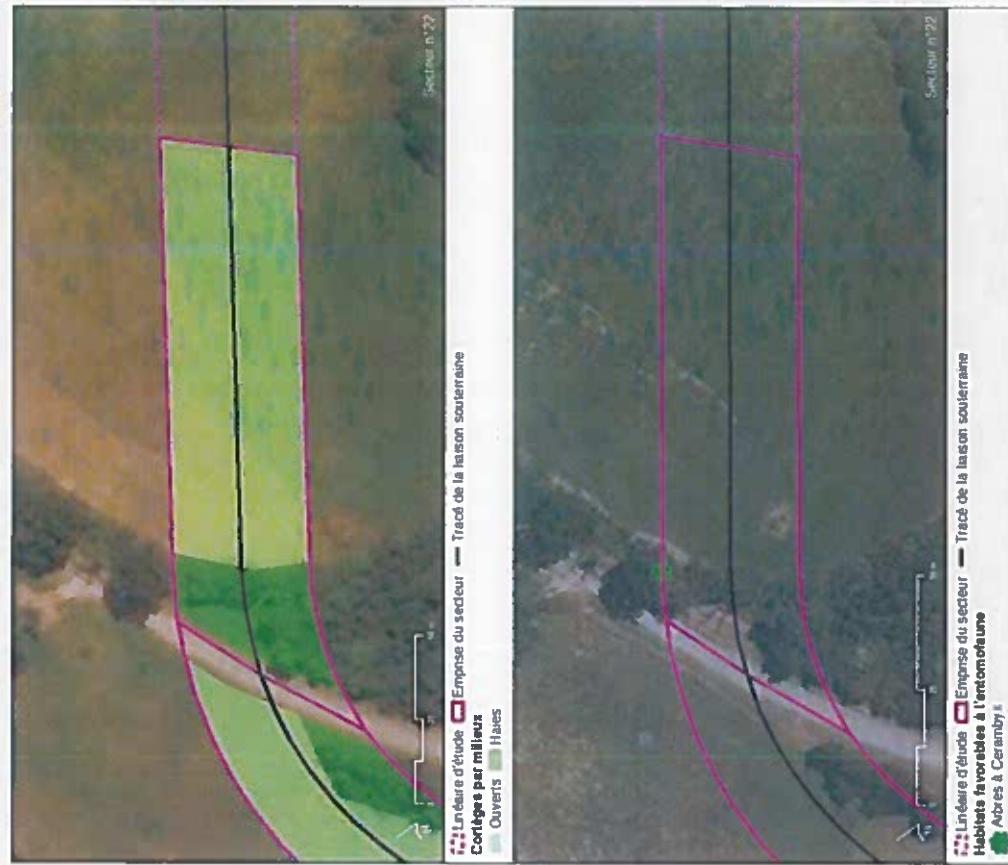
## Loc MENTION

Secteur 22 LIENSA SOUTERRAINE 63 KV Commune SAINT-GAUDIENS  
GOURDAN-LESTELLE  
Coordonnées (Lambert 93) : X = 516579m ; Y = 6227750m

### Secteur n°22



## CORTEG D'HABITATUS SPECIES



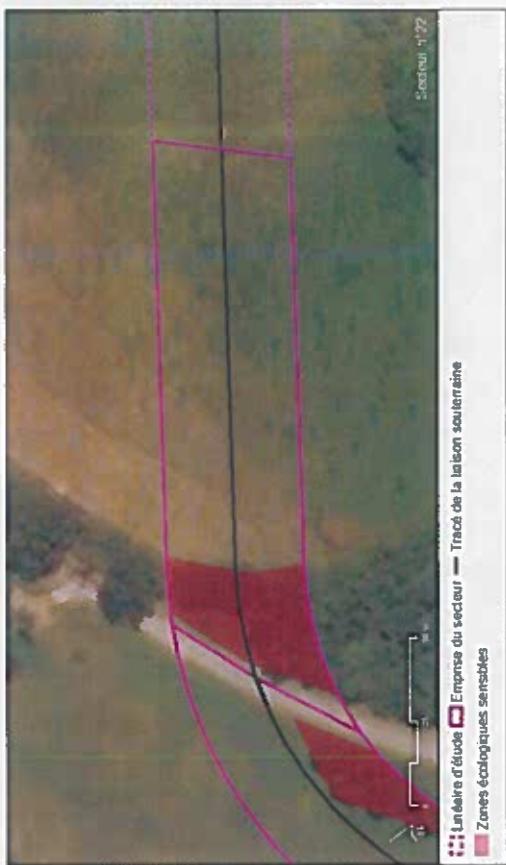
## RÉSULTAT DE LA RECUEILLE DES SPÉCIES

Flore	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Insectes
+	+	Chiroptères	+	Poissons

*Legende : un trait le plus remarquable (+) ou moins remarquable (-) facilement*



### La visualisation des zones sensibles



### Adaptation des périodes de travail dans l'environnement (mesure AIR1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

#### Communautés

Période de travaux	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■

### MEASURE D'ENVIRONNEMENT DE REACTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des actes et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- ME3 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Renforcement des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 22

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des arbres favorables au Grand capricorne
- MR11 Espèces exotiques envahissantes

## LOCALISATION

Secteur 23 LIASON SOUTERRAINE 63 KV Commune SAINT-GAUDENS  
GOURDAN-LESTELLE Coordonnées (Lambert 93) X = 517186m ; Y = 6227730m

### Secteur n°23



## CORTEGES D'INVENTAIRES D'ESPÈCES



## ESPECES PRATIQUEES (espèces pratiquées au patrimonial)

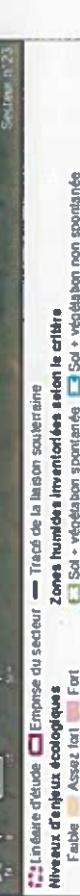
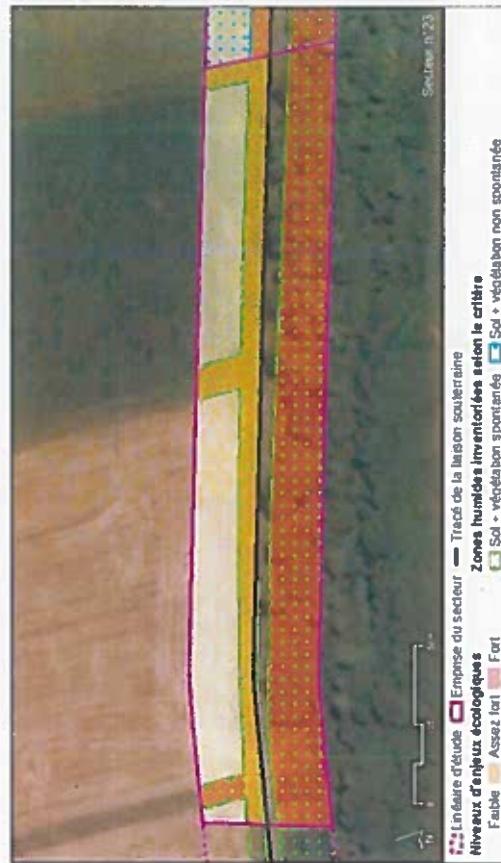
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dlt	PN	PR	ZNIEFF MP
------------------	------------------	-----	----	----	-----------

*(espèces pratiquées et ou présentant un enjeu à partir de « ussez fort »)*

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Status	Emjeu
Amphibiens	grenouille aile	Rana dalmatina	Art. 2	R°/Phase terrestre	3
Amphibiens	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Art. 3	R°/Phase terrestre	3
Amphibiens	Triton haline	Lissotriton helveticus	Art. 3	R°/Phase terrestre	2
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art. 3	A	
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Pouillot violette	Phylloscopus collybita	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Tarier baïre	Saxicola rubicola	Art. 3	N°	2
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Art. 2	Rpo	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art. 2	R	1

Flore	Oiseaux	Mammifères	Chiroptères	Amphibiens	Reptiles	Insectes	Poissons
			+			++	

*Legend : du terrain le plus remarquable (+++) au moins remarquable (+) localement*



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX AUX VARIATIONS EN ENVIRONNEMENT (MESURE MR1)

### Contraintes

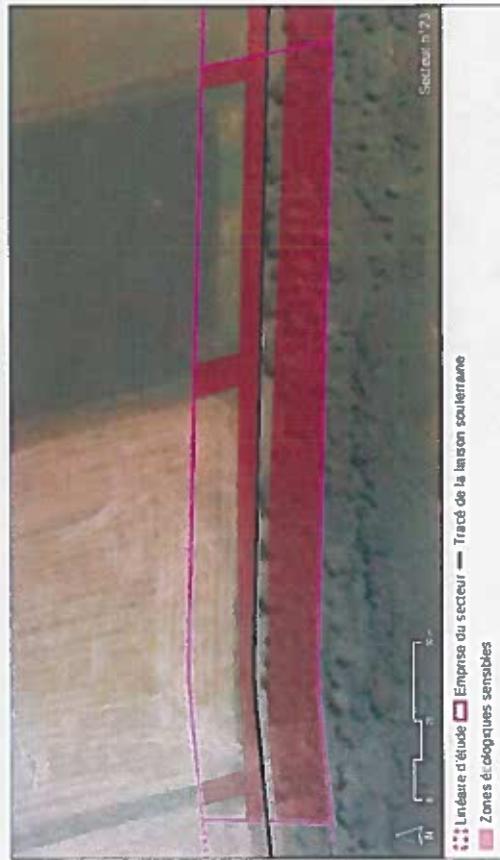
Période de travaux	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains malieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains malieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### Mesures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques au Secteur 23

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



ORGANISATION

**LIAISON SOUTERRAINE 63 KV**  
**GOURDAN-ESTELLE** Commune SAINT-GAUDENS  
 Coordonnées (Lambert 93) X = 517351m Y = 6227773dm

Section 24



CONTINUOUS MONITORING



卷之三

Flore		(espèces protégées ou patrimoniales)			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	DJ	PN	PR	ZNIEFF MP
/	/	/	/	/	/

RÉSUMÉ DES INTÉRÊTS ECOLOGIQUES DU SICCIER

REVIEW DESIGNER'S GUIDE TO SDI STICKER

	Mammifères	Chiroptères du secteur le plus renouvelable (1 à 4 km autour renouvelable à 1 km)	Amphibiens	Reptiles	Insectes	Poissons
	+	++	++	+		

Secteur n°24

**Niveaux d'objets écologiques**

- Fauve
- Moyen
- Assai 2 fort
- Assai 2 moyen
- Fort

**Zones humides Inventoriées selon le critère**

- Sol + végétation spontanée
- Sol + végétation non spontanée

卷之三

## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX A UN ENVIRONNEMENT COLOGIQUE (NFSI REF MR1)

### Contraintes

Période de travaux	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### MESURES D'EVIITEMENT ET DE RETRACTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- NR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- NR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques

##### au Secteur 24

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des arbres favorables aux chauves-souris
- MR6 Mise en place de clôtures provisoires contre la petite faune pendant toute la durée d'ouverture des chambres de jonction
- MR11 Espèces exotiques envahissantes

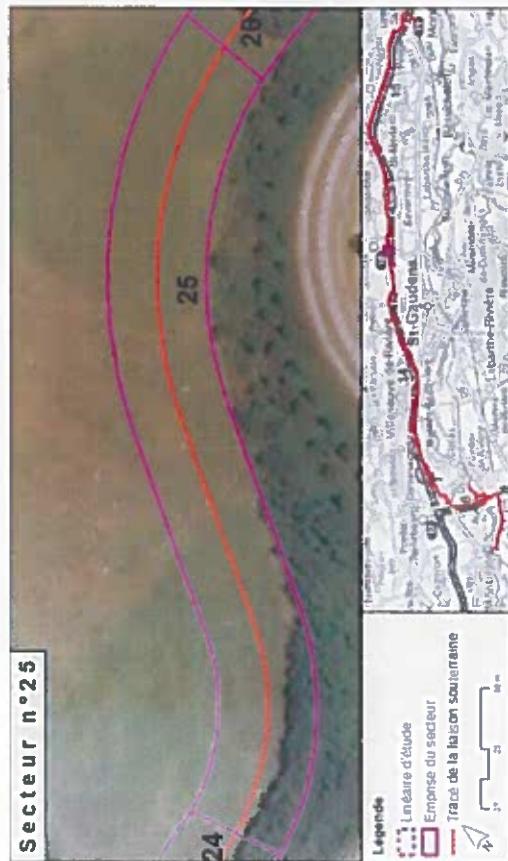
### 1.01 ALIMENTATION DE ZONES SENSIBLES



## TOURNON

**Secteur 25** MAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune LANDORTHE  
Gourdan-Lestelle Coordonnées (Lambert 93) X = 517484m ; Y = 6227790m

### Secteur n°25



### ESPECES RECENSEES

Flore (espèces protégées au patrimonial)

Flore	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Nombre	/	/	/	/

Genre	espèce protégée et ou présentant un enjeu à partir de « assez forte »)	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Status	Enjeu
Oiseaux	Bégonnette grise	Merle noir	Motacilla alba alba	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Buteo buteo	Art. 3	A	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Sylvia atricapilla	Art. 3	Obs à prox	2
Oiseaux	Gulipier d'Europe	Motacilla apica	Motacilla apica	Art. 3	P	2
Oiseaux	Limotte méditerranéenne	Carduelis cannabina	Carduelis cannabina	Art. 3	A	2
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	Dendrocopos major	Art. 3	A	2
Oiseaux	Pouillot voleur	Phylloscopus collybita	Phylloscopus collybita	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Troglodytes troglodytes	Art. 3	obs à prox	2

## CORTEGES D'INVENTAIRES D'ESPÈCES



Résultat : des inventaires compliqués du secteur	Flore		Mammifères		Amphibiens		Insectes		Poissons	
	Oiseaux	+ Chiroptères	Reptiles							
<i>Legende : du terrain le plus remarquable (+) au moins remarquable (-) localement</i>										



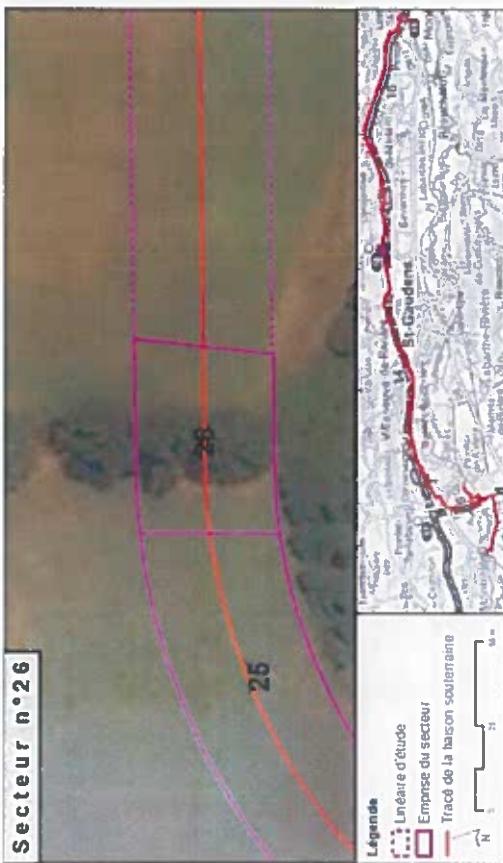
**ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX A VANTAGE ECOLOGIQUES (MESURE MR1)**

Contraintes	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct	Nov	Déc
<i>Periode de travail</i>												
	Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur											
	Travaux préférables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux											
	Travaux interdits sur certains milieux du secteur											
<b>MEURES D'EVITEMENT ET DE RETRACTION</b>												
<i>Measures générales</i>												
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ME1 Choisir du tracé le moins impactant (phase de conception)</li> <li>• ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après</li> <li>• MS1 Suivi environnemental du chantier</li> <li>• MR3 Mise en place des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)</li> <li>• MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution</li> <li>• MR12 Remise en état des sites après le chantier</li> </ul>												
<i>Measures spécifiques</i>												
att. Section 2.5												
<b>MR11 Espèces exotiques envahissantes</b>												
<b>LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES</b>												

## LOCALISATION

**Secteur 26** LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune LANDORTHE  
GOURDAN-LESTELLE Coordonnées (Lambert 93) : X = 517584m ; Y = 6227890m

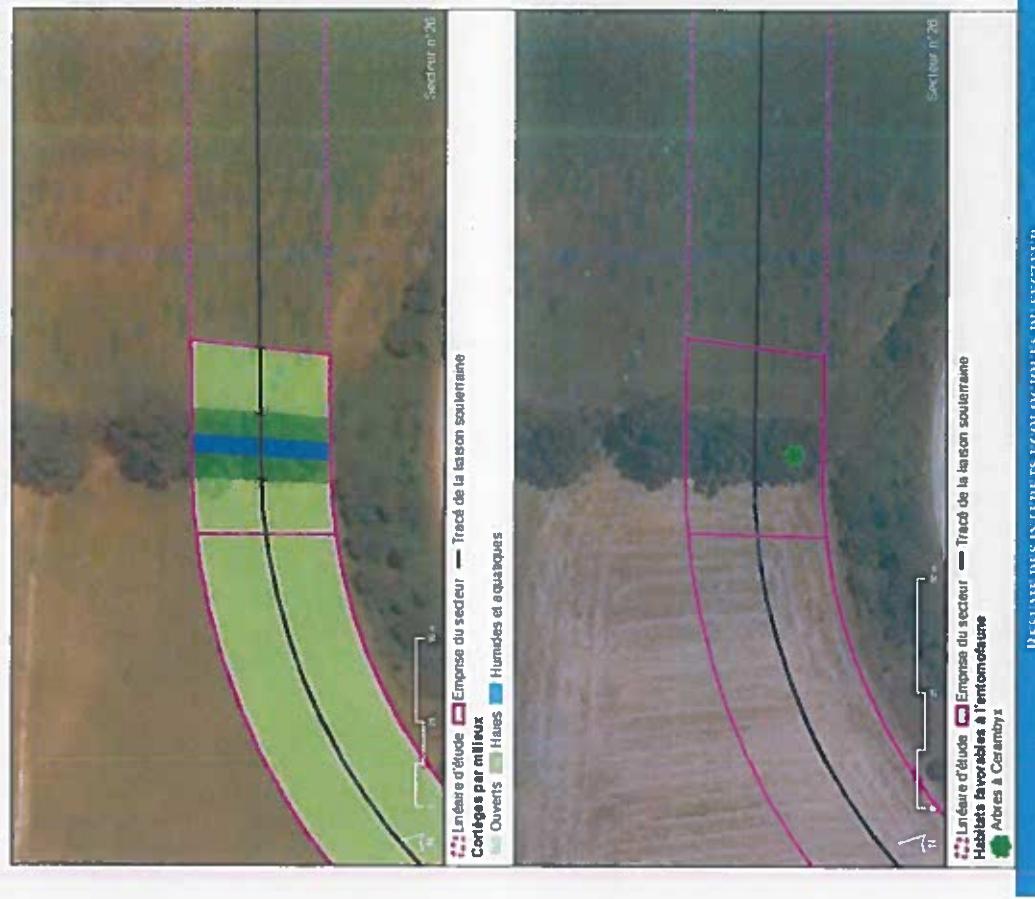
### Secteur n°26



## ESPÈCES CLASSÉES

Faune (espèces protégées et non présentant un enjeu à partir de « assez fort »)				
Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut
Amphibiens	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Art 3	R+
Insectes	Grand Capricorne (Lz)	Cerambyx cerdo	Art 2	R+
Oiseaux	Accenteur moqueur	Prunella modularis	Art 3	N*
Oiseaux	Bergeronnette grise	Alauda arvensis	Art.3	obs à prox
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art.3	A
Oiseaux	Chardonneret élégant	Caudalis cadielis	Art.3	A
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Kitan noir	Milvus migrans	Art 3	A
Oiseaux	Milan royal	Milvus milvus	Art.3	A
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	Art.3	N*
Oiseaux	Pic vert	Picus viridis	Art.3	A
Oiseaux	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megalothrochos	Art.3	obs sur site
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art 2	R

## CORTEGS D'HABITATS D'ESPÈCES



## RELEVÉ DES INTÉRETS ÉCOLOGIQUES DU SYSTÈME

Flore	Mammifères	Amphibiens	Insectes
Oiseaux	Chiroptères	Réptiles	Poissons
	++	++	++

Légende : du scor au plus remarquable (+ + +) au moins remarquable (-/-/-)

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AUX ENDEURS ÉCOLOGIQUES (VESTIGE VRI)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible

- Défrichements entre début septembre et mi-mars

### C'INSTRUIT

Période de travaux	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov	Dec.
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### MEILLEURS PÉRIODES DE TRAVAIL

#### Measures générales

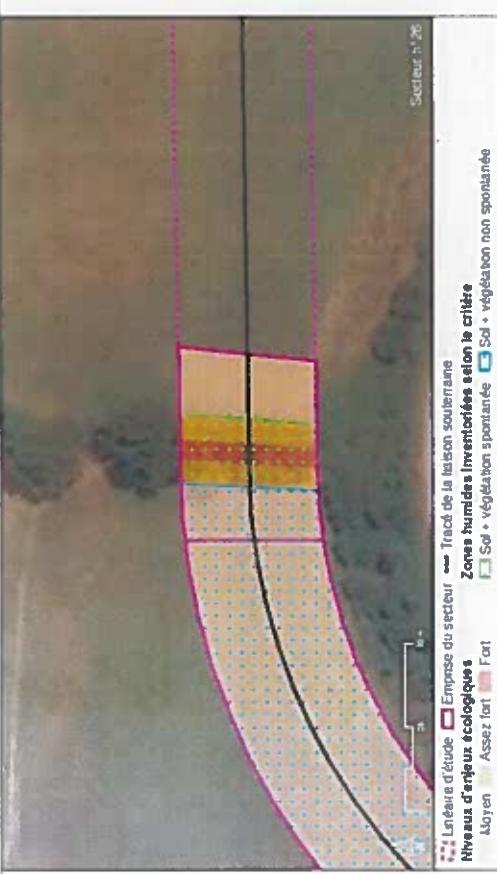
##### au Secteur 26

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques

##### au Secteur 26

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Haies traversées perpendiculairement
  - Altres favorables au Grand capricorne ou aux chauves-souris
  - Habitats de reproduction d'amphibiens
  - Zones humides à végétation spontanée
  - MR6 Sauvegarde d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
  - MR11 Espèces exotiques envahissantes



INTRODUCTION

**Secteur 27** LIENSON SOUTERRAINE 63 KV GOURDAN-LESTELLE Coordonnées (Lambert 93) X = 517851 Im Y = 62278960m Commune LANDOR THE

CONTINUOUS

**Carte des unités d'étude et emprise du secteur**

**Unité d'étude** ■ Emprise du secteur — Tracé de la liaison souterraine  
Cortège par millieux

**Couvert et bousculants** Ouvrirs ■ Semi-couverts et bousculants Haux

Scale bar: 1 km

Spec n° 27

Sector n°27



515

<i>Flore</i>	(espèces protégées au patrimonial)			
<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Nom scientifique</i>	DII	PN	PR
				ZNIEFF MP

A PRACTICAL TREATMENT OF THE SUBJECT

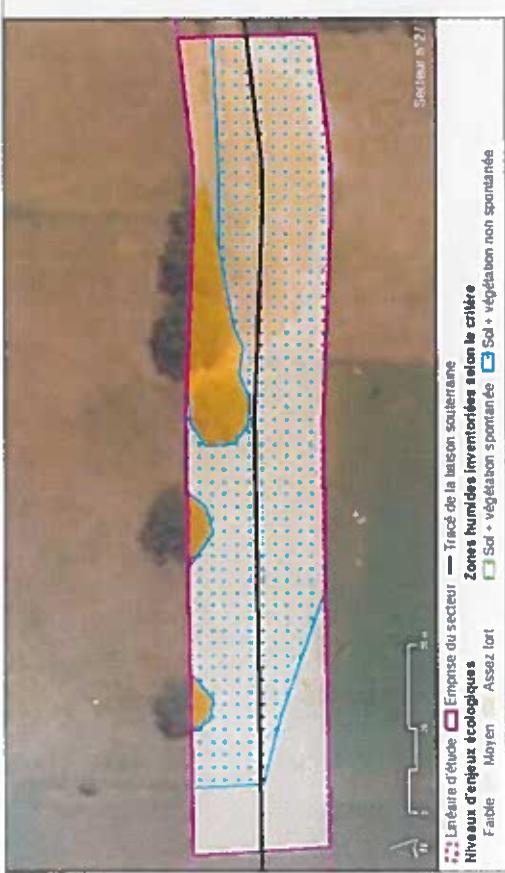
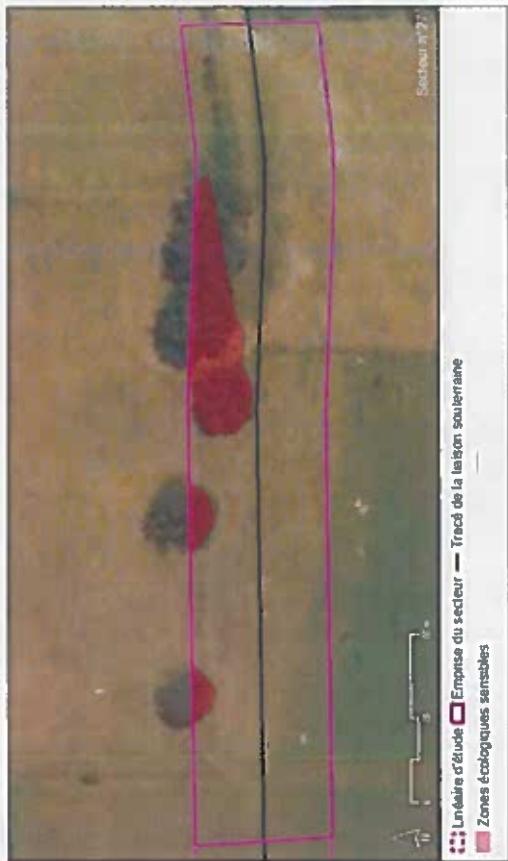
espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez »					
Numéro	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Groupe					
Oiseaux	Buse, variable	Buteo buteo	Art. 3		
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Nilan noir	Milvus migrans	Art. 3	A	3
Oiseaux	.....	.....	.....	D	1
.....					

Le livre d'étude ■ Empreinte du secteur — Trace de la lessive solitaire  
 Hélène Bussières à l'interdisciplinaire  
 Ateliers à Céramique

ESTATE PLANNING CONSIDERATIONS

	<b>Flore</b>	<b>Mammifères</b>	<b>Amphibiens</b>	<b>Insectes</b>	<b>Poissons</b>
<b>Oiseaux</b>	++	Chiroptères	Reptiles	+	
<i>L'ensemble des données de chasse peuvent être consultées à la page suivante.</i>					

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX AGRICOLES ET FORESTIERS (MESURE M1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
  - Défichements entre début septembre et mi-mars

### Contraintes

Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun	Jul	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### Empreinte de travaux

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux
Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### MESURES D'EVITEMENT DE POLLUTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- M11 Suivi environnemental du chantier
- M13 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- M14 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- M12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques

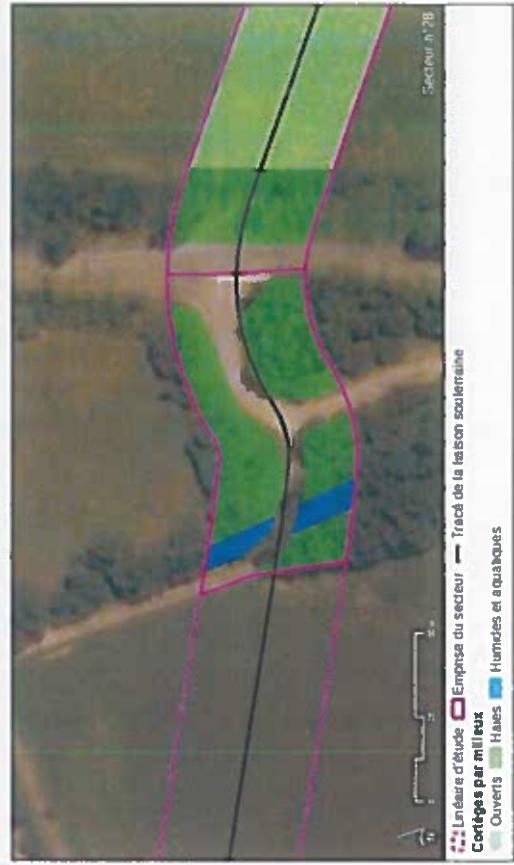
- M22 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des
- M23 Arbres favorables au Grand capricorne

## Lot N° 28

### Secteur 28 LIENSON SOUTERRAINE 63 KV Commune LANDORTHE GOURDAN-LESTELLE

Coordonnées (Lambert 93) X = 518132m ; Y = 6227890m

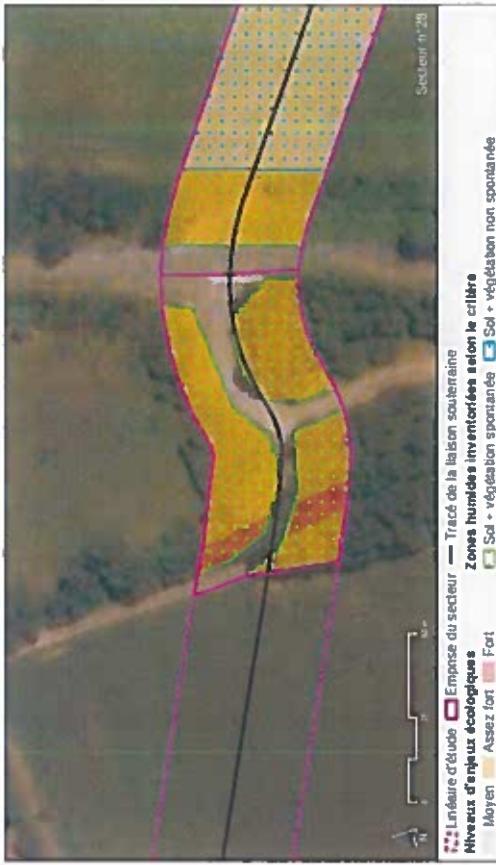
#### CORTEGES D'HABITATS D'ESPÈCES



ESPECES PROTÉGÉES		
Flore	(espèces protégées ou patrimoniales)	PN PR ZNIEFF MP
Nom vernaculaire	Nom scientifique	

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeu
Amphibiens	Salamandre tacetice	Salamandra salamandra	Art. 3 R / Phase terrestre	3
Amphibiens	Triton palmé	Lissotriton helveticus	Art. 3 R / Phase terrestre	2
Oiseaux	Chouette hulotte	Surnix aluco	Art. 3 N°	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art. 3 obs sur site	2
Oiseaux	Hypolepis polyglotta	Hippolais polyglotta	Art. 3 Npo	3
Oiseaux	Nisange à longue queue	Aegithalos caudatus	Art. 3 obs à prox	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art. 3 obs sur site	2
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Art. 3 obs sur site	1
Oiseaux	Pouillot velope	Phylloscopus collybita	Art.3 obs sur site	1
Oiseaux	Rougegorge familier	Eithacus rubecula	Art. 3 obs sur site	1
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art.3 obs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art. 2 R	1

#### RÉSUMÉ DES INTERFÉRENCES DU SECTEUR



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL VERS UNE INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE (MISE EN PLACE - MIEUX)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défrichements entre début septembre et mi-mars

Contrainte

Période de travaux	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sep.	Oct	Nov	Déc.
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

## MISE EN PLACE D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Actions générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- NR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- NR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- NR12 Remise en état des sites après le chantier

## Mesures spécifiques au Secteur 28

### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES

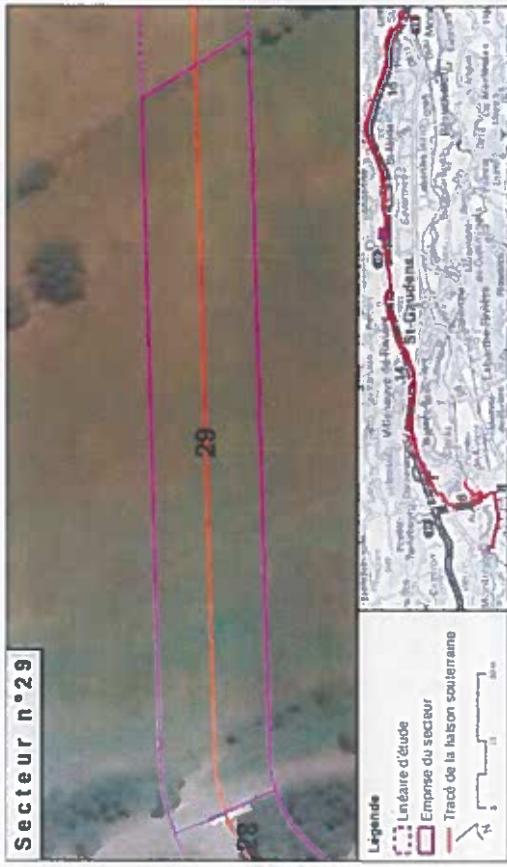


Linéaire d'étude ■ Emprise du secteur — Tracé de la liaison soutien bâche

■ Zones écologiques sensibles

LORALISATION  
Secteur 29 LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune : LANDORTHE  
GOURDAN-LESTELLE Coordonnées (Lambert 93) X = 518269m Y = 6227810m

### Secteur n°29



### ESPECES RÉCÉNTEES

Florae	(espèces protégées ou patrimoniales)	DII	PN	PR	ZNIEFF MP

### Faune

(espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez fort »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Insectes	Grand Campcone [Le]	Cerambyx cerdo	Art. 2	R+	3
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art. 3	A	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Hippolais polyglotte	Hippolais polyglotta	Art. 3	Npo	3
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Art. 3	obs à prox	1
Oiseaux	Milan royal	Milvus milvus	Art. 3	A	3
Oiseaux	Pouillot réföce	Phylloscopus collybita	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Roussignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Ventru d'Europe	Carduelis chloris	Art. 3	obs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art. 2	R	1

### CORIFGES D'UN MILIEU D'ESPÈCES



### RÉSUMÉ DE LA NATURE ECLOGIQUE DU SECTEUR



**ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (MESURES MR)**

**Contraintes**

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

**Période de travail**

Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov	Déc.
[Vert]	[Vert]	[Orange]	[Orange]	[Orange]	[Orange]	[Orange]	[Orange]	[Vert]	[Vert]	[Vert]	[Vert]

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

**Mesures générales**

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

**Mesures spécifiques au Secteur 29**

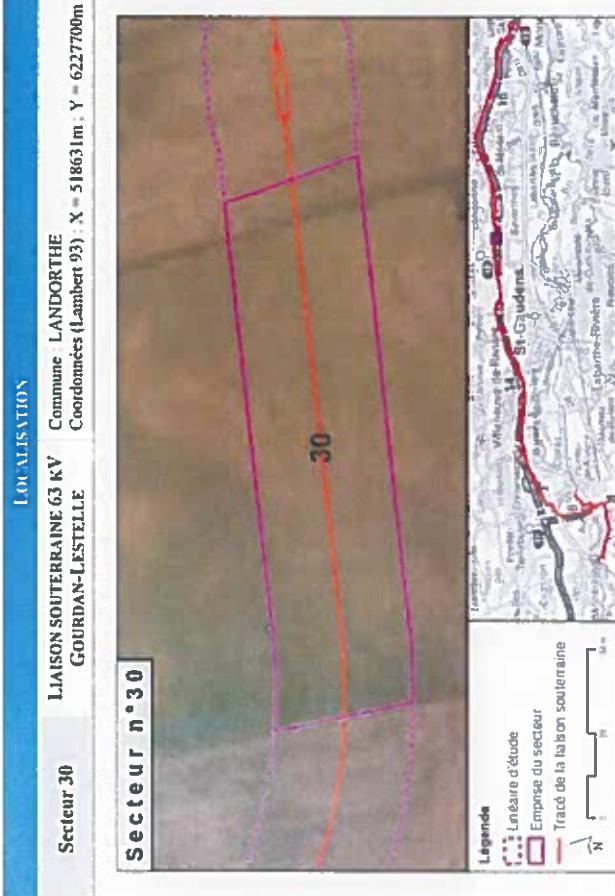
- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des Zones humides à végétation spontanée

**LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES**

Localisation des zones sensibles

Un secteur d'étude ■ Empreinte du secteur — Tracé de la liaison souterraine

Zones écologiques sensibles



**ESPECES RÉCÉNTEES**

*(espèces protégées ou patrimoniales)*

Flore	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Nom vernaculaire	✓	✓	✓	✓
Nom scientifique	/	/	/	/

**Faune**

*(espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez fort »)*

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Art 3	R*	✓
Insectes	Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i>	Art 3	Rho*	✓
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	obs à prox	✓
Oiseaux	Pie-grièche écureuil	<i>Lanius collurio</i>	Art 3 et 4	N*	✓
Oiseaux	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	obs à prox	✓
Oiseaux	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	obs à prox	✓
Reptiles	Lezard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	R	✓



## ADAPTATION DES PÉIODES DE TRAVAUX A L'ENFORTAGE ÉCOLOGIQUE (MESURE MR1)

### Contraintes

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Période de travaux</i>											
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur											
Travaux autorisés si opérations précalables effectuées aux horaires périodes sur certains milieux											

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des axes et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défense des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques au Secteur 30

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Carte d'étude ■ Emprise du secteur — Tracé de la liaison souterraine

■ Zones écologiques sensibles



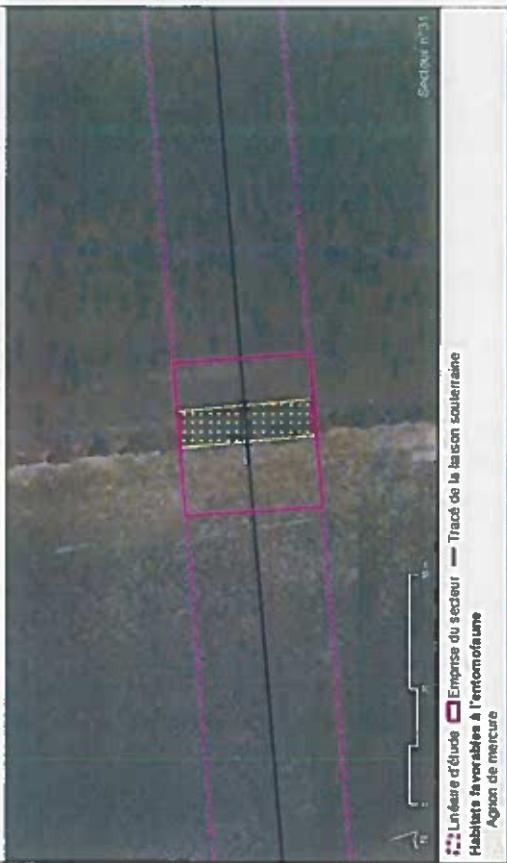
## LOCALISATION

Secteur 31      LIAISON SOUTERRAINE 63 KV      Commune : LANDORTHE  
GOURDAN-LESTELLE      Coordonnées (Lambert 93) X = 518873m, Y = 6227710m

### Secteur n°31



## CARTES D'HABITAT ET D'ESPÈCES



## RÉSUMÉ DES INTÉRêTS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR

Florae	++	Mammifères	+++	Amphibiens	+++	Insectes	+++
Oiseaux	+	Chiroptères		Reptiles		Poissons	

Legendre : du terrain le plus remarquable (+++) au moins remarquable (+)

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES (MEASURE MR1)

**Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :**

- Défrichements entre début septembre et mi-mars

**Contraintes**  
• Période spécifique à respecter pour les travaux sur des milieux particuliers

- Travaux sur le fossé à Campagnol amphibie en dehors de la période de présence de l'espèce : entre début juillet et fin octobre

Période de travail	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

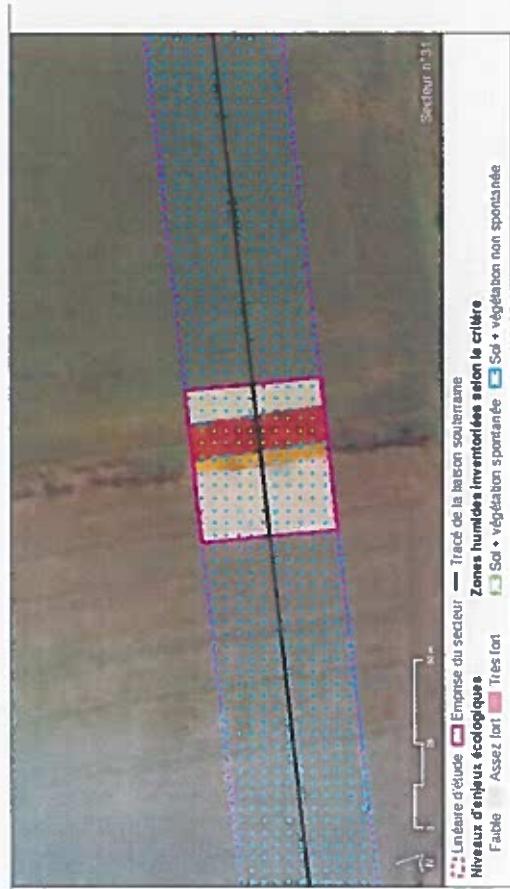
MEASURE D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

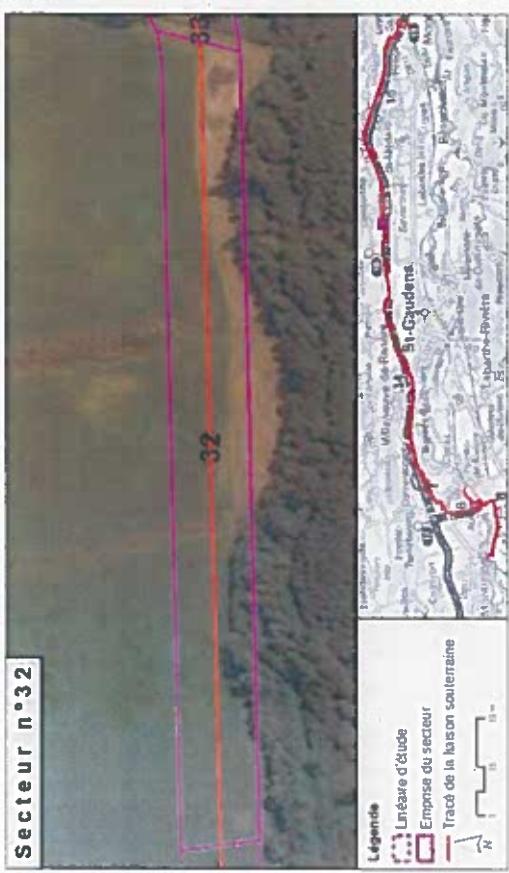
### Measures spécifiques au Secteur 3/

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des Franchissement de fossés favorables au Campagnol amphibie et à l'Agrion de Mercure
- Habitats de reproduction d'amphibiens
- MR6 Sauvetage d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
- MR7 Mise en place de techniques de moindre impact lors des travaux sur les fossés à Agrion de Mercure



LOCALISATION	
Secteur 32	LIAISON SOUTERRAINE 63 KV GOURDAN-LESTELLE
	Commune : LANDORTIE Coordonnées (Lambert 93) X = 519154m, Y = 6227780m

### Secteur n°32



### CORTEGE D'HABITATS D'ESPECES



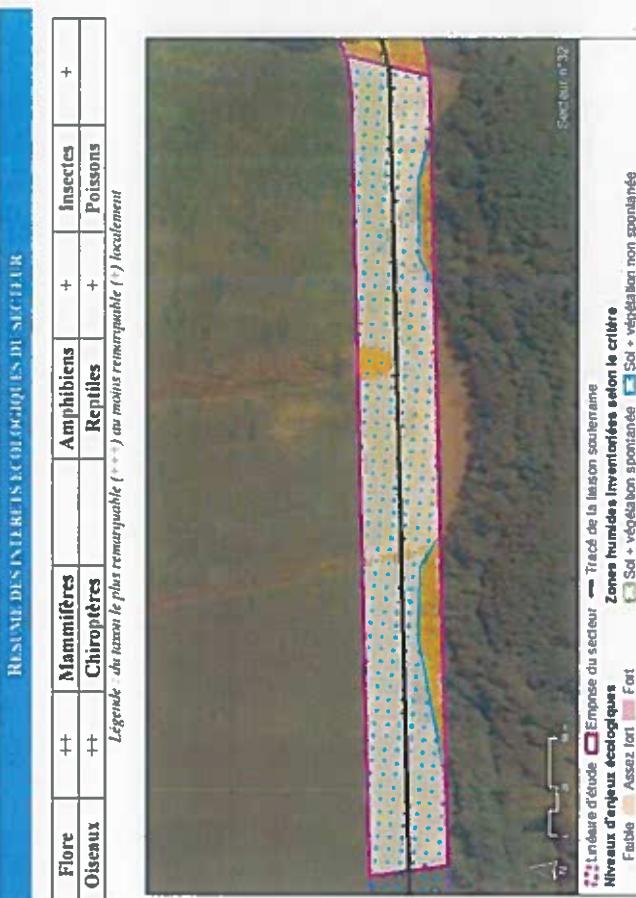
### ESPÈCES PRÉCIEUSES

Espèces précieuses (au patrimonial)					
Flore	DH	PN	PR	ZNIEFF MP	D
Achillee sternaire	Achillea pumila				

### Faune (espèces protégées et ou présentant un enjeu à suivre (ex: usages forêt))

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Amphibiens	Crapaud épineux	Bufo bufo spinosus	Art 3	R/P/Phase terrestre	?
Amphibiens	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Art 3	R/P/Phase terrestre	?
Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrella communis	Art 2	Gp. C. P	?
Insectes	Damier de la Succise (Le)	Euphydryas aurinia	Art 3	P	4
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Milan noir	Alivus migrans	Art 3	A	3
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	Art 3	A	2
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art 3	obs a prox	2
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art 3	obs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art. 2	R	1

### RESUME DES INFLUENCES ENVIRONNEMENTALES DU SECTEUR



## ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX A VENIR EN FONCTION DES MESURES MIR1

### Contraintes

#### Période de travaux

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

#### MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

##### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 32

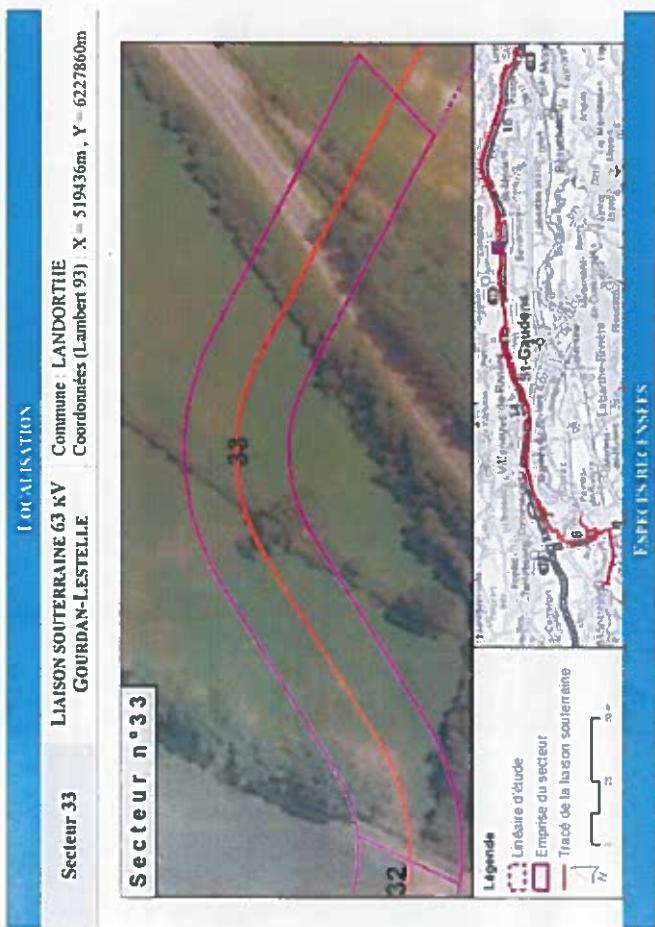
## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



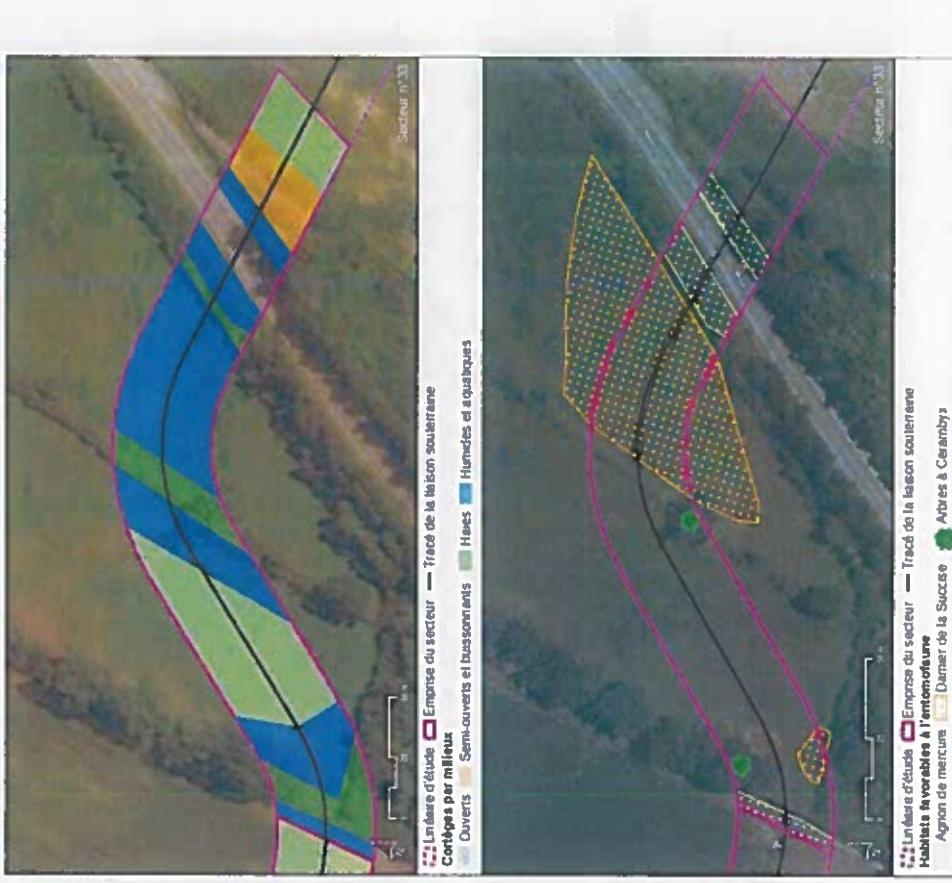
Lieu-dit d'étude ■ Empreinte du secteur — Tracé de la ligne souterraine

■ Zones écologiques sensibles

Secteur n°32

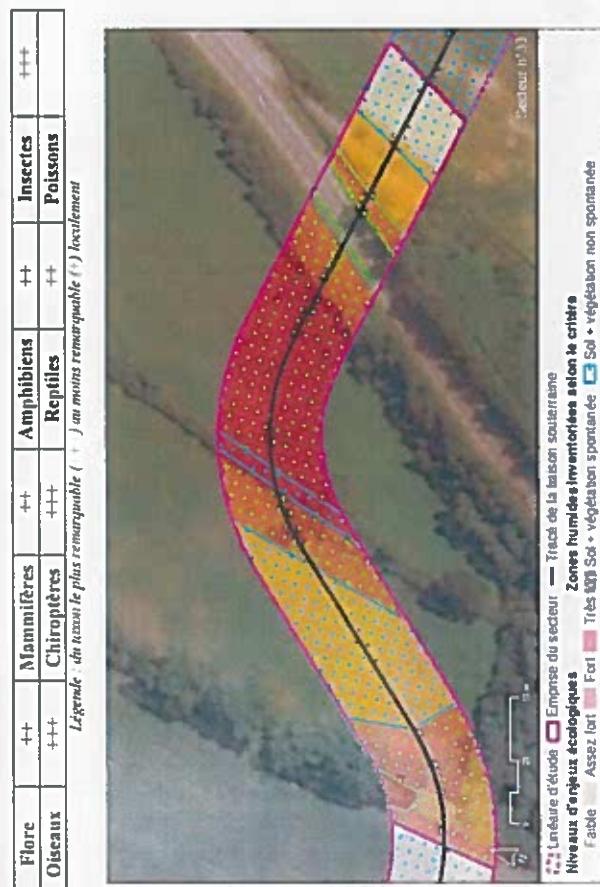
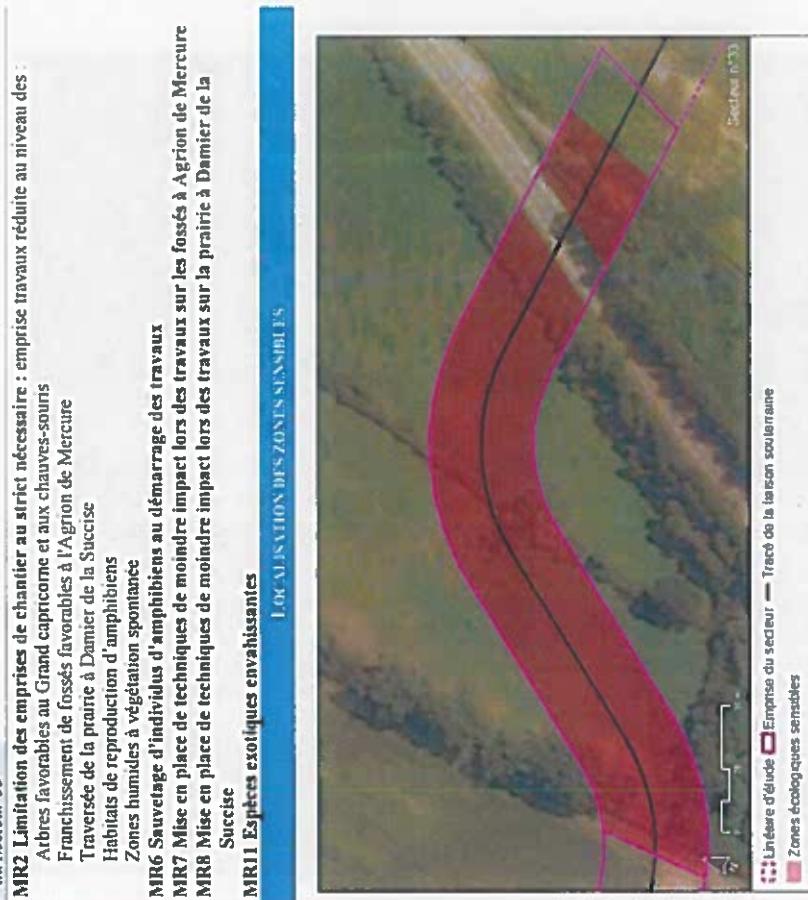


			N°	
Oiseaux	Mésange nonnette	Pooecile palustris	Art.3	2
Oiseaux	Milou noir	Milvus migrans	Art.3	3
Oiseaux	Milou milou	Milvus milvus	Art.3	3
Oiseaux	Dendrocopos major	Dendrocopos major	Art.3	N*
Oiseaux	Pic vénit	Picus vittatus	Art.3	2
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Art.3	N*
Oiseaux	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Art.3 et 4	5
Oiseaux	Rougegorge familier	Erythrocercus livingstonei	Art.3	obs sur site
Oiseaux	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Art.3	obs sur site
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Heterophis viridiflavus	Art.2	2
Reptiles	Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	Art.2	R
				3



## RESTAURATION DES INTERETS ECOLOGIQUES EN SECTEUR

### Measures spécifiques au Secteur 33



### ADAPTATION DES OPERATIONS DE TRAVAIL A UN SECTEUR COLOGIQUE (MESURE MR1)

- Secteur nécessitant des opérations prétables en période non sensible
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars
  - Période spécifique à respecter pour les travaux sur des milieux particuliers
  - Travaux sur la prairie à Damier de la Succise à la période permettant la récupération des chemilles entre début août et fin mars

### Contraintes

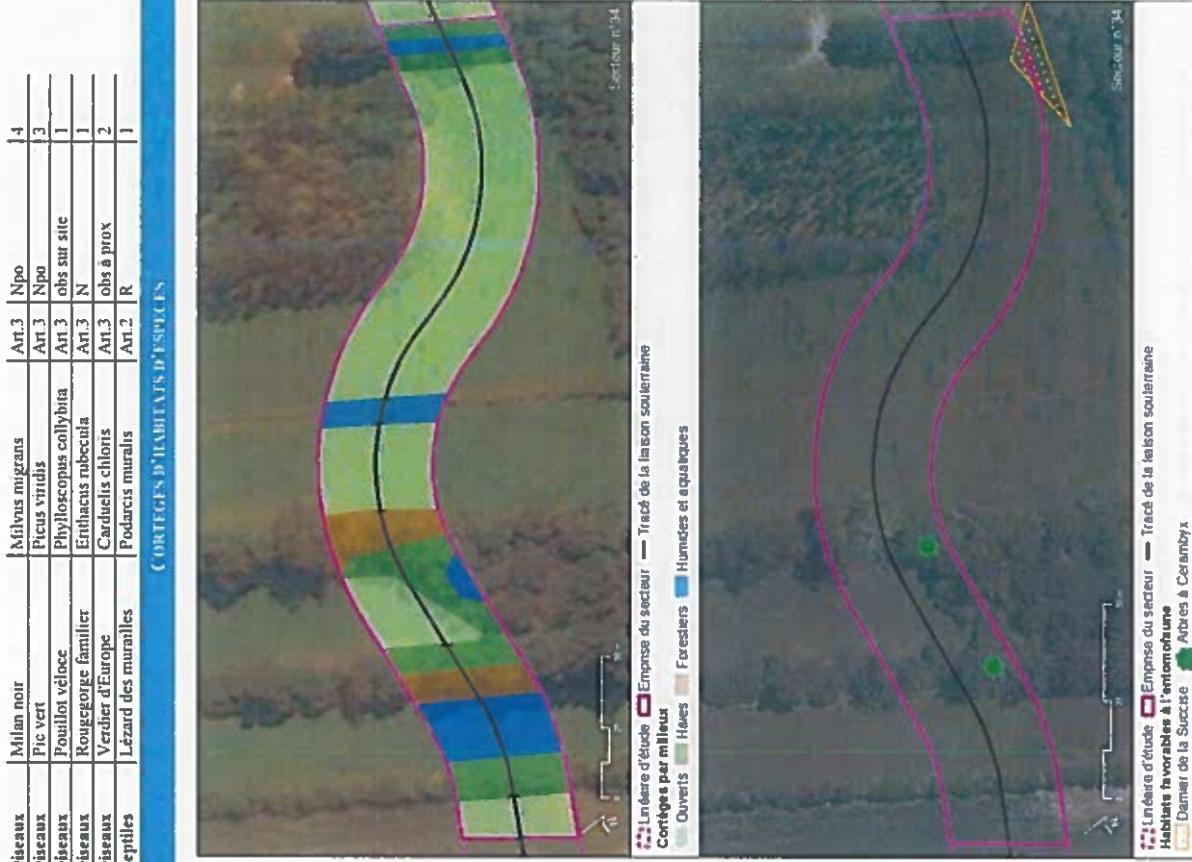
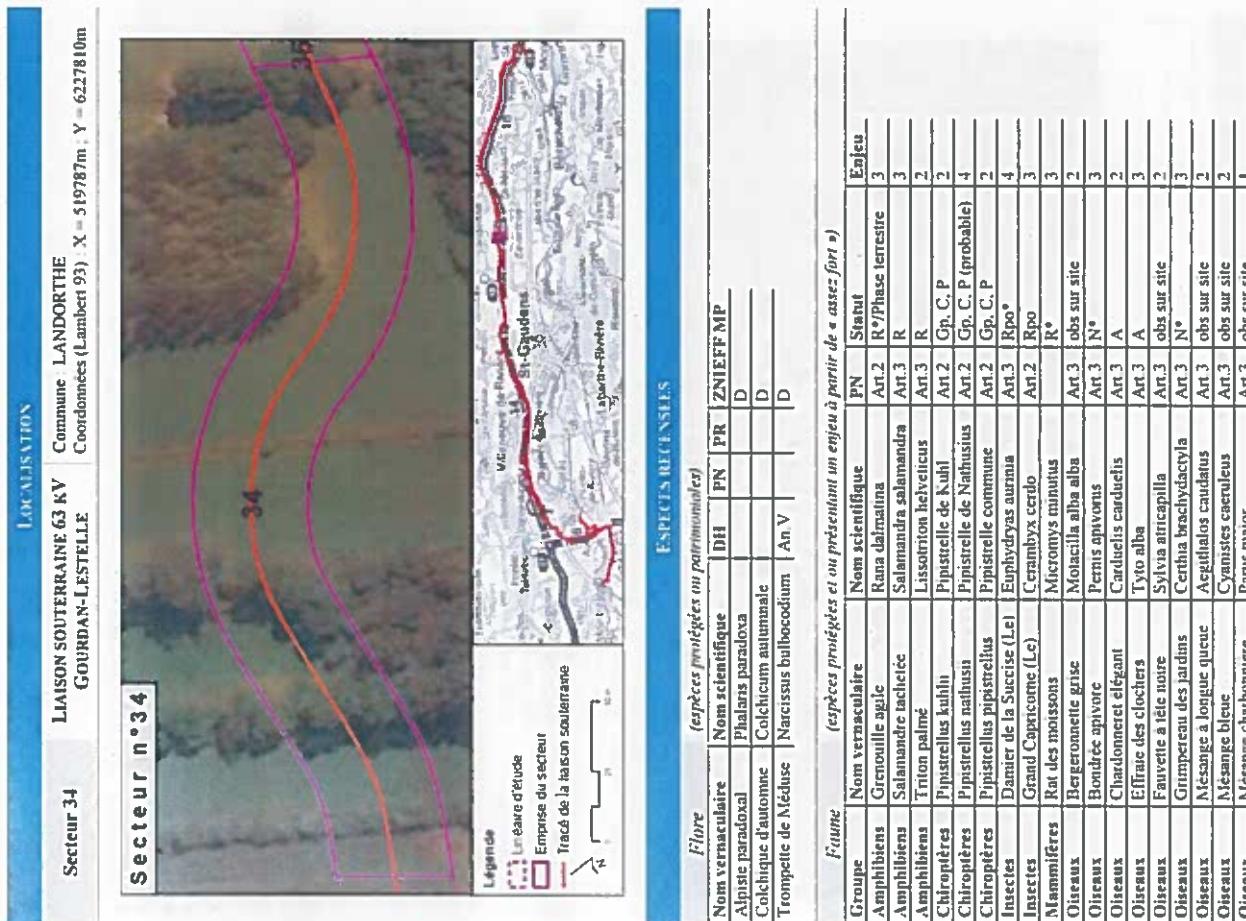
Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur  
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux  
Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### VISÉES D'AVAILLEMENT ET DE RESTITUTION

#### Measures spécifiques

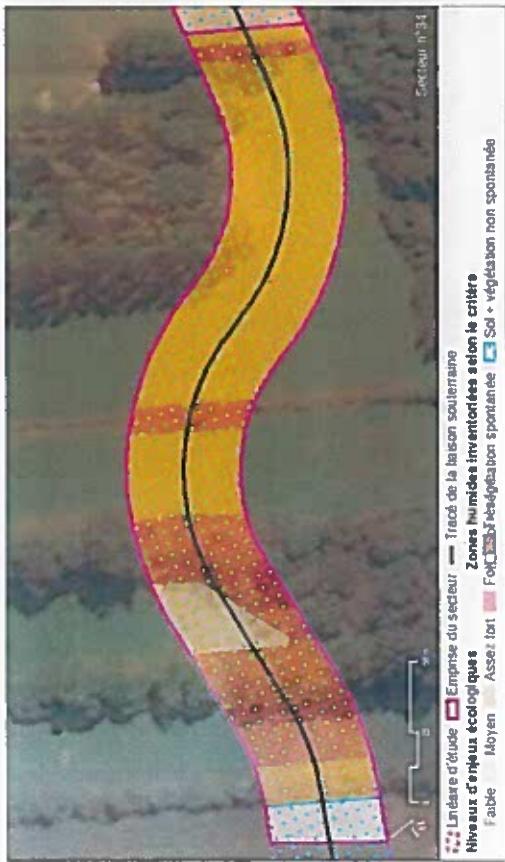
- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des axes et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier



## RÉSUMÉ DES INTÉRêTS ET ONGOGIQUES DU SECTEUR

Flore	++	Mammifères	++	Amphibiens	++	Insectes	+++
Oiseaux	+++	Chiroptères	+++	Reptiles	+	Poissons	

Légende : *du moins le plus remarquable (++) au moins remarcable (+) à l'insécurité*



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES (MESURE M10)

- Secteur nécessitant des opérations préférables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

### Contraintes

Période de travail	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Travaux autorisés si opérations préférables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

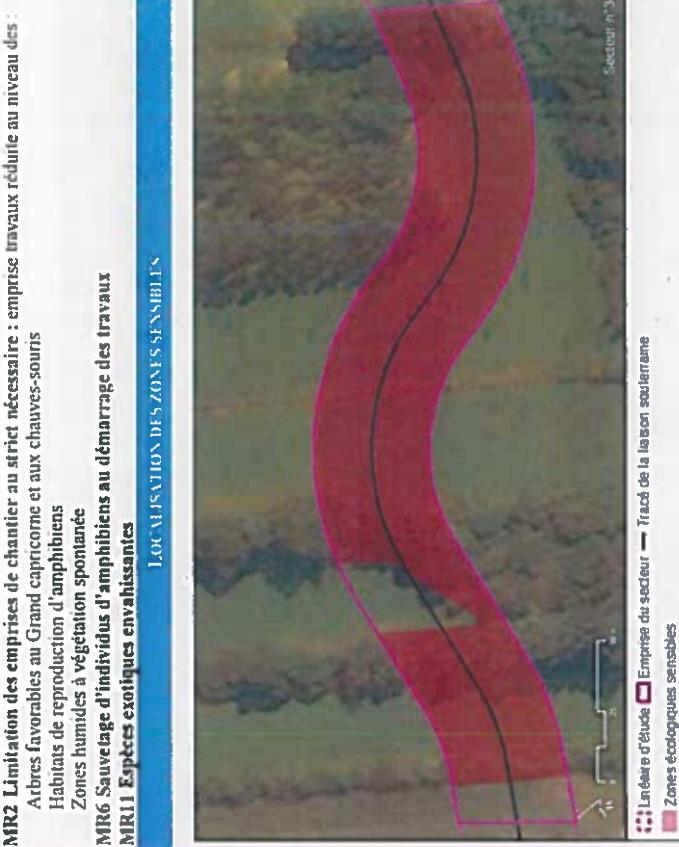
Travaux interdits sur certains milieux du secteur

## MESURES D'ENVIRONNEMENT ET DE RESTAURATION

### Measures générales

- M1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- M2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- M3 Sauvegarde environnementale du chantier
- M3 Mise en défense des zones sensibles en phase travaux (idem mesure M2)
- M4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- M12 Remise en état des sites après le chantier

## Measures spécifiques au Secteur 34

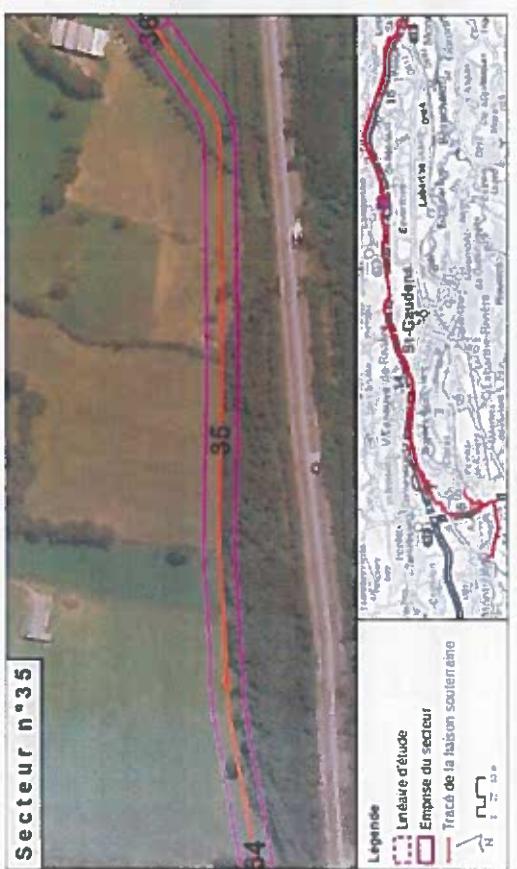


## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



**Localisation**  
**Secteur 35**      **LIAISON SOUTERRAINE 63 KV**      Commune : LANDORTHE  
 Coordonnées (Lambert 93)    X = 520309m, Y = 6227760m  
**GOURDAN-ESTELLE**

### Secteur n° 35



### ESPECES INCONNUES

(espèces privilégiées et ou présentant un enjeu de « assez fort »)

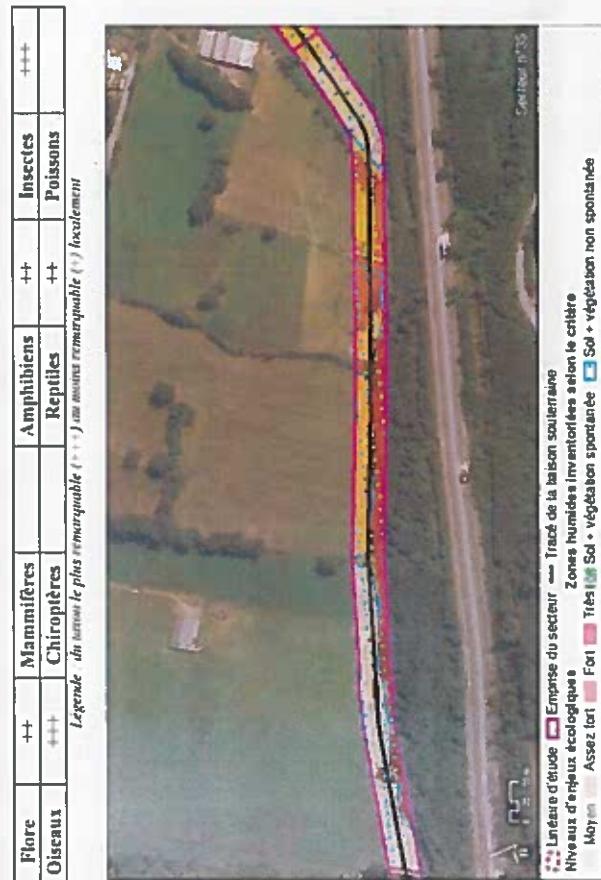
Fréme	Flame	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Amphibiens	Crapaud épeineux	Cacosternum spinosus	Bufo bufo spinosus	Art.3	Phase terrestre	2	
Amphibiens	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Bufo bufo	Art.3	R/Phase terrestre	3	
Insectes	Grand Capricorne (Lc)	Ceratophrys cerdo	Ceratophrys cerdo	Art.2	R*	3	
Oiseaux	Braun's zizi	Emberiza cirlus	Emberiza cirlus	Art.3	obs à prox	2	
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Buteo buteo	Art.3	P	2	
Oiseaux	Cigogne noire	Ciconia nigra	Ciconia nigra	Art.3	Mig	4	
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Sylvia atricapilla	Art.3	obs sur site	2	
Oiseaux	Héron cendré	Ardea cinerea	Ardea cinerea	Art.3	A	3	
Oiseaux	Nésange à longue queue	Agelaius caudatus	Agelaius caudatus	Art.3	obs sur site	2	
Oiseaux	Nésange bleue	Cyanistes caeruleus	Cyanistes caeruleus	Art.3	N	2	
Oiseaux	Nésange chardonnière	Parus major	Parus major	Art.3	obs à prox	1	
Oiseaux	Nian noir	Mitrea muraans	Mitrea muraans	Art.3	N	4	
Oiseaux	Pic vert	Picus viridis	Picus viridis	Art.3	N*	3	
Oiseaux	Pouillot vénèce	Phylloscopus collybita	Phylloscopus collybita	Art.3	obs sur site	1	
Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Luscinia megarhynchos	Art.3	obs à prox	1	
Oiseaux	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Erithacus rubecula	Art.3	N	1	
Oiseaux	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Saxicola rubicola	Art.3	Npo	3	
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Troglodytes troglodytes	Art.3	obs sur site	2	

Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Heterophis viridiflavus	Art.2	Rpo	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art.2	R	1
Reptiles	Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	Art.2	R	3

### CONTIGÜITÉS D'HABITATS D'ASPECTS



## RÉSUMÉ DES INTÉRÊTS ET CONTRAINTES DU SÉCTEUR



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AUX ENVIRONNEMENTS ÉCOLOGIQUES (MESURE MR1)

### Contraintes

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible  
- Défrichements entre début septembre et mi-mars

### Période de travaux



### MESURES D'ENTRETIEN ET DE REDUCTION

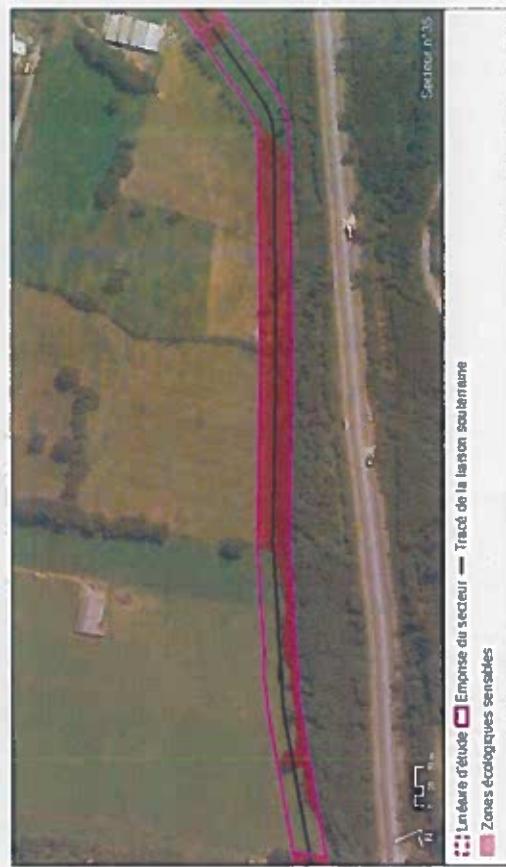
#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en place des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

## MEURES SPÉCIFIQUES DU SÉCTEUR 3.5

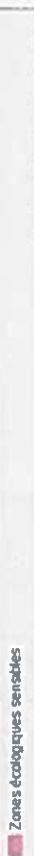
- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des :
  - Arbres favorables au Grand capricorne
  - Habitats de reproduction d'amphibiens
  - Zones humides à végétation spontanée
- MR6 Sauvetage d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
- MR6 Mise en place de clôtures provisoires contre la petite faune pendant toute la durée d'ouverture des chambres de jonction
- MR11 Espèces exotiques envahissantes

### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Secteur n°35

### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Secteur n°35

## LOCALISATION

**Secteur 36** **Maison Souterraine 63 KV** Commune: **SAVARTHES**  
Gourdan-Lestelle Coordonnées (Lambert 93) X = 520736m, Y = 6227780m

### Secteur n°36



## CORPS D'HABITAT DES ESPÈCES



## ESPÈCES RECENSEES

*(espèces protégées ou patrimoniales)*

Flore	DRI	PN	PR	ZNIEFF MP
Nom vernaculaire /	/	/	/	/

*Floraison présentant un enjeu à partir de « assez fort »)*

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art. 3	A	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Moineau domestique	Passer domesticus	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Pouillot vénçois	Phylloscopus collybita	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	Art. 3	obs à prox	1
Oiseaux	Védrier d'Europe	Carduelis chloris	Art. 3	obs sur site	2

## CORPS D'HABITAT DES ESPÈCES



## ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX A UN ENJEU ECOLOGIQUE (MESURE MR1)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible :
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

### Contraintes

Période de travaux	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur  
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux  
Travaux interdits sur certains milieux du secteur

### MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

#### Mesures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Mesures spécifiques au Secteur 36

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES

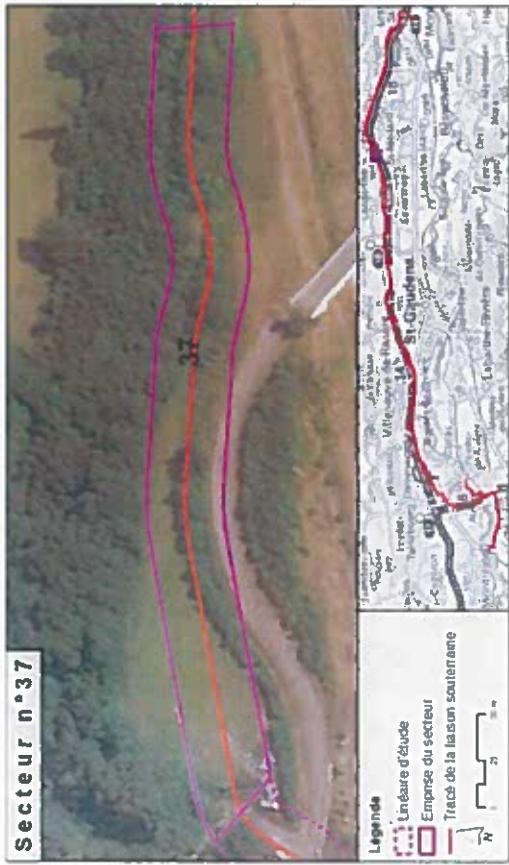


Legend:  
■ Linéaire d'étude ■ Empreinte du secteur — Tracé de la liaison souterraine  
■ Zones écologiques sensibles

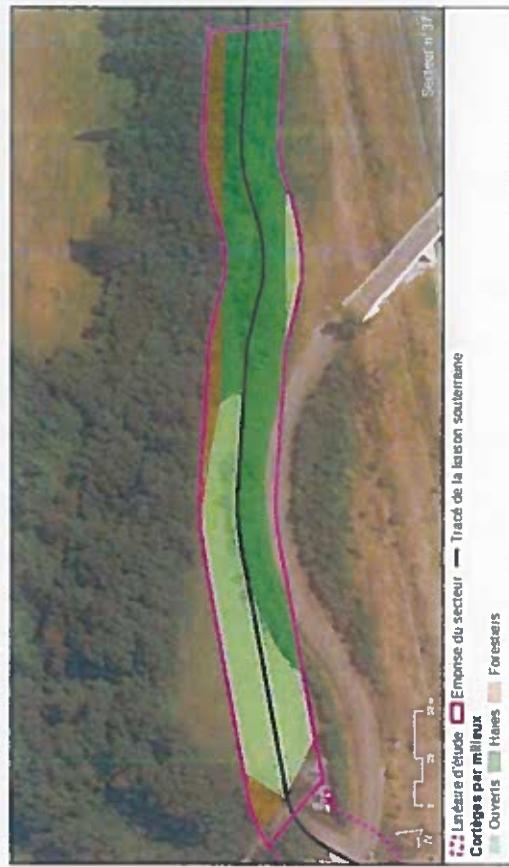
## LOCALISATION

Secteur 37      LIAISON SOUTERRAINE 63 KV      Commune : SAINT-MEDARD  
GOURDAN-LESTELLE      Coordonnées (Lambert 93) X = 522208m, Y = 6228150m

### Secteur n°37



## FORCES D'HABITAT VISUELLES



## EFFECTS OF HABITAT

*(espèces protégées ou présentant un enjeu à partir de « assez forte »)*

Feature	Flora	Faune	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
Nom vernaculaire	Nom scientifique					



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES (MESURE M11)

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
  - Défrichements entre début septembre et mi-mars

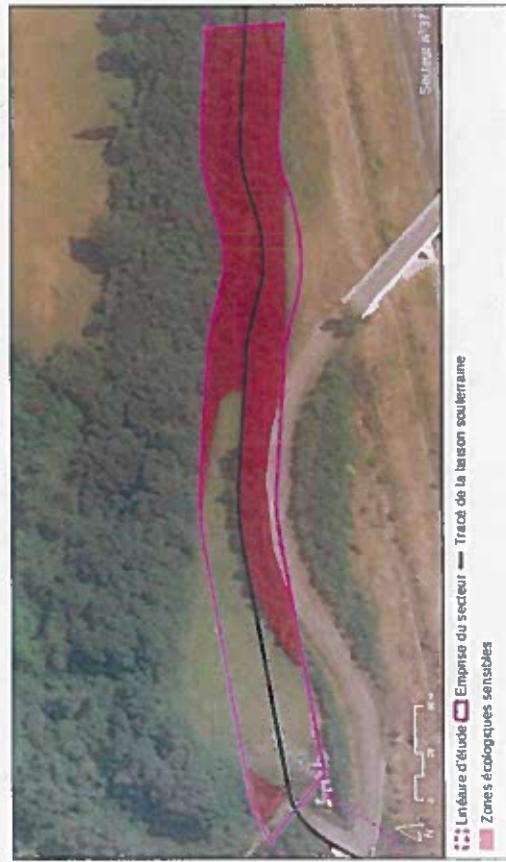
Contraintes	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Déc
Période de travail	[Yellow]											
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	[Yellow]											
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	[Yellow]											
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	[Yellow]											

### Mesures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Mesures spécifiques au Secteur 37

## L'ÉVALUATION DES ZONES SENSIBLES



## LOCALISATION

Secteur 38      LIAISON SOUTERRAINE 63 KV      Commune SAINT-MEDARD  
GOURDAN-LESTELLE      Coordonnées (Lambert 93) X = 522733m ; Y = 6228360m

### Secteur n°38



## CARTES D'HABITAT VIVANT D'ESPÈCES



## RÉSUMÉ DE LA BIENNAVEUSE ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR

Flore	Mammifères	Insectes
Oiseaux	Chiroptères	Poissons

Legend : le taxon le plus remarquable (+ ++) est moins remarquable (+) localement



## ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAIL A VUE D'ENIRONNEMENT (MESURE MR1)

### Contraintes

Periode de travaux	Jan	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### Mesure générale

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (dem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques au Secteur 3H

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



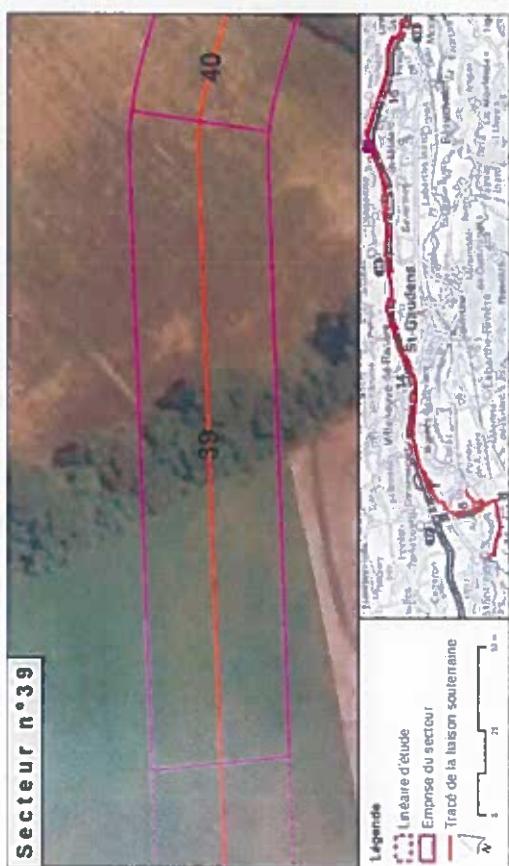
Legendre d'étude ■ Empreinte du secteur — Tracé de la liaison souterraine

■ Zones écologiques sensibles

## LOCAISATION

Secteur 39      LIASION SOUTERRAINE 63 KV      Commune SAINT-MEDARD  
GOURDAN-ESTELLE      Coordonnées (Lambert 93) X = 523134m, Y = 6228520m

### Secteur n°39



## CORTEGE D'INVENTAIRE D'ESPÈCES



## RÉSUMÉ DES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR



## ESPACE PROTÉGÉS

(espaces protégés au patrimonial)

Faune      (espèces protégées et présentes dans un état de conservation bon)

Faune	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DII	PN	PR	ZNIEFF MP
Grenouilles	Crapaud commun	Bufo bufo spinosus	PN	Statut	Enjeu	
Amphibiens	Grenouille agile	Rana dalmatina	Art.3	R*	Phase terrestre	2
Amphibiens	Rainette méditerranéenne	Hyla intermedia	Art.2	R*	Phase terrestre	3
Amphibiens	Triton palmé	Lissotriton helveticus	Art.2	R*	Phase terrestre	3
Oiseaux	Bruant jaune	Emberiza citrinella	Art.3	N*		
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art.3	A		2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art.3	obs sur site		2
Oiseaux	Fauvette grise	Sylvia communis	Art.3	N*		3
Oiseaux	Grand corbeau	Corvus corax	Art.3	A		3
Oiseaux	Héron cendré	Ardea cinerea	Art.3	A		3
Oiseaux	Hippolais polyglotta	Hippolais polyglotta	Art.3	obs à prox		2
Oiseaux	Loriot d'Europe	Onychognathus oriolus	Art.3	N*		3
Oiseaux	Milan noir	Milvus migrans	Art.3	A		3
Oiseaux	Milan royal	Milvus milvus	Art.3	A		3
Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Art.3	obs sur site		1
Oiseaux	Rougegorge familier	Erythrocercus livingstonei	Art.3	obs sur site		1
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art.3	obs sur site		2
Oiseaux	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art.2	R		1
Reptiles						



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AUN ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE (MESURE MR1)

### Contraintes

Période de travaux	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep.	Oct	Nov	Déc
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### Measures générales

- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après

- MR1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques

au Secteur 3g

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)  
Franchissement du cours d'eau en sous-couche (forage dirigé)

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



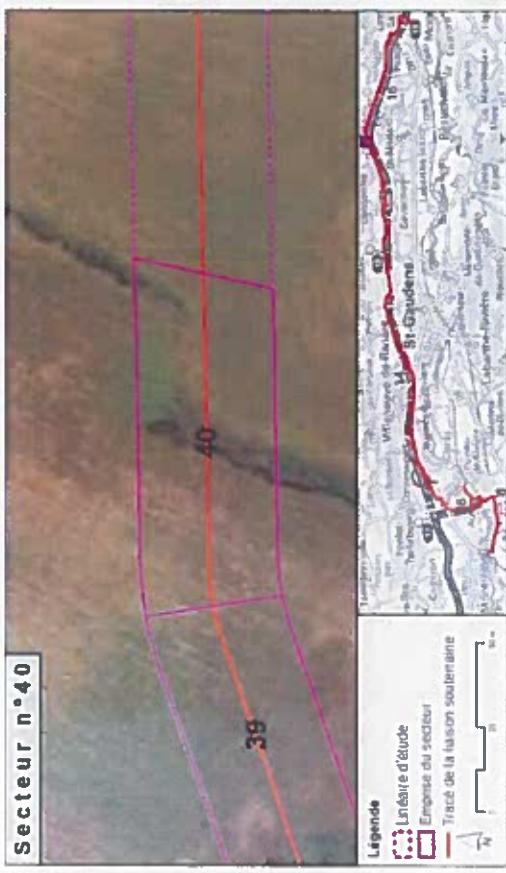
■ Zone d'étude ■ Empreinte du secteur — Trame de la liaison souterraine  
■ Zones écologiques sensibles



#### LORAILISATION

Secteur 40 LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune : CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
GOURDAN-L-ESTELLE Coordonnées (Lambert 93) X = 523228m Y = 6228560m

#### Secteur n°40



#### EFFECTS RECHERCHEES

Flore	(espèces protégées ou patrimoniales)	MN	PN	PR	ZNIEFF MP
-------	--------------------------------------	----	----	----	-----------

#### Faune

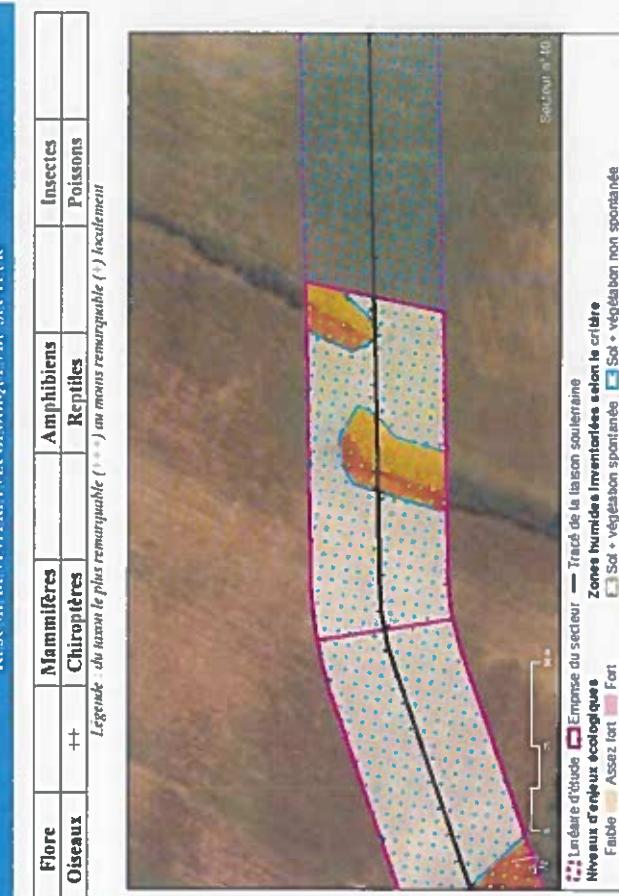
(espèces protégées ou présentant un enjeu à parir de « taxez faire »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Status	Enjeu
Oiseaux	Brahan jaune	Emberiza citrinella	Art.3	N	4
Oiseaux	Brahan zizi	Emberiza cirrus	Art.3	N	2
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art.3	A	2
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art.3	obs à prox	2
Oiseaux	Hypolais polyglotte	Hippolais polyglotta	Art.3	N	3
Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Art.3	obs à prox	1
Oiseaux	Rougegorge familier	Erythacus rubecula	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Troisquet moiteux	Oenanthe oenanthe	Art.3	Nig	1
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art.3	obs sur site	2

#### CORIFGES D'HABITAT ET D'ESPECES



#### RISQUE DE SENSIBILISATION ET COLONISATION



### ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAIL A UN ENVIRONNEMENT CHANGANT (MESURE MR1)

**Contraintes**

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défrichements entre début septembre et mi-mars

Période de travaux	Contrainte											
	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

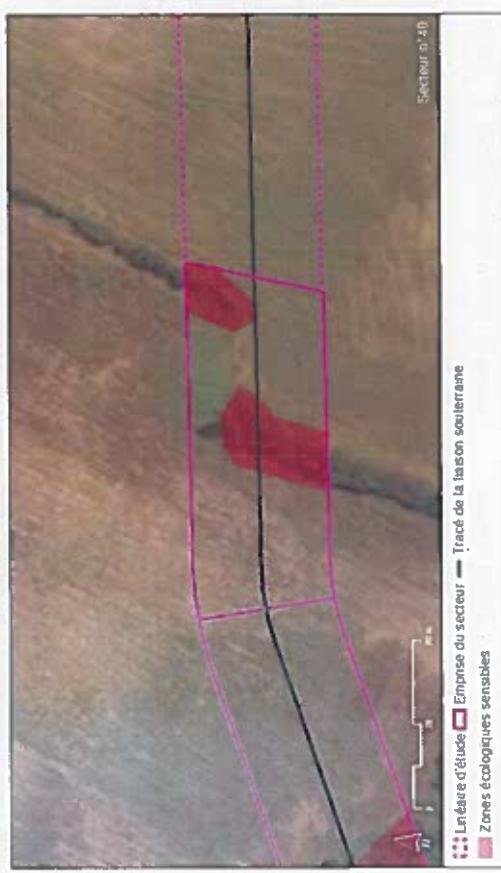
### Mesures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- NS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mises en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Mesures spécifiques au Secteur A1

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des
  - Haies traversées perpendiculairement
  - Zones humides à végétation spontanée

### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



**Secteur 41** LIAISON SOUTERRAINE 63 KV | Commune CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
Gourdan-Lestelle | Coordonnées (Lambert 93) X = 523941.m Y = 6228600m  
**1 or ALI STATION**

LIAISON SOUTERRAINE 63 KV  
GOURDAN-LESTELLE



**SPECIES REFERENCES**  
L. T. Lowe  
*Academy Museum of Natural History*

Numéro de l'ordre dans la liste des espèces	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DII	PN	PR	ZNIEFF NIP
---	------------------	------------------	-----	----	----	------------

<b>Insectes</b>	<b>Grand Capitonne (Lc)</b>	<b>Cerambix cerdo</b>	<b>Art. 2</b>	<b>R</b>	<b>3</b>
<b>Mammifères</b>	<b>Écureuil roux</b>	<b>Sciurus vulgaris</b>	<b>Art 2</b>	<b>A.P.</b>	<b>2</b>
<b>Mammifères</b>	<b>Génette commune</b>	<b>Genetta genetta</b>	<b>Art 2</b>	<b>A.P.</b>	<b>2</b>
<b>Mammifères</b>	<b>Hérisson d'Europe</b>	<b>Eremitacus europaeus europaeus</b>	<b>Art 2</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>2</b>

LIAISON SOUTERRAINE 63 kV  
**GOURDAN-ESTELLE**  
Commune CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
Coordonnées (Lambert 93) : X = 523944m Y = 6228600m

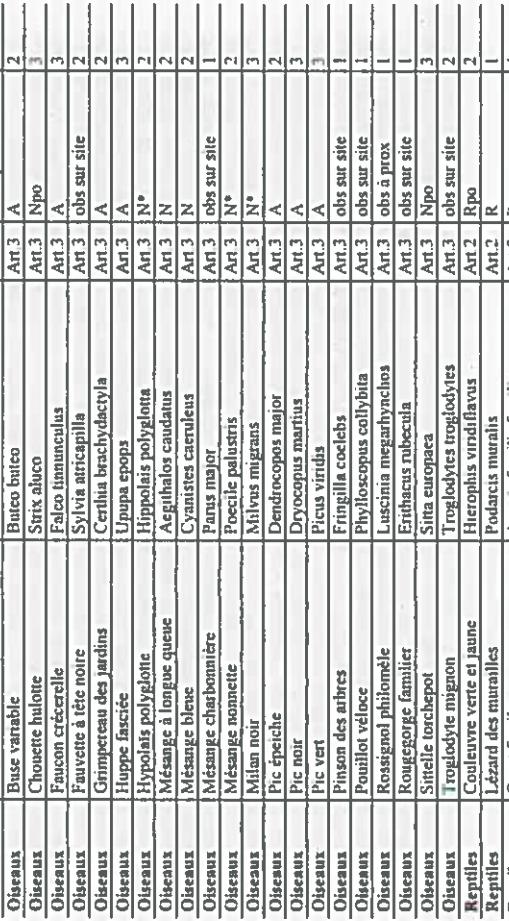


SPECIES RICHESSES

Genre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DII	PN	PR	ZNEIFF MP
espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir de « assez fort »						
Groupe		Nom scientifique				Entier
Amphibiens	Crapaud épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Ari.3	R°/Phase terrestre	2	
Amphibiens	Crénouille asile	<i>Rana dalmatina</i>	Ari.2	R°/Phase terrestre	3	
Amphibiens	Ranette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Ari.2	R°/Phase terrestre	3	
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Ari.3	R	3	
Amphibiens	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Ari.3	R	2	
Amphibiens	Banbasteia harrastellus	<i>Batrachoseps harrastellus</i>	Ari.2	Gp. C, P	4	
Chiroptères	Mystacinus scirrhiferisi	<i>Miniopterus scirrhiferisi</i>	Ari.2	C, P	5	
Chiroptères	Nyctophilus daubentonii	<i>Nyctophilus daubentonii</i>	Ari.2	C, P	3	
Chiroptères	Nyctophilus emarginatus	<i>Nyctophilus emarginatus</i>	Ari.2	Gp. C, P	4	
Chiroptères	Nyctophilus myotis Ayshawi	<i>Nyctophilus myotis Ayshawi</i>	Ari.2	Gp. C, P	5	
Chiroptères	Nyctophilus mystacinus	<i>Nyctophilus mystacinus</i>	Ari.2	Gp. C, P	4	
Chiroptères	Nyctophilus nattereri	<i>Nyctophilus nattereri</i>	Ari.2	C, P (probable)	4	
Chiroptères	Pipistrellus kuhlii	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Ari.2	Gp. C, P	2	
Chiroptères	Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus nathusii	<i>Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus nathusii</i>	Ari.2	Gp. C, P	2	
Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Ari.2	Gp. C, P	2	
Chiroptères	Pipistrellus pygmaeus	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Ari.2	Gp. C, P	4	
Chiroptères	Plecotus austriacus/Plecotus aurilius	<i>Plecotus austriacus/Plecotus aurilius</i>	Ari.2	Gp. C, P	3	
Insectes	Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i>	Ari.3	R	4	

<b>Insectes</b>	Grand Capricorne (Lc)	Cerambyx cerdo	Art 2	R	3
<b>Mammifères</b>	Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	Art 2	R	2
<b>Mammifères</b>	Genette commune	Genetta genetta	Art 2	A, P	2
<b>Mammifères</b>	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus europaeus	Art 2	R, A, P	2

LIAISON SOUTERRAINE 63 kV  
**GOURDAN-ESTELLE**  
Commune CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
Coordonnées (Lambert 93) : X = 523944m Y = 6228600m



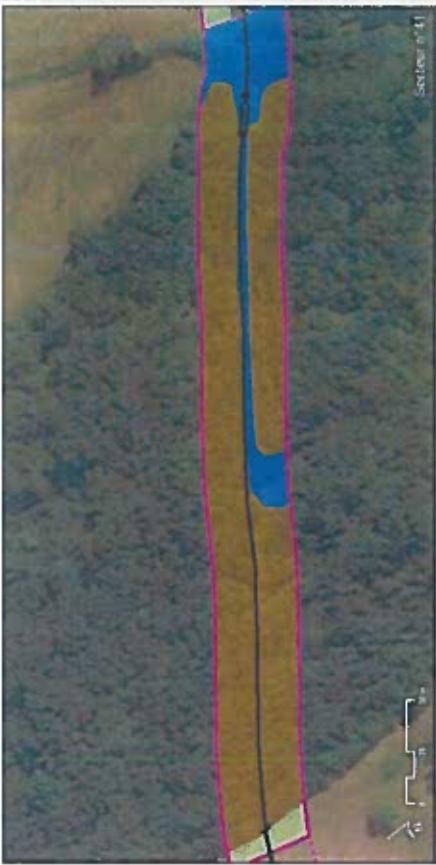
CHILDREN'S LITERATURE

Section n° 1

La ligne d'étude  
Cartographié par M. Nicaise

Empreinte du socle  
Tracé de la liaison souterraine

Ouverts Haués  
Foresters Humides et aquabiques



L'œuvre d'étude ■ Émousse et du seigneur ■ Trace de la littérature scolaire

**Cortèges par milliers**      **Ouverts**      **Haires**      **Forêts**      **Humides et aquatiques**

### ADAPTATION DES OPÉRATIONS DE TRAVAUX A UN ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE (Secteur MR1)

Contraintes		Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible : - Abattages d'arbres favorables aux chauves-souris en septembre-octobre											
	Période de travaux	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Période de travaux</b>	Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

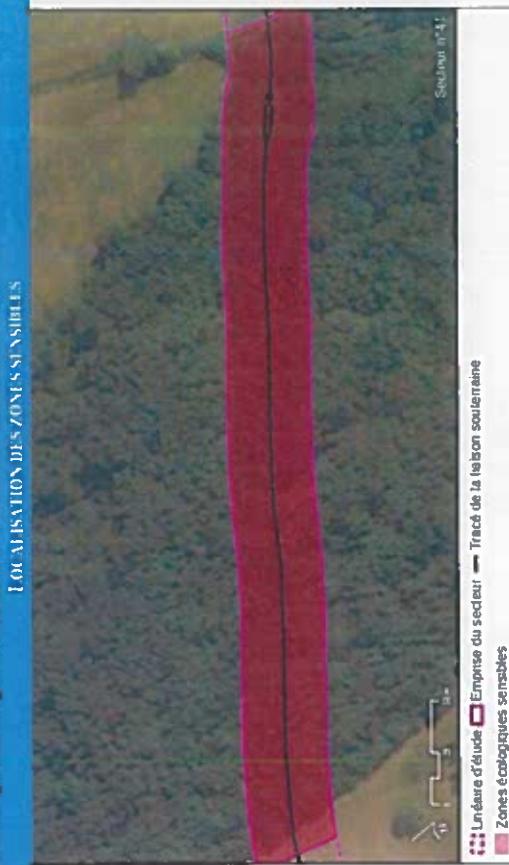
---

### MESURES D'ÉVITEMENT ET DE MITIGATION

Mesures générales		Mesures spécifiques										
	an. Secteur - 1/		an. Secteur - 1/									
<b>Mesures générales</b>	ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)	ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après										
	ME3 Suivi environnemental du chantier	ME4 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME1)										
	ME5 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution	ME6 Sauvegarde d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux										
	ME7 Remise en état des sites après le chantier	ME8 Adaptation des techniques d'abattage des arbres										
		ME9 Espèces envahissantes										
		ME10 Sauvegarde d'espèces de la flore et de la faune										
		ME11 Sauvegarde d'espèces rares et menacées										
		ME12 Sauvegarde d'espèces protégées										
		ME13 Sauvegarde d'espèces rares et menacées										
		ME14 Sauvegarde d'espèces protégées										
		ME15 Sauvegarde d'espèces rares et menacées										
		ME16 Sauvegarde d'espèces protégées										

---

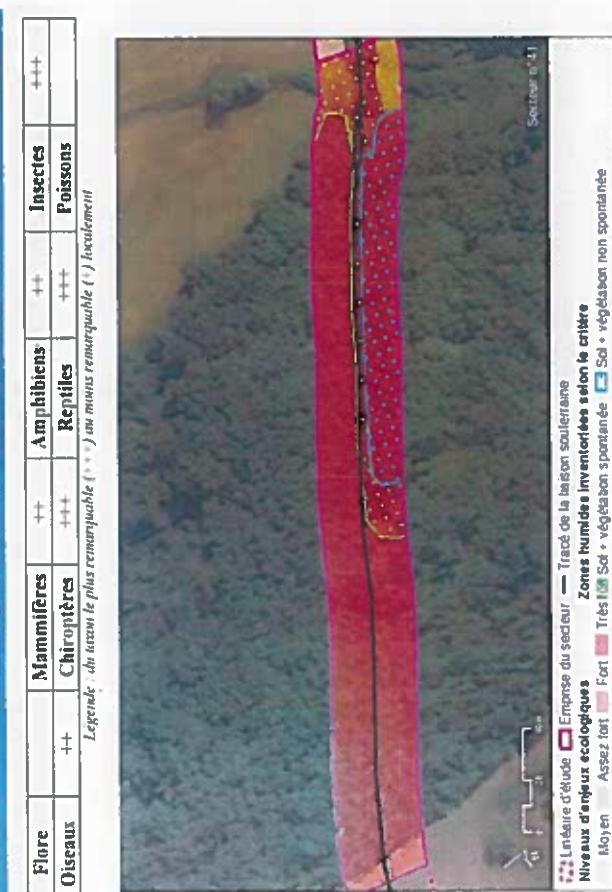
### LOCALISATION DE ZONES SENSIBLES



Secteur n° 1



### RESTAURATION DES INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR



REVUE DE TRANSPORT ET D'ÉLECTRICITÉ

**Secteur 42** LIEN SOUTERRAINE 63 KV Commune : CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
GOURDAN-LE-ESTELLE Coordonnées : Lambert 93) X = 524180m Y = 6228520m

**MAISON SOUTERRAINE 63 KV**  
**GOURDAN-LESTELLE**

Section n°42



SPECIES REFERENCES

<i>Flora</i>	<i>(espèces protégées ou patrimoniales)</i>				
<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Nom scientifique</i>	<i>DH</i>	<i>PN</i>	<i>PR</i>	<i>ZNIEFF MP</i>
/	/				

CONTIGUÉS D'HABITATS D'ESPÈCES					
Genre	Genre	Genre	Genre	Genre	Genre
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	Art.3	A	2
Oiseaux	Pic noir	Dryocopus martius	Art.3	A	3
Oiseaux	Pic vert	Picus viridis	Art.3	A	2
Oiseaux	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Pouillot vénole	Phylloscopus collybita	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Rougegorge fauve	Erithacus rubecula	Art.3	obs sur site	1
Oiseaux	Vendier d'Europe	Carduelis chloris	Art.3	obs sur site	1
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art.2	R	1

<b>Oiseaux</b>	Pic épeiche	Dendrocopos major	Art. 3	A	2
<b>Oiseaux</b>	Pic noir	Dryocopus martius	Art. 3	A	3
<b>Oiseaux</b>	Pic vert	Picus viridis	Art. 3	A	2
<b>Oiseaux</b>	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Art. 3	obs sur site	1
<b>Oiseaux</b>	Pouillot voleur	Phylloscopus collybita	Art. 3	obs sur site	1
<b>Oiseaux</b>	Rougegorge familier	Eriothrix rufescens	Art. 3	obs sur site	1
<b>Oiseaux</b>	Vérolard d'Europe	Carduelis chloris	Art. 3	obs à piox	2
<b>Bardeau</b>	Larousse des insectes	Baccharis maura	Art. 2	B	

An aerial photograph showing a coastal or riverine landscape. A prominent green embankment runs vertically through the center. A blue canal or waterway follows the embankment's path. To the left of the embankment is a brown, textured area, likely a road or dirt path. The background consists of dense green vegetation. A scale bar in the bottom right corner indicates distances of 0, 50, and 100 meters.

L'enseigne d'étude ■ Empreinte du secteur ■ Tracé de la liaison souterraine

Carte de l'étude

Conseil de 1-12

Unitaire d'étude ■ Ensemble du secteur — Trace de la liaison souterraine

Habitats favorables à l'entomophage

Autres à Cetonyx

Couvert et Parcels

Couverts ■ Mises ■ Forêts ■ Hedges ■ Quaquasques

卷之三

SPECIES REFERENCES

Flore		(espèces protégées ou patrimoniales)				Faune		(espèces protégées et ou présentant un enjeu à partir des « asse-sorts »)			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	DH	PN	PR	ZNIEFF MP			PN	Saintal	Epejus	
						Groupe		Nom vernaculaire	Nom scientifique		
						Chiroptères	Batistella batistellus	Barbastelle d'Europe	Art 2	Gp. C, P	4
						Chiroptères	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	Art 2	C, P	5
						Chiroptères	Mycotis daubentonii	Murin de Daubenton	Art 2	C, P	3
						Chiroptères	Mycotis emarginatus	Murin à oreilles échancreées	Art 2	Gp. C, P	4
						Chiroptères	Mycotis myotis/Myzotis blythii	Grand murin/Peit murin	Art 2	Gp. C, P	5
						Chiroptères	Mycotis mystacinus	Murin à moustaches	Art 2	Gp. C, P	4
						Chiroptères	Mycotis nattereri	Murin de Natterer	Art 2	C, P (probable)	4
						Chiroptères	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Art 2	Gp. C, P	2
						Chiroptères	Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusii	Art 2	Gp. C, P	2
						Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Art 2	Gp. C, P	2
						Chiroptères	Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée	Art 2	Gp. C, P	4
						Chiroptères	Plecotus austriacus/Plecotus aurilulus	Oreillard gris/Oreillard roux	Art 2	Gp. C, P	3
						Insectes	Damier de la Sucette (Le)	Euphydryas aurinia	Art 3	P	4
						Insectes	Grand Capricorne (Le)	Crambix cerito	Art 2	R*	3
						Oiseaux	Charbonnier élégant	Carduelis carduelis	Art 3	N°	2
						Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3	obs sur site	
						Oiseaux	Flibou moyen-duc	Astro olaus	Art 3	N°	3
						Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art 3	obs sur site	2

## RÉSUMÉ DES INTÉRÊTS ECOLOGIQUES DU SECTEUR

Flore	Mammifères	Amphibiens	Insectes
Oiseaux	Chiroptères	Reptiles	Poissons
Legende des termes remarquable (+) ou moins remarquable (-) au moment d'ouverture			

Legendes des termes remarquable (+) ou moins remarquable (-) au moment d'ouverture



Secteur n°42

Secteur n°47

Secteur n°48

Secteur n°49

Secteur n°50

Secteur n°51

Secteur n°52

Secteur n°53

Secteur n°54

Secteur n°55

Secteur n°56

Secteur n°57

Secteur n°58

Secteur n°59

Secteur n°60

Secteur n°61

Secteur n°62

Secteur n°63

Secteur n°64

Secteur n°65

Secteur n°66

Secteur n°67

Secteur n°68

Secteur n°69

Secteur n°70

Secteur n°71

Secteur n°72

Secteur n°73

Secteur n°74

Secteur n°75

Secteur n°76

Secteur n°77

Secteur n°78

Secteur n°79

Secteur n°80

Secteur n°81

Secteur n°82

Secteur n°83

Secteur n°84

Secteur n°85

Secteur n°86

Secteur n°87

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Lineaire d'étude ■ Empreinte du secteur — Tracé de la liaison souterraine

Zones écologiques sensibles

■ Zones écologiques sensibles

## RÉSUMÉ DES INTÉRÊTS ECOLOGIQUES DU SECTEUR

Flore	Mammifères	Amphibiens	Insectes
Oiseaux	Chiroptères	Reptiles	Poissons
Legende des termes remarquable (+) ou moins remarquable (-) au moment d'ouverture			

Legendes des termes remarquable (+) ou moins remarquable (-) au moment d'ouverture



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL AVANTENANT ECOLOGIQUES (MISE EN MIEUX)

### Contraintes

Periode de travaux	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Aout	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

MISE EN MIEUX D'UN SITE ET D'UN CHANTIER

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

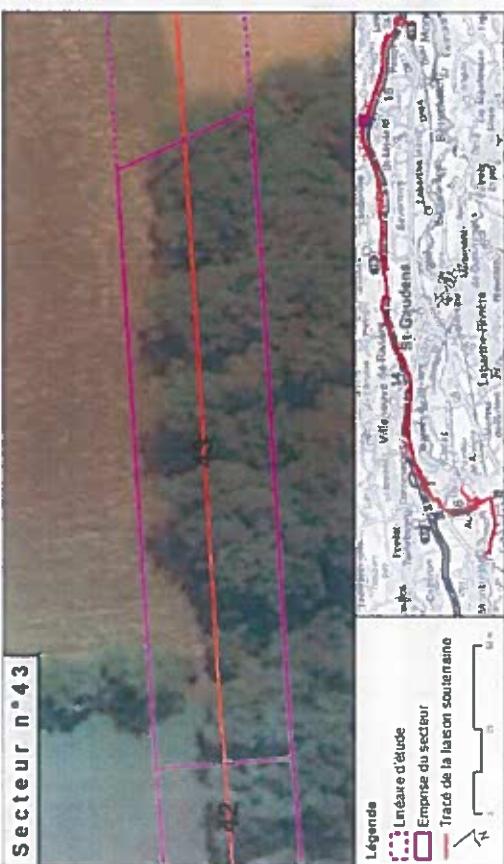
Measures spécifiques  
au Secteur n°42

- MR6 Mise en place de clôtures provisoires contre la petite faune pendant toute la durée d'ouverture des chambres de jonction

100

**LIAISON SOUTERRAINE 63 kV**  
**COUDRAN - SCHELLE**

卷之三



ESPECIALLY IN SPACES

Flore	(espèces protégées ou patrimoniales)				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dif	PN	PR	ZNIEFF MP

SPECIES RICHNESS

卷之三

CORTEGES D'HABITATS D'ESPÈCES			
Genre	Spécies	Nombre d'individus	Surface
Oiseaux	Melan non	Melurus migrans	Art.3
Oiseaux	Pic épeiche	Dendrocopos major	N
Oiseaux	Pic vert	Picus viridis	Art.3
Oiseaux	Pinson des arbres	Franiella coelebs	A
Oiseaux	Pouillot veloci	Phylloscopus collybita	Art.3
Oiseaux	Rougequeue familier	Erythrocercus leucotis	obs sur site
Oiseaux	Trochocote mignon	Trochocetes troglodytes	obs sur site
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art.2



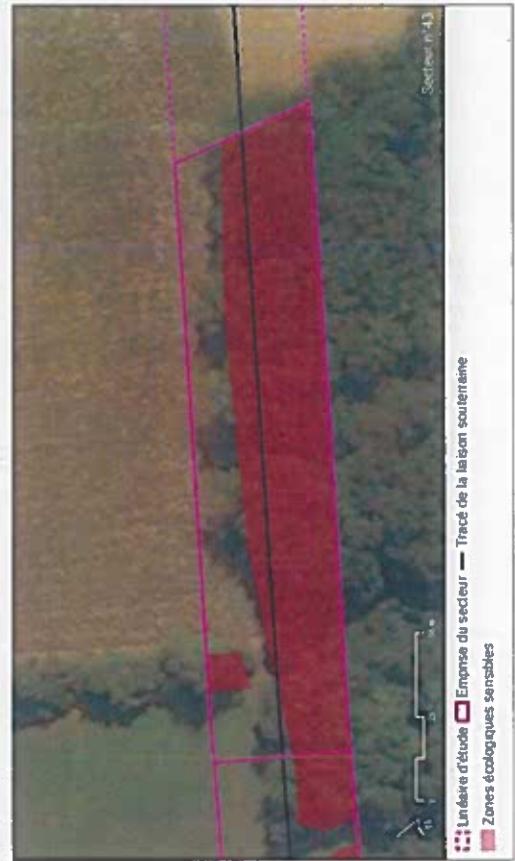
L'endroit d'étude ■ Empreinte du secteur — Trie d'essence de la laissez-pousser ■ Habitat favorable à l'antomone ■ Autres à Cerambyx

## RÉSUMÉ DES INTERFÉRENCES DU SECTEUR

	Flore	Mammifères	Amphibiens	Insectes	Poissons
Oiseaux	++	Chiroptères	+	Rétilles	+
<i>Legende : du terrain le plus remarquable (+ ++) au moins remarquable (+) lorsqu'en</i>					



## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX EN AUTOMNE/ HIVER/ printemps (MESURE ME1)

### Contraintes

Periode de travaux	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juli	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des actes et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf. carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défense des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

### Measures spécifiques au Secteur 43

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : emprise travaux réduite au niveau des Abres favorables au Grand capricorne et aux chauves-souris

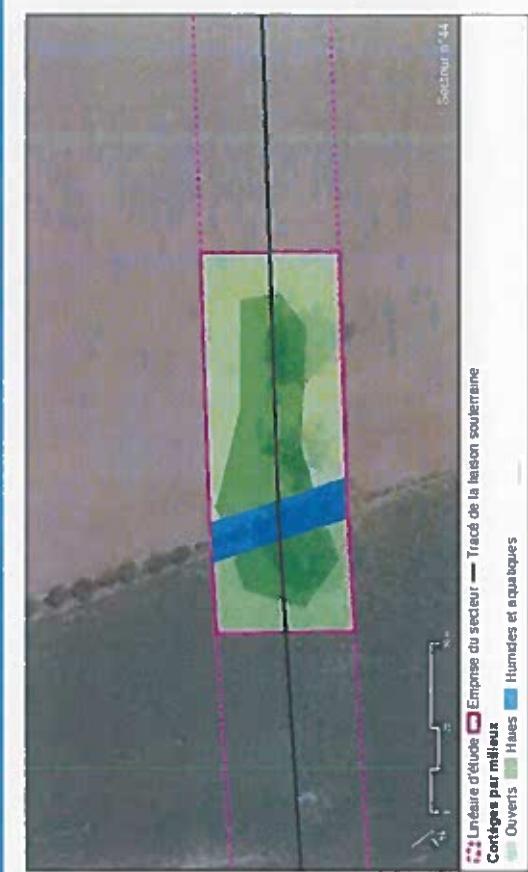
## LOCALISATION

Secteur 44      LIASON SOUTERRAINE 63 KV      Commune : CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
GOURDAN-LESTELLE      Coordonnées (Lambert 93) : X = 524603m, Y = 6228370m

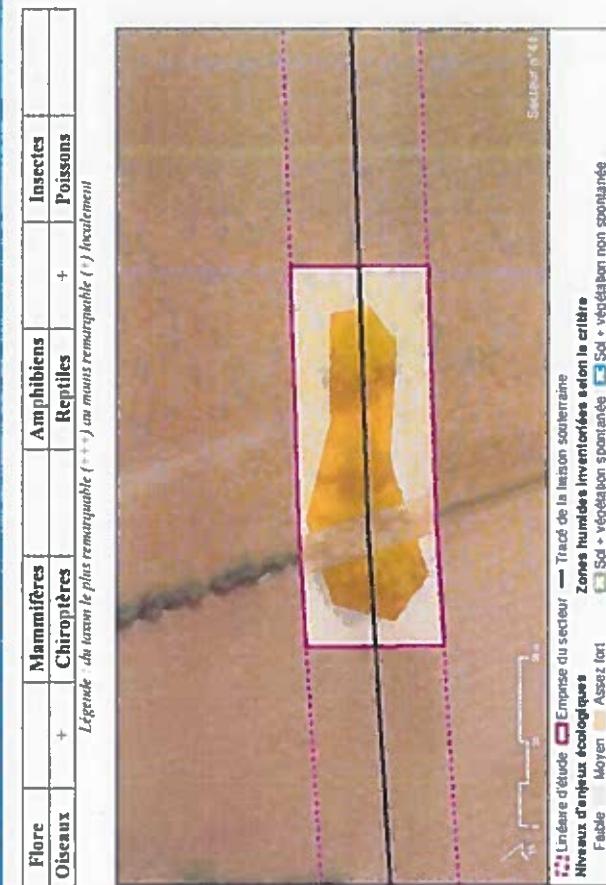
### Secteur n°44



## CORRIDORS D'HABITAT ET D'ESPECES



## RÉSUMÉ DES INFLUENCES ÉCOLOGIQUES DU SECTEUR



## ESPÈCES PRÉCÉDENTES

Florae	espèces protégées au patrimonial	DH	PN	PR	ZNIEFF MP

## Flamme (espèces protégées et non protégées un enjeu à partir de « assez fort »)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Oiseaux	Faucon hulopeau	Falco subbuteo	Art 3	N°	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Grimperceau des jardins	Certhia brachydactyla	Art 3	A	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art 3	obs à prox	2
Oiseaux	Pc. épeiche	Dendrocopos major	Art 3	A	2
Oiseaux	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Art 3	obs sur site	1
Oiseaux	Vérule d'Europe	Carduelis chloris	Art 3	obs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art 2	R	1

## ADAPTATION DES PERIODS DE TRAVAIL VACUUM EN FONCTION DES MESURES MR1)

### Contraintes

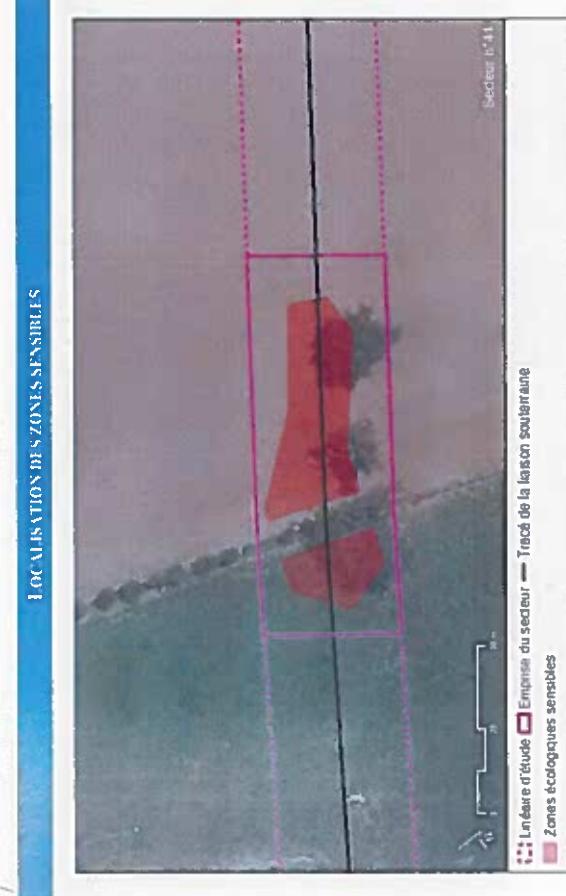
Periode de travail	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux effectués aux bonnes périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

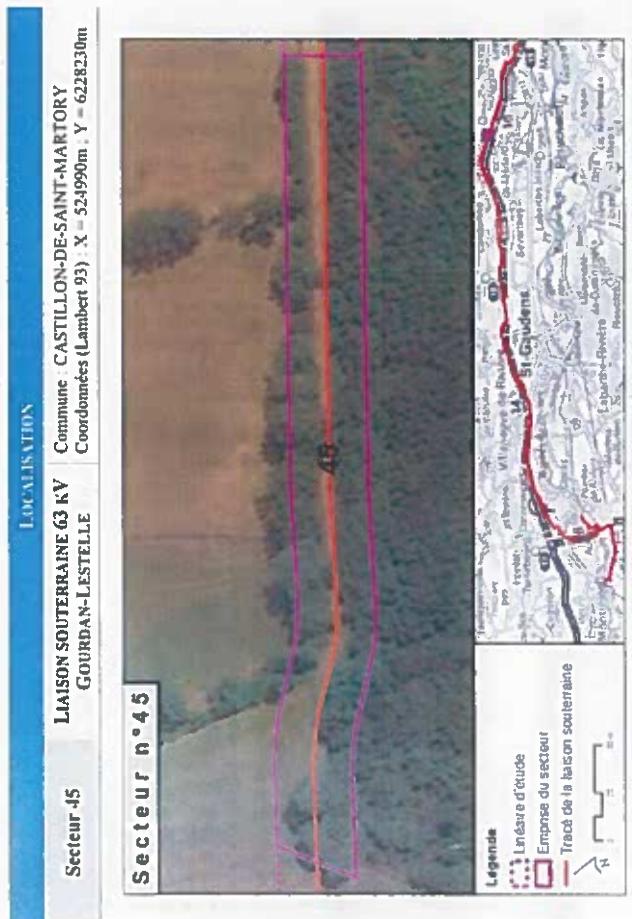
## MESURES D'EVITEMENT ET DE MITIGATION

### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MSI Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (cf. mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

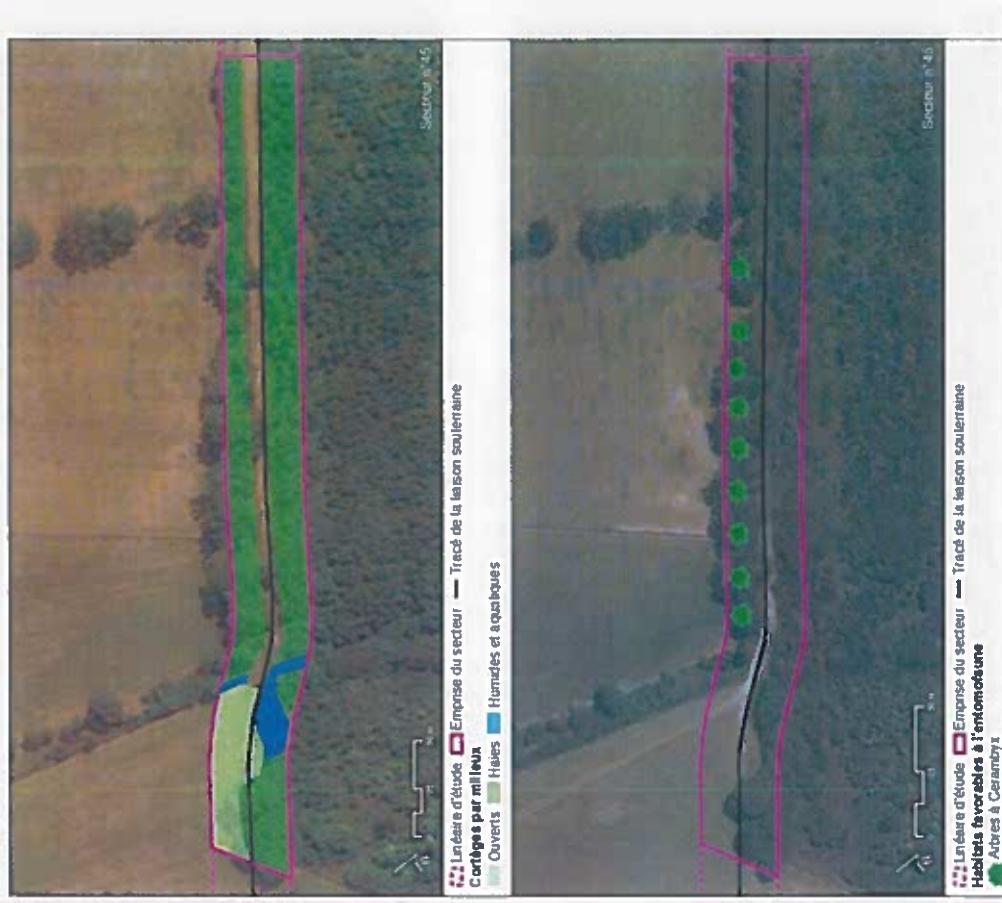
### Measures spécifiques au Secteur 4





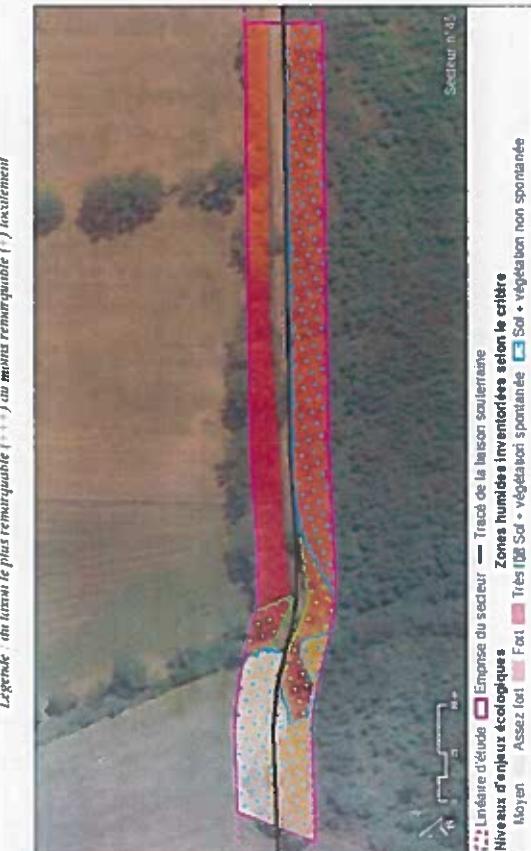
	Oiseaux	Pic vert	Picus viridis	Art. 3	A
Oiseaux	Pouillot vénèce	Phylloscopus collybita	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Rossegrel phalomèle	Luscinia megarhynchos	Art. 3	obs sur site	1
Oiseaux	Tanier paire	Saxicola rubicola	Art. 3	Npo	3
Oiseaux	Tourterelle des bois	Sturnopelia turtur	N*		2
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art. 3	obs sur site	2
Oiseaux	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Art. 3	obs sur site	2
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Art. 2	Rpe	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art. 2	R	1

**CORRÉGION D'AMMATHIS D'ESPÈCES**



## RÉSULTATS DES INFLUENCES ECOLOGIQUES DU SECTEUR

Flore	Mammifères	+ + +	Amphibiens	+	Insectes	++
Oiseaux	Chiroptères	++	Reptiles	+	Poissons	
<i>Legendre du tableau le plus remarquable (+ + +) au moins remarquable (+) / aucun</i>						



## ADAPTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL EN ENVIRONNEMENT CHIOTIQUE (ME1 à ME4)

### Contraintes

Periode de travail	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bons périodes sur certains milieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux interdits sur certains milieux du secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

### ME1 SECTEUR 45 : MISE EN PLACE D'UN CHANTIER

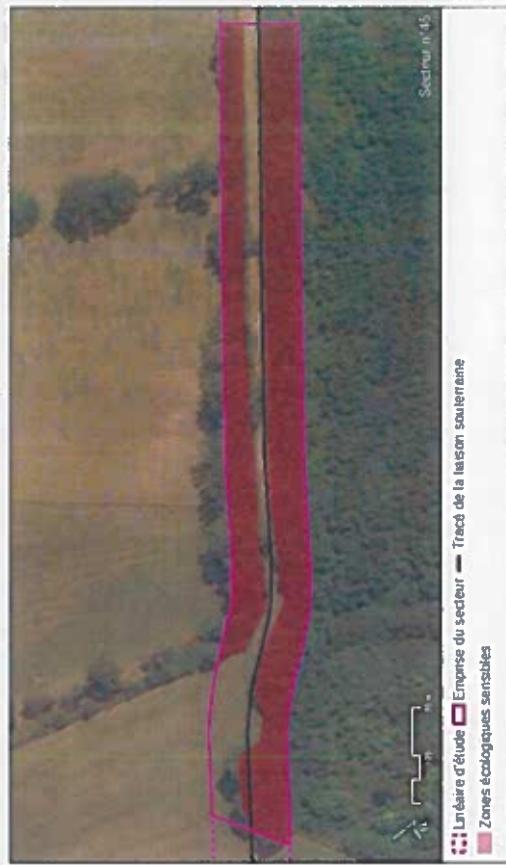
#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Suivi environnemental du chantier
- NR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 45

- MR2 Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire : entreprise travaux réduite au niveau des habitats de reproduction d'amphibiens
- MR6 Sauvetage d'individus d'amphibiens au démarrage des travaux
- MR11 Espèces exotiques envahissantes

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Section n° 45

LOCALISATION	
Secteur 46	LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune : LESTELLE-DE-SAINTE-MARTORY Coordonnées (Lambert 93) X = 528616m, Y = 6227180m GOURDAN-LESTELLE

### Secteur n° 46



Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art 2	R	1
Reptiles	Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	Art 2	R	3
Reptiles	Oreot fragile	Anguis fragilis fragilis	Art 3	R	4

### CORTEGE'S D'HABITATS D'ESPECES



RESEAU DE SOUTIENNE ECOLOGIQUE DU SECTEUR					
	Flore	Oiseaux	Mammiferes	Chiropteres	Insectes
			+++	+++	Poissons

### RESEAU DE SOUTIENNE ECOLOGIQUE DU SECTEUR

	Flore	Oiseaux	Mammiferes	Chiropteres	Insectes
			+++	+++	Poissons

Legende : des taxons le plus remarquable (++) ou moins remarquable (+) au sein du secteur

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZNIEFF MP		
			DII	PN	PR
Chiroptères	Myotis alaticeps/Myotis emarginatus/Myotis mystacinus	Murin d'Alcathoe/Murin à oreilles échancrees/Murin à moustaches	Art 2	Gp. C, P	+
Chiroptères	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	Art 2	Gp. C, P (probable)	4
Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Art 2	Gp. C, P	2
Chiroptères	Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée	Art 2	Gp. C, P	4
Mammifères	Écureuil roux	Sciurus vulgaris	Art 2	A, P	2
Oiseaux	Bonhôte apivore	Terpsiphone viridis	Art 3	A	3
Oiseaux	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Art 3	A	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Fauvette griselette	Sylvia communis	Art 3	N°	2
Oiseaux	Héron cendré	Ardea cinerea	Art 3	A	3
Oiseaux	Loriol d'Europe	Ornithodoros ocellatus	Art 3	N°	3
Oiseaux	Mésange à longue queue	Ascalhalos caudatus	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Art 3	obs sur site	2
Oiseaux	Pic vert	Picus viridis	Art 3	A	2
Oiseaux	Pouillot vénète	Phylloscopus collybita	Art 3	obs à prox	1
Oiseaux	Roussignol phénicien	Luscinia megarhynchos	Art 3	obs à prox	1
Oiseaux	Rougegorge familier	Epthianus rubecula	Art 3	obs sur site	1
Oiseaux	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Art 3	obs sur site	2



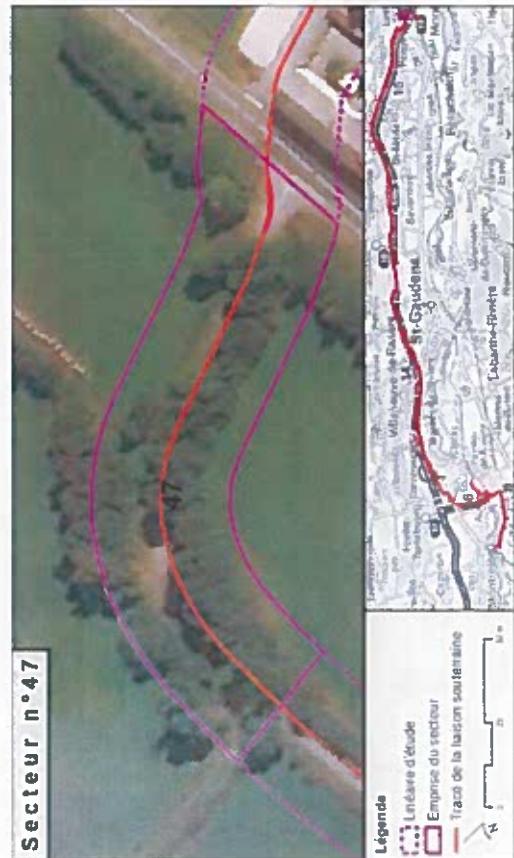
### ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX AUX ENJEUX ECOLOGIQUES (MEASURE MR1)

Contraintes											
Contraintes											
Contraintes											
Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travaux											
Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur											
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux											
Travaux interdits sur certains milieux du secteur											
MESURE D'AVANTAGE ET D'INTERDICTION											
Mesures générales											
• ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après											
• ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)											
• MR1 Suivi environnemental du chantier											
• MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)											
• MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution											
• MR12 Renouvellement des sites après le chantier											
Mesures spécifiques au Secteur 46											
• MR11 Espèces exotiques envahissantes											

## LOCALISATION

Secteur 47      LIAISON SOUTERRAINE 63 KV      Commune : ESTELLE-DE-SAINT-MARTORY  
GOURDAN-LESTELLE      Coordonnées (Lambert 93) : X = 529440m ; Y = 6226820m

### Secteur n°47



## CONTENU D'INVENTAIRE DES ESPECES



## RELEVÉ DES INVENTAIRES ECOTOLOGIQUES DU SECTEUR

Florae	Mammifères	Amphibiens	Insectes
Oiseaux	+ Chiroptères	+ Reptiles	+ Poissons

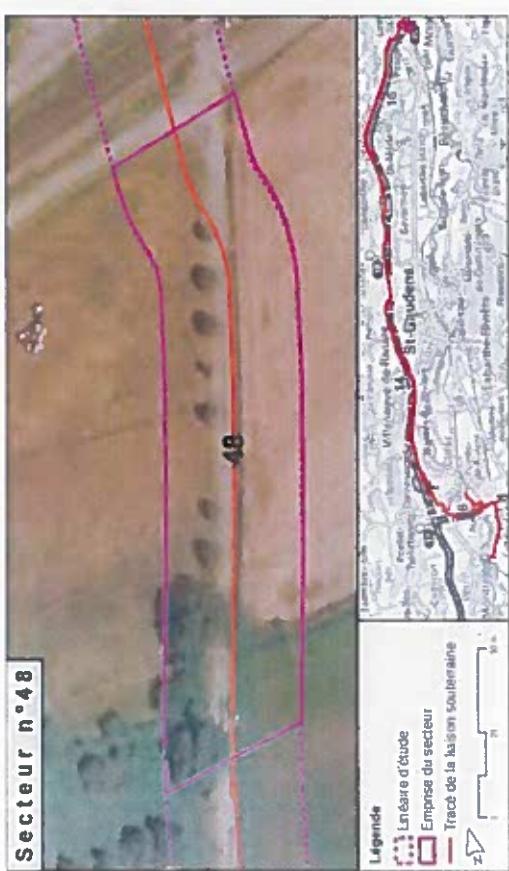
*Legende : des taxons le plus remarquable (+) au moins remarquable (-) localement*



## LOCALISATION

Secteur 48 LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune : ESTELLE-DE-SAINT-MARTORY  
GOURDAN-ESTELLE Coordonnées (Lambert 93) : X = 529254m ; Y = 6226190m

### Secteur n°48



## CORIGÉS D'HABITATS D'ESPÈCES



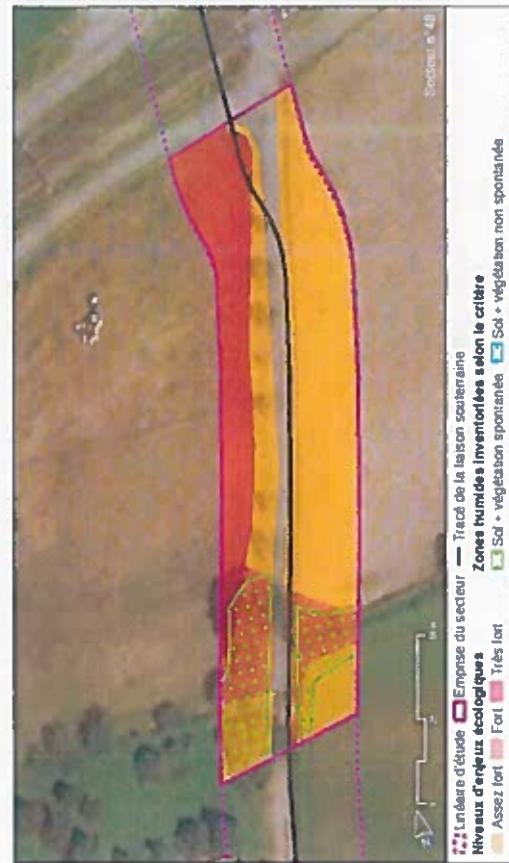
## ESPECES RECENSEES

(espèces protégées ou patrimoniales)

Référence	Nom scientifique	DH	PN	PR	ZNIEFF MP
-----------	------------------	----	----	----	-----------

*Faune (espèces protégées et ou présentes un enjeu à partir de « case 2 fort »)*

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Status	Enjeu
Amphibiens	Grenouille agile	Rana dalmatina	Art 2	Phase terrestre	3
Amphibiens	Rainette méditerranéenne	Ilyta meridionalis	Art 2	Phase terrestre	3
Amphibiens	Triton palme	Lissotriton helveticus	Art 3	R	2
Oiseaux	Buse variable	Buteo buteo	Art 3	P	2
Oiseaux	Cisticole des juncs	Cisticola juncidis	Art 3	N	4
Oiseaux	Faucon cincelle	Falco tinnunculus	Art 3	A	3
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Art 3	obs à prox	2
Oiseaux	Hippolais polyglotte	Hippolais polyglotta	Art 3	N*	2
Oiseaux	Moineau domestique	Passer domesticus	Art 3	obs sur site	1
Oiseaux	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Art 3	obs à prox	1
Oiseaux	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Art 3	obs sur site	2
Reptiles	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Art 2	R	1



#### ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX AFIN D'EVITER CONFLITS (MESURE VRI1)

- Période spécifique à respecter pour les travaux sur des milieux particuliers :
  - Travaux sur la prairie en dehors de la période de nidification de la Cistole des joncs entre début octobre et fin mars

Contraintes	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur  
 Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux  
 Travaux interdits sur certains milieux du secteur

#### MESURES D'EVITEMENT ET DE RESTAURATION

##### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MS1 Sauvegarde environnementale du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

##### Measures spécifiques au Secteur 4B

#### LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



### Localisation

Secteur 49 LIAISON SOUTERRAINE 63 KV Commune CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY  
GOURDAN-LESTELLE Coordonnées (Lambert 93) : X = 524990m, Y = 622830m

### Secteur n°49



### Cartes d'inventaires d'espèces



### Résumé des inventaires fonctionnels du secteur

Flore	++	Mammifères	+	Insectes
Oiseaux	+	Chiroptères	++	Poissons

Legend : du terrain le plus remarquable (+-) au moins remarquable (-) localement



### Spécies recensées

Flore (espèces protégées ou patrimoniales)

Flore	DH	PN	PR	ZNIEFF NIP
Nom vernaculaire	/	/	/	/

Faune (espèces protégées et non présentant un enjeu à partir de = assez fort =)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	PN	Statut	Enjeu
Amphibiens	Crapaud épeineux	Bufo bufo spinosus	Art 3	Phase terestre	2
Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrellus communis	Art 2	Gp. C, P	2
Insectes	Damier de la Saussie (Lc)	Euphydryas aurinia	Art 3	R*	4
Insectes	Grand Capricorne (Lc)	Crambix cedo	Art 2	R*	3

## ADAPTATION DES PÉRIODES DE TRAVAUX AUX ENJEUX ECOLOGIQUES (MESURE MRE)

### Contraintes

- Secteur nécessitant des opérations préalables en période non sensible
- Défrichements entre début septembre et mi-mars

Période de travaux	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
	[vert]	[vert]	[vert]	[orange]	[orange]	[orange]	[orange]	[orange]	[vert]	[vert]	[vert]	[vert]

Travaux autorisés sur l'ensemble du secteur  
Travaux autorisés si opérations préalables effectuées aux bonnes périodes sur certains milieux

Travaux interdits sur certains milieux du secteur

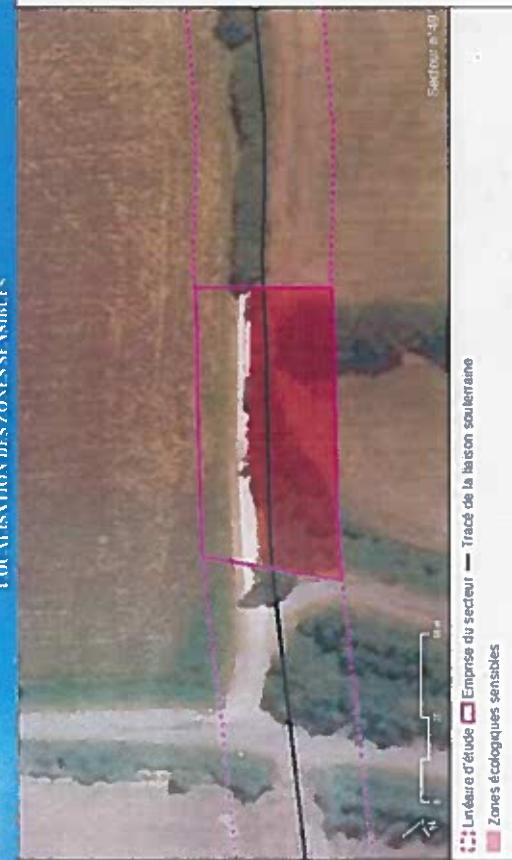
### MESURES D'ENTRETIEN ET DE RÉDUCTION

#### Measures générales

- ME1 Choix du tracé le moins impactant (phase de conception)
- ME2 Définition des accès et des zones de stockage en dehors des zones sensibles : cf carte ci-après
- MI1 Suivi environnemental du chantier
- MR3 Mise en défens des zones sensibles en phase travaux (idem mesure ME2)
- MR4 Mise en place de mesures de prévention contre les risques de pollution
- MR12 Remise en état des sites après le chantier

#### Measures spécifiques au Secteur 19

## LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES



Zone écologiques sensibles

Secteur 19

Le secteur d'étude

Empreinte du secteur

**Annexe 4 de l'arrêté n°31-2018-02**

portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvages protégées, pour le  
Projet de création des lignes Haute Tension souterraines entre Gourdan-Lestelle et Gourdan-Pointis dans le département de Haute-Garonne

**Mesures d'accompagnement**

Nom de la mesure	Description	Calendrier de réalisation
MA1 Mise en place d'un Comité de suivi	<p>Un comité de suivi sera mis en place afin de suivre et d'assurer le bon déroulement du projet.</p> <p>Le comité de suivi devra se réunir dès que nécessaire en phase travaux. Ce comité devra également se réunir à la fin des travaux.</p> <p>Ce comité sera constitué à minima du service instructeur de la DREAL, de RTE et de son maître d'œuvre ainsi que de l'écologue en charge de la bonne conduite des mesures d'évitement et de réduction. Le secrétariat de ce comité sera assuré par RTE.</p> <p>Ce comité aura vocation à être informé de la mise en œuvre des mesures et de leur efficience et il aura également vocation à étudier des solutions correctives le cas échéant.</p>	Constitution dès le début des travaux



**Annexe 5 de l'arrêté n°31-2018-02**  
portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvages protégées, pour le

Projet de création des lignes Haute Tension souterraines entre Gourdan-Lestelle et Gourdan-Pointis dans le département de Haute-Garonne

### Mesures de suivis

Type de mesure	Description	Calendrier de réalisation
MS1 Suivi environnemental du chantier	<p>La première étape du suivi de chantier consistera en la formation des responsables de chantiers à la prise en compte des problématiques écologiques lors des travaux, notamment dans les secteurs particulièrement sensibles (proximité des zones humides, cours d'eau).</p> <p>En phase de préparation de chantier, des visites conjointes de l'écologue et des responsables de chantiers permettront de préciser <i>in situ</i> les milieux présentant des sensibilités environnementales et de localiser les milieux à mettre en défens.</p> <p>Pendant la phase de travaux, la mise en application des mesures d'évitement et de réduction par les entreprises sera contrôlée par l'écologue lors de visites régulières sur le chantier. Il s'agira de veiller au respect des engagements du Maître d'ouvrage. La fréquence de ce suivi sera adaptée au calendrier de réalisations des travaux et à la sensibilité des milieux.</p> <p>L'écologue en charge de ce contrôle veillera notamment au :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- respect des périodes de travaux pour certaines opérations sensibles écologiquement,</li><li>- délimitation des zones sensibles et au bon respect des zones balisées,</li><li>- bon respect de la récupération de la terre végétale et des conditions de stockage, sur l'ensemble du tracé,</li><li>- mise en place et respect des mesures vis-à-vis de la protection contre les risques de pollution et la préservation des zones humides,</li><li>- mise en œuvre de mesures contre la colonisation des tranchées par les amphibiens,</li><li>- respect des mesures spécifiques pour les travaux sur les fossés à Agrion de Mercure, la prairie à Damier de la Succise et les arbres à Grand capricorne et chauves-souris,</li><li>- la remise en état des sites en fin de chantier (avec réutilisation de la terre végétale et de sa banque de graines).</li></ul>	Avant le début des travaux et durant toute la durée du chantier

	Suite à chaque visite de chantier, des comptes rendus de suivi de chantier seront rédigés et transmis au Maître d'Ouvrage et à la DREAL. Un bilan final sera dressé à la fin de la période de suivi et transmis à la DREAL.	
MS2 Suivi de la prairie à Damier de la Succise (secteur 33)	<p>Un écologue effectuera ce suivi afin de vérifier la bonne exécution des travaux et être force de propositions pour des ajustements si nécessaires en phase réalisation</p> <p>La mesure consistera à suivre l'efficacité de la remise en état de la zone impactée par les travaux, notamment par l'ensemencement des graines de Succise des prés, et à suivre la recolonisation par le Damier de la Succise de la zone.</p> <p>Ainsi, chaque année, un inventaire des pieds de Succise des prés sera effectué pendant sa période de floraison dans la surface impactée uniquement. Le nombre de pieds de plantes hôtes sera évalué et un schéma de répartition pourra être réalisé (nombre de pieds par quadrat de 1m<sup>2</sup> par exemple).</p> <p>Les plantes pourvues de nids de chenilles feront l'objet d'une attention particulière avec comptage du nombre de nids et évaluation des populations de chenilles.</p> <p>Les résultats des suivis seront communiqués au Maître d'ouvrage à la suite de chaque campagne de terrain et transmis à la DREAL.</p> <p>Un bilan final sera dressé à la fin de la période de suivi et transmis à la DREAL.</p>	Sur 5 ans dès la réalisation des travaux à raison de 2 passages par ans en période favorable à l'espèce.
MS3 Suivi des fossés à Agrion de Mercure (secteurs 6, 31 et 33)	<p>Un écologue effectuera ce suivi afin de vérifier la bonne exécution des travaux et être force de propositions pour des ajustements si nécessaires en phase réalisation.</p> <p>Pour chaque tronçon favorable impacté lors des travaux, la mesure consiste à suivre la recolonisation du milieu</p> <p>Lors de chaque relevé, les conditions météorologiques et des paramètres propres au tronçon étudié seront relevés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les caractéristiques du fossé : largeur, hauteur d'eau, substrat, pente des berges ;</li> <li>- l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat : occupation des parcelles attenantes, faciès d'écoulement, traces de pollutions, présence d'hydrophytes, densité de la ripisylve, état de conservation.</li> </ul> <p>Les individus recensés seront dénombrés. La méthode dite de « recherche active » sera employée : le fossé sera</p>	<p>Sur 5 ans dès la réalisation des travaux à raison de 2 passages par ans en période favorable à l'espèce.</p> <p>Période de floraison de la plante-hôte du Damier de la Succise, la Succise des prés, entre juillet et octobre ;</p> <p>Sur 5 ans dès la réalisation des travaux à raison de 2 passages par ans en période favorable à l'espèce.</p> <p>Période principale d'activité de l'Agrion de Mercure, entre fin juin et début juillet</p>

		prospecté depuis l'une des berges en marchant d'un pas lent et régulier pour repérer les individus dans la végétation et au-dessus de l'eau. La prospection ainsi que l'évaluation de la qualité de l'habitat pour l'Agriorn de Mercure se fera sur un linéaire d'environ 50m, soit 25m en amont de la zone impactée et 25m en aval. Seront également notés le comportement (territorialité, tandems, accouplements, pontes, proies) et le stade (larves, exuvies, émergences, immatures, adultes) des individus observés.	
MS4	Suivi du fossé à Campagnol amphibia (secteurs 31)	<p>Les résultats des suivis seront communiqués au Maître d'ouvrage à la suite de chaque campagne de terrain et transmis à la DREAL.</p> <p>Un bilan final sera dressé à la fin de la période de suivi et transmis à la DREAL.</p> <p>Un écologue effectuera ce suivi afin de vérifier la bonne exécution des travaux et être force de propositions pour des ajustements si nécessaires en phase réalisation.</p> <p>Ce suivi sera mis en place au niveau du fossé à Campagnol amphibia impacté, afin d'étudier l'occupation par l'espèce suite à la remise en état.</p> <p>La prospection consistera en la recherche des traces et indices de présence du Campagnol amphibia (coulées, restes d'alimentation, empreintes, crottes), sur un linéaire d'environ 50m, soit 25m en amont de la zone impactée et 25m en aval. La recherche s'effectuera en écartant systématiquement la végétation herbacée, sur toute la longueur du tronçon étudié, sur une largeur comprise entre 0 et 1 mètre de l'eau.</p> <p>En raison des confusions possibles avec d'autres espèces, seule la présence de crottes ou de crottiers sera retenue comme indice certain de la présence de l'espèce. Ces crottes sont en effet caractéristiques, facilement détectables lorsque ces campagnols sont présents, et visibles en toute saison (sauf en cas de recouvrement par la neige ou après une crue récente).</p> <p>Les résultats des suivis seront communiqués au Maître d'ouvrage à la suite de chaque campagne de terrain et transmis à la DREAL.</p> <p>Un bilan final sera dressé à la fin de la période de suivi et transmis à la DREAL.</p>	Sur 5 ans dès la réalisation des travaux à raison de 2 passages par ans en période favorable à l'espèce.
MS5	Espèces exotiques envahissantes	<p>Il sera également effectué un suivi des espèces exotiques envahissantes sur les secteurs identifiés à la mesure MR11 et sur les secteurs identifiés lors du suivi de chantier.</p> <p>Ces suivis seront transmis à la DREAL.</p> <p>De plus, ce suivi sera poursuivi un an après le chantier afin de mesurer l'efficacité de la mesure.</p> <p>Les modalités d'un suivi complémentaire seront réfléchies par le comité de suivi.</p>	Durant la phase travaux et au minimum un an après la réalisation des travaux

